

National Inquiry into  
Missing and Murdered  
Indigenous Women and Girls



Enquête nationale  
sur les femmes et les filles  
autochtones disparues et assassinées

**National Inquiry into Missing & Murdered Indigenous Women & Girls**

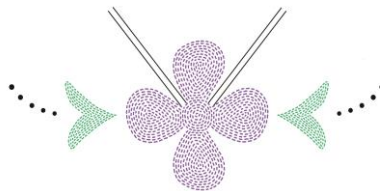
**Truth-Gathering Process - Parts II & III**

**Institutional & Expert/Knowledge-Keeper Hearings:**

**“Criminal Justice Oversight and Accountability”**

**Hilton Hotel, Kent & Palais Rooms**

**Quebec City, Quebec**



***PUBLIC***

**Mixed Part II & III Volume VIII**

**Thursday September 20, 2018**

**Panel IV: “Les expériences des peuples autochtones avec le système de justice pénale / Indigenous Peoples’ Experiences with the Criminal Justice System”**

**Témoign / Witness: Professeure Renée Brassard**

---

**INTERNATIONAL REPORTING INC.**

41-5450 Canotek Road, Ottawa, Ontario, K1J 9G2

E-mail: [info@irri.net](mailto:info@irri.net) – Phone: 613-748-6043 – Fax: 613-748-8246

## II

### APPEARANCES

Amnesty International Canada	Justin Mohammed (Representative)
Assembly of First Nations	Julie McGregor (Legal Counsel)
Assembly of Manitoba Chiefs	Stacey Soldier (Legal Counsel)
Association of Native Child & Family Service Agencies Ontario (ANCFSAO)	Josephine de Whytell (Legal Counsel), Daniel McCoy (Articling student)
Awo Taan Healing Lodge Society	Darrin Blain (Legal Counsel)
Canadian Association of Chiefs of Police (CACP)	Ashley Smith (Legal Counsel)
Canadian Association of Police Governance/First Nations Police Governance Council	Michelle Brass (Legal Counsel)
Congress of Aboriginal Peoples	Melissa Cernigoy (Representative)
Canadian Association of Police Governance/First Nations Police Governance Council	Michelle Brass (Legal Counsel)
Directeur des poursuites criminelles et pénales (Québec)	Anny Bernier (Legal Counsel)
Eastern Door Indigenous Women's Association	Natalie D. Clifford (Legal Counsel)
Families for Justice	Suzan E. Fraser (Legal Counsel)
Femmes autochtones du Québec	Rainbow Miller (Legal Counsel)

**III  
APPEARANCES**

Government of Alberta	Doreen Mueller (Legal Counsel)
Government of Canada	Anne Turley (Legal Counsel) Marie-Eve Robillard (Legal Counsel), Nancy Azzi (Legal Counsel)
Government of British Columbia	Jean Walters (Legal Counsel), J. Alexandra Dutton (Legal Counsel)
Government of Manitoba	Coral Lang (Legal Counsel) Lorraine Prefontaine
Government of New Brunswick	Heather Hobart (Legal Counsel)
Government of Newfoundland and Labrador	Denise Spencer (Legal Counsel)
Government of the Northwest Territories	Karin Taylor (Legal Counsel)
Government of Saskatchewan	Barbara Mysko (Legal Counsel)
Independent First Nations	Josephine de Whytell (Legal Counsel), Daniel McCoy (Articling student)
Inuit Tapiriit Kanatami (ITK)	Elizabeth Zarpa (Legal Counsel)
Innu Takuaikan Uashat mak Mani- Utenam (ITUM)	Elise Veillette (Legal Counsel)
Institute for the Advancement of Aboriginal Women	Rachelle Venne (Representative) Lisa Weber (Legal counsel)
Manitoba Keewatinowi Okimakanak (MKO)	Jessica Barlow (Legal Counsel)
MMIWG Coalition Manitoba	Catherine Dunn (Legal Counsel), Hilda Anderson-Pyrz (Representative)

**IV  
APPEARANCES**

Native Women's Association of Northwest Territories	Caroline Wawzonek (Legal Counsel)
Naskapi Nation of Kawawachikamach	Elise Veillette (Legal Counsel)
New Brunswick Aboriginal Peoples Council	Elizabeth Blaney (Representative)
NunatuKavut Community Council	Roy Stewart (Legal Counsel)
Pauktuutit Inuit Women of Canada, Saturviit Inuit Women's Association, AnânuKatiget Tumingit Regional Inuit Women's Association, Ottawa Inuit Children's Centre and Manitoba Inuit Association, as a collective single party	Beth Symes (Legal Counsel) Samantha Michaels (Representative - Pauktuutit)
Quebec Native Women / Femmes autochtones du Québec	Rainbow Miller (Legal Counsel)
Regroupement Mamit Innuat	Elise Veillette (Legal Counsel)
Saskatchewan Association of Chiefs of Police	Katrina Swan (Legal Counsel)
Treaty Alliance Northern Ontario - Nishnawbe Aski Nation/Grand Council Treaty #3	Krystyn Ordyniec (Legal Counsel), Julian Falconer (Legal Counsel)
Vancouver Sex Workers' Rights Collective	Carly Teillet (Legal Counsel)
Winnipeg Police Service	Sheri Bell (Representative), Kimberly D. Carswell (Legal Counsel)

V  
TABLE OF CONTENTS

**Truth-Gathering Process Mixed Part II & III Volume VIII**

**Institutional & Expert / Knowledge-Keeper Hearings: "Criminal Justice Oversight and Accountability"**

**Panel IV: "Les expériences des peuples autochtones avec le système de justice pénale / Indigenous Peoples' Experiences with the Criminal Justice System"**

**Témoin / Witness: Professeure Renée Brassard**

Chair (In-chief examination): Bernard Jacob, Commission Counsel

Chair (Re-examination): Christa Big Counsel, Commission Counsel

Second Chair: Shelby Thomas, Commission Counsel

Heard by Chief Commissioner Marion Buller & Commissioners Michèle Audette, Brian Eyolfson & Qajaq Robinson

Grandmothers, Elders & Knowledge-keepers: Pamela Fillier (National Family Advisory Circle - NFAC), Pénélope Guay, Kathy Louis, Melanie Morrison (NFAC), Darlene Osborne (NFAC), Roland Sioui, Leslie Spillet, Evelyne St. Onge, Rebecca Veevee, Laureen "Blu" Waters, Bernie Williams

Clerks: Bryana Bouchir & Gladys Wraight

Registrar: Bryan Zandberg

**VI**  
**TABLE OF CONTENTS**

	<b>PAGE</b>
Opening Remarks	1
<b><u>Panel IV: "Les experiences des peuples autochtones avec le système de justice pénale / Indigenous Peoples' Experiences with the Criminal Justice System"</u></b>	
<b>IN-CHIEF EXAMINATION OF PANEL IV BY COMMISSION COUNSEL</b>	
In-Chief Examination by MR. BERNARD JACOB	6
<b>CROSS-EXAMINATIONS OF PANEL IV BY PARTIES WITH STANDING</b>	
Cross-Examination by MS. KRYSZYN ORDYNIEC	99
Cross-Examination by MS. CATHERINE DUNN	107
Cross-Examination by MS. JULIE MCGREGOR	113
Cross-Examination by MR. ROY STEWART	121
Cross-Examination by MS. JESSICA BARLOW	129
Cross-Examination by MS. ELIZABETH ZARPA	133
Cross-Examination by MS. STACEY SOLDIER	142
Cross-Examination by MS. CAROLINE WAWZONEK	147
Cross-Examination by MS. JOSEPHINE DE WHYTELL	154
Cross-Examination by MR. DARRIN BLAIN	161
Cross-Examination by MS. JOSEPHINE DE WHYTELL	167
Cross-Examination by MS. CARLY TEILLET	171
Cross-Examination by MS. ELIZABETH BLANEY	178
Cross-Examination by MS. RAINBOW MILLER	180
Cross-Examination by MS. NATALIE CLIFFORD	189
Cross-Examination by MS. BETH SYMES	197
Cross-Examination by MS. SUZAN FRASER	206
<b>RE-EXAMINATION OF PANEL IV BY COMMISSION COUNSEL</b>	
Re-Examination by MS. CHRISTA BIG CANOE	214
<b>QUESTIONS OF PANEL IV BY THE COMMISSIONERS</b>	
Questions by COMMISSIONER QAJAQ ROBINSON	221
Questions by COMMISSIONER BRIAN EYOLFSON	228
Questions by COMMISSIONER MICHÈLE AUDETTE	228
Questions by CHIEF COMMISSIONER MARION BULLER	247
Closing Ceremony	251

VII  
LIST OF EXHIBITS

NO.	DESCRIPTION	PAGE
<b><u>Panel IV: "Les experiences des peuples autochtones avec le système de justice pénale / Indigenous Peoples' Experiences with the Criminal Justice System"</u></b>		
<b>Witnesses: Renée Brassard</b>		
<b>Counsel: Bernard Jacob (Commission Counsel)</b>		
35	CV de Renée Brassard (17 pages)	6
36	Powerpoint de Renée Brassard a) "Aboriginal Women and the Criminal Justice System" version anglaise (19 slides) b) « Les femmes autochtones et le système de justice pénale » French version (19 diapositives)	84
37	« L'expérience de l'enfermement carcéral des femmes autochtones au Quebec » Renée Brassard, <i>Revue femmes et droit/Canadian Journal of Women and the Law</i> , Volume 17 (pp. 311-340)	86
38	"Diversity of Roles Played by Aboriginal Men in Domestic Violence in Quebec," Ellington, Brassard & Montminy, <i>International Journal of Men's Health</i> , Vol. 14, No. 3, Fall 2015, (pp. 287-300)	86
39	« Pour une meilleure compréhension des particularités de la violence familiale vécue par les femmes autochtones au Canada » Montminy, Brassard, Jaccoud, Harper, Bousquet & Leroux, <i>Nouvelles pratiques sociales</i> , Volume 23, numéro 1, automne 2010 (pp. 53-66)	87
40	"Application of Intersectional Analysis to Data on Domestic Violence Against Aboriginal Women Living in Remote Communities in the Province of Quebec," Brassard, Montminy, Bergeron & Sosa-Sanchez, <i>Aboriginal Policy Studies</i> Vol. 4, no. 1, 2015 (pp. 3-23)	88

VIII  
LIST OF EXHIBITS

NO.	DESCRIPTION	PAGE
<b><u>Panel IV: "Les expériences des peuples autochtones avec le système de justice pénale / Indigenous Peoples' Experiences with the Criminal Justice System"</u></b>		
<b><u>Witnesses: Renée Brassard</u></b>		
<b><u>Counsel: Bernard Jacob (Commission Counsel)</u></b>		
41	"Painting the Prison 'Red': Constructing and Experiencing Aboriginal Identities in Prison," Martel & Brassard, <i>British Journal of Social Work</i> (2006) advance access copy published October 31, 2006 (pp. 1-22)	88
42	« Profil correctionnel 2007-2008 : Les Autochtones confiés aux Services correctionnels » Direction de la recherche des Services correctionnels, Québec, Services correctionnels, Ministère de la Sécurité publique, 2008, auteur(e)s : Renée Brassard, Lise Giroux, Dave Lamoth-Gagnon (123 pages) 17	89
43	« Profil des Autochtones confiés aux services correctionnels en 2015-2016 » Direction générale des services correctionnels, Québec, Ministère de la Sécurité publique, 2018, auteur : Bernard Chéné (68 pages)	89
44	« Analyse de l'expérience de la violence conjugale et familiale d'hommes autochtones au Québec » Centre de recherche interdisciplinaire sur la violence familiale et la violence faite aux femmes, auteures : Renée Brassard, Myriam Spielvogel & Lyse Montminy, March 2017 (163 pages)	90
45	« La violence conjugale/familiale et les femmes autochtones : un état des lieux et des interventions » chercheuses principales : Lyse Montminy et Renée Brassard, mai 2017 (151 pages)20	90



**IX  
LIST OF EXHIBITS**

<b>NO.</b>	<b>DESCRIPTION</b>	<b>PAGE</b>
<b><u>Panel IV: "Les experiences des peuples autochtones avec le système de justice pénale / Indigenous Peoples' Experiences with the Criminal Justice System"</u></b>		
<b><u>Witnesses: Renée Brassard</u></b>		
<b><u>Counsel: Bernard Jacob (Commission Counsel)</u></b>		
46	« Savoirs criminologiques et autochtonie » Mylène Jacquod et Renée Brassard, <i>Médecine et Hygiène</i> « Déviance et Société », 2008/4 Vol. 32 (pp. 395-409)	91
47	« Sortir la violence de sa vie, sans sortir de l'autochtonie : l'importance de mieux comprendre les besoins des femmes autochtones en milieu urbain » Catherine Flynn, Geneviève Lessard, Lyse Montmony et Renée Brassard, <i>alterstice : Revue Internationale de la Recherche Interculturelle</i> , Vol. 3 no. 2, 2013 (pp. 38-50)	91
48	Thèse de doctorat de Renée Brassard « L'expérience et les effets de l'enfermement carcéral des femmes autochtones au Québec » février 2005 (258 pages)	92
49	« When Two Worlds Collide: Aboriginal Risk Management in Canadian Corrections » Joane Martel, Renée Brassard et Mylène Jaccoud, <i>The British Journal of Criminology</i> Vol. 51, 2011 (pp. 235-255)	93

1 --- The hearing starts on Thursday, September 20, 2018 at 8:05

2 **MS. NADINE GROS-LOUIS:** Bonjour. Good  
3 morning.

4 Donc, on est... on va débiter la journée 4  
5 des audiences sur le système de justice pénale.  
6 Aujourd'hui, le thème est... excusez-moi: « Les expériences  
7 des peuples autochtones avec le système de justice pénale.  
8 On aura comme témoin le professeur Renée Brassard de  
9 l'Université Laval.

10 So, today, on Day Four, we will proceed  
11 with Panel 4 on Indigenous people's experiences with the  
12 criminal justice system, and Professor Renée Brassard as  
13 the witness. But, before going on with the procedures,  
14 we'll ask our elders to open the meeting with a prayer and  
15 lighting of the qulliq.

16 Alors, je vais inviter maintenant  
17 Mme Pénélope Guay à vous offrir quelques mots pour ouvrir  
18 la rencontre aujourd'hui. Ça sera suivi d'un chant et  
19 ensuite on procèdera à l'allumage du qulliq.

20 **MS. PÉNÉLOPE GUAY:** Bon matin.

21 On est à notre quatrième journée. Merci la  
22 communauté de Wendake pour nous accueillir sur leur  
23 territoire jamais cédé.

24 Il y a des matins comme ça que c'est  
25 extraordinaire. Y'a des matins comme ça qu'on des messages

1 nouveaux pour nous dire que nos ancêtres sont là, pour  
2 nous dire que nos guides, nos anges, le monde des esprits,  
3 les personnes qui sont parties, alors à matin on leur  
4 demande d'être ici avec nous parce qu'on a besoin de  
5 support, on a besoin d'amour, on a besoin de... que des  
6 personnes nous content, nous content des choses qui vont  
7 peut-être nous déranger, vont peut-être nous bousculer.

8 Alors, je suis très honorée aussi d'avoir  
9 des gens dans la salle, des personnes qui viennent de  
10 l'extérieur qui sont ici aussi. Je leur dis bienvenue.

11 On va faire un chant pour nous ancrer,  
12 pour...

13 C'est correct, des fois on a de la peine  
14 comme ça, mais c'est... c'est...

15 Je remercie Jonie (phon.) parce que je sais  
16 que ça prend beaucoup de courage pour venir ici à matin  
17 chanter. On va se mettre tous à côté d'elle.

18 (MUSICAL PRESENTATION)

19 **MS. PÉNÉLOPE GUAY:** C'est pour dire un  
20 chant pour remercier le Créateur. Un chant pour remercier  
21 le créateur, le créateur d'être là avec nous. Merci.

22 Alors passez une belle journée remplie  
23 d'amour, de respect, d'honnêteté. Je vous remercie  
24 beaucoup.

25 **Mme NADINE GROS-LOUIS:** Merci. Tiawenhk,

1 Pénélope et Ginny pour cette belle ouverture.

2 Now I would like to invite Elder Rebecca  
3 Veevee to light up the qulliq.

4 **ELDER REBECCA VEEVEE:** Good morning.

5 (Speaking in Inuktitut)

6 **COMMISSIONER QAJAQ ROBINSON:** We gather  
7 again, and again I light the qulliq, because without the  
8 fire, without the light, without the heat we have nothing.  
9 And this -- I do this -- I think about and we must think  
10 about those who are homeless and living on the streets and  
11 long for the heat and the light and we must think about  
12 them and never forget them as well.

13 **ELDER REBECCA VEEVEE:** (Speaking in  
14 Inuktitut)

15 **COMMISSIONER QAJAQ ROBINSON:** Winter is  
16 coming, it's on its way and we will have to deal with the  
17 cold and we will all be feeling -- feeling and -- feeling  
18 the cold and we have to prepare for that.

19 **ELDER REBECCA VEEVEE:** (Speaking in  
20 Inuktitut)

21 **COMMISSIONER QAJAQ ROBINSON:** I want to  
22 acknowledge those that are here with me who've come to be  
23 a part of this, those my fellow Inuit. And I am happy to  
24 be here, grateful to be here, grateful to be amongst you,  
25 and I continue to ask for and seek that we live in harmony

1 together, care for each other, lift each other, lift each  
2 other up.

3 **ELDER REBECCA VEEVEE:** (Speaking in  
4 Inuktitut)

5 **COMMISSIONER QAJAQ ROBINSON:** Every day we  
6 do suffer loss, but we must remain strong and persevere  
7 and I'm grateful for this. Thank you.

8 **ELDER REBECCA VEEVEE:** That's it, that's  
9 all.

10 **COMMISSIONER QAJAQ ROBINSON:** That's it,  
11 that's all.

12 **Mme NADINE GROS-LOUIS:** Nakurmiic. Alors  
13 voilà, c'est tout.

14 Avant de prendre la pause pour débiter les  
15 procédures à 8h30 avec le quatrième panel et le Professeur  
16 Renée Brassard, j'aimerais encore prendre quelques  
17 secondes pour remercier les gens qui se joignent à nous  
18 ici dans la salle. Alors, vous pouvez passer le mot  
19 également que les audiences sont ouvertes au public, donc  
20 joignez-nous... vous à nous pour entendre cet échange de  
21 discussions, cette connaissance qui est amenée ici au  
22 Commissaire. Également, vous pouvez passer le mot à vos  
23 amis, vos connaissances que les audiences sont diffusées  
24 en direct soit sur le Facebook, sur CPAC. Vous pouvez  
25 vous rendre sur le site Web de l'enquête nationale

1 également, vous trouverez toute l'information. Alors je  
2 vous remercie et on va prendre une pause, de retour à 8h30  
3 dans environ 10 minutes je crois... cinq minutes, je  
4 m'excuse. Merci beaucoup, Maître Jacob. Donc de retour  
5 dans cinq minutes, 8h30 pour le panel 4.

6 So thanks everyone, we'll reconvene at 8:30  
7 for Panel 4 with Professeur Renée Brassard. And as I was  
8 saying, thank you so much for the public that joined us  
9 and you can also share with your friends that the hearings  
10 are live streamed on Facebook, CPAC and go visit our  
11 website for more information. Thank you.

12 --- Upon recessing at 8:25

13 --- Upon resuming at 8:38

14 **Me BERNARD JACOB:** Alors quand vous êtes  
15 prête, Madame la commissaire en chef et monsieur et  
16 mesdames les commissaires, je suis prêt à débiter avec mon  
17 prochain témoin qui est Madame la professeur Renée  
18 Brassard.

19 **CHIEF COMMISSIONER MARION BULLER:** Welcome.  
20 Would the witness like to be sworn, affirmed or make a  
21 solemn promise?

22 **M. BERNARD JACOB:** Solemnly affirmed.

23 **Dre RENÉE BRASSARD:** Oui.

24 **M. BRYAN ZANDBERG:** Alors, bonjour  
25 Professeur Brassard. Affirmez-vous solennellement de dire

1 la vérité, toute la vérité et rien que la vérité?

2 **Dre RENÉE BRASSARD:** Je le jure.

3 **--- RENÉE BRASSARD, Sous affirmation solennelle**

4 **M. BRYAN ZANDBERG:** Merci.

5 **--- INTERROGATOIRE-EN-CHEF PAR Me BERNARD JACOB:**

6 **Me BERNARD JACOB:** Alors pour débiter je  
7 prendrais l'exhibit A de notre cahier et l'exhibit O du  
8 cahier d'aujourd'hui. L'exhibit A étant le curriculum  
9 vitae de Madame Brassard, et l'exhibit O étant le  
10 PowerPoint de... préparé par Madame Brassard. Si c'est  
11 possible, le technique... peut-être pas tout de suite mais  
12 éventuellement mettre le PowerPoint, j'apprécierais.

13 Alors avec la permission on pourrait si  
14 vous voulez bien, Madame la commissaire en chef, coter  
15 tout de suite le curriculum... non? Not yet.

16 **CHIEF COMMISSIONER MARION BULLER:** Yes,  
17 exactly. Thank you.

18 **Me BERNARD JACOB:** O.k.

19 **CHIEF COMMISSIONER MARION BULLER:**

20 Professor Brassard's CV will be Exhibit 35.

21 **--- Exhibit 35:**

22 CV of Professor Renée Brassard (17 pages)

23 **Me BERNARD JACOB:** Merci. Alors, Madame  
24 Brassard, quelle est votre occupation?

25 **Dre RENÉE BRASSARD:** Je suis professeur

1 titulaire à l'École de travail social et criminologie à  
2 l'Université Laval.

3 **Me BERNARD JACOB:** Pouvez-vous parler un  
4 petit peu plus fort...

5 **Dre RENÉE BRASSARD:** Oui.

6 **Me BERNARD JACOB:** ...ou vous rapprocher du  
7 micro, s'il vous plaît.

8 **Dre RENÉE BRASSARD:** Oui, oui, d'accord.

9 **Me BERNARD JACOB:** C'est un chant blanc.  
10 Donc, vous êtes professeur en criminologie  
11 à l'Université Laval, dans quel département?

12 **Dre RENÉE BRASSARD:** À l'École de travail  
13 social et de criminologie.

14 **Me BERNARD JACOB:** Est-ce que vous occupez  
15 d'autres fonctions dans cette école?

16 **Dre RENÉE BRASSARD:** Oui, je suis  
17 directrice en fait de cette même école depuis le mois de  
18 juin 2018.

19 **Me BERNARD JACOB:** Qu'est-ce qui vous...  
20 votre statut d'emploi à l'Université Laval?

21 **Dre RENÉE BRASSARD:** Je suis professeur  
22 titulaire.

23 **Me BERNARD JACOB:** Par rapport à... qu'est-ce  
24 que ça veut dire « professeur titulaire » pour les gens  
25 qui...



1                   **Dre RENÉE BRASSARD:** Ben en fait, vous le  
2                   savez la carrière de... professorale comprend différents  
3                   grades, donc une fois qu'on a complété notre... nos études  
4                   doctorales on entre à l'Académie sous le titre de  
5                   professeur adjoint pendant les deux premières années,  
6                   après on est en renouvellement de contrat, donc après cinq  
7                   ans on a le rang de professeur agrégé et quatre ans...  
8                   minimum quatre ans après l'agrégation on peut postuler  
9                   pour le poste de... le grade de titulariat. ... Donc j'ai  
10                  obtenu le grade de titulariat en juin 2015.

11                  Me BERNARD JACOB : Et vous êtes docteure en  
12                  criminologie. Qu'est-ce que la criminologie?

13                  DRE RENÉE BRASSARD : En fait, la  
14                  criminologie est une discipline professionnelle. Donc  
15                  c'est une discipline qui forme des praticiens, qui évolue  
16                  au niveau, en fait, de l'analyse du phénomène de la  
17                  délinquance, de la criminalité et de la déviance.

18                  La criminologie se divise en deux  
19                  paradigmes, ou deux grandes famille d'études. Donc une  
20                  première famille qui produit, si on veut, des études qui  
21                  touchent notamment le passage à l'acte, donc les causes  
22                  des comportements criminels, l'analyse des facteurs  
23                  délinquantiels et des facteurs de risques, notamment en  
24                  matière de récidives délinquantielles.

25                  Et l'autre famille, que l'on appelle la

1 famille de la réaction sociale, donc c'est une  
2 criminologie davantage critique. Donc qui met, qui  
3 s'intéresse davantage aux processus de criminalisation de  
4 certaines populations fragilisées, donc dans le but de  
5 faire émerger les enjeux entourant le contrôle social des  
6 populations.

7                   Donc voilà, les réponses sociales de nature  
8 judiciaire et pénale que l'on adresse à certains  
9 phénomènes sociaux, tel que la pauvreté, les conditions de  
10 sous-développement, le chômage, et tout ça, voilà.

11                   Me BERNARD JACOB : Vous avez un doctorat en  
12 criminologie. Sur quoi portait votre thèse doctorale?

13                   DRE RENÉE BRASSAD : Sur l'analyse des  
14 trajectoires socio-carcérales des femmes autochtones au  
15 Québec.

16                   Me BERNARD JACOB : L'analyse carcérale des  
17 femmes...

18                   DRE RENÉE BRASSARD : En fait, c'est les  
19 trajectoires carcérales.

20                   Me BERNARD JACOB : OK.

21                   DRE RENÉE BRASSARD : Mais j'ai dit socio-  
22 carcérale parce que je suivais, en fait, l'objet de ma  
23 thèse doctorale consistait à suivre des femmes depuis  
24 leurs naissances, en fait, de reconstruire la vie de ces  
25 femmes-là à l'intérieur de, entre cinq à sept rencontres

1 d'une durée de deux heures chacune. Donc j'ai passé plus  
2 ou moins une quinzaine d'heures avec chacune des  
3 répondantes.

4                   Rencontres au sein desquels nous avons  
5 reconstitué l'histoire, les évènements marquant de la vie  
6 de ces femmes-là. Et l'idée, les questions sous-jacentes  
7 à cette thèse consistaient essentiellement à déterminer  
8 comment on en arrive, en tant que femme autochtone, à  
9 entrer en contact avec l'appareil de justice pénale, dans  
10 quelles conditions de vie cette entrée se fait-elle.

11                   Comment est vécu, la deuxième question,  
12 comment est vécu l'expérience carcérale à titre de femme  
13 autochtone, quelles sont les possibilités, comment on  
14 utilise le temps carcéral. Et finalement, le rôle et les  
15 effets perçus de l'incarcération à la sortie de la  
16 détention.

17                   Donc parfois, les parties de la vie post-  
18 carcérale constituaient des pré-carcérales, dans le cas de  
19 femmes très institutionnalisées.

20                   Donc, j'ai mis en lumière les trajectoires  
21 socio-carcérales des femmes autochtones pour essayer de  
22 comprendre essentiellement dans quelles mesures  
23 l'incarcération que l'on, dont une des finalités constitue  
24 le redressement et la transformation et la réinsertion  
25 sociale des populations, participe de l'exclusion et de la

1 marginalisation des femmes autochtones au Québec.

2 Me BERNARD JACOB : Et votre maîtrise  
3 portait sur quoi, Madame Brassard?

4 DRE RENÉE BRASSARD : Ma maîtrise portait  
5 sur les expériences de victimisations criminelles chez les  
6 personnes itinérantes à Montréal.

7 Me BERNARD JACOB : Qui a aussi un lien,  
8 c'est comme...

9 DES RENÉE BRASSARD : Bien, en fait, le fil  
10 conducteur de mes études doctorales et de mes intérêts de  
11 recherche, est celui de mieux saisir les mécanismes à  
12 l'œuvre des populations qui vivent dans des situations  
13 d'exclusion ou de mises en marge.

14 Me BERNARD JACOB : Et qu'est-ce qui vous a  
15 amené à vous intéresser particulièrement à la situation  
16 des femmes autochtones?

17 DRE RENÉE BRASSARD : Un concours de  
18 circonstances. En fait, c'est une population qui un jour  
19 j'ai pris acte du fait qu'il s'agissait d'un groupe  
20 particulièrement vulnérable et marginalisé, au Canada.

21 Et ça fera sans doute un peu anecdotique,  
22 mais j'ai remporté le prix du meilleur mémoire de maîtrise  
23 au sein de mon école, et puis, bien, il y avait une  
24 cérémonie pour me féliciter.

25 Et sur place, il y avait une femme qui

1 s'appelle Mylène Jaccoud, qui travaillait la question du  
2 rapport qu'entretiennent les Inuits au Nunavik. Elle avait  
3 fait sa thèse sur justice blanche au Nunavik, à Povonituk  
4 (phon.).

5 Alors, elle est venue me voir et me dire :  
6 « Écoute, vraiment est-ce que tu as envie de travailler  
7 avec moi sur la marginalisation des femmes autochtones en  
8 milieu urbain? » Donc, c'était une recherche plus de  
9 nature sociologique, en fait, qui portait sur le processus  
10 de migration urbaine des femmes autochtones en situation  
11 de violence conjugale et familiale.

12 Alors, j'ai dit : « Mais écoutez, moi, je  
13 viens de Québec, et puis tout ce que je connais des  
14 autochtones, c'est le village Huron, et puis, ben, depuis  
15 tout petite, je vais au Festival du Cuir. Mais sinon, je  
16 ne connais pas grand-chose d'autres. »

17 Alors, elle m'a dit : « Mais tu vas  
18 apprendre des choses. Des fois, tu sais— elle a dit— la  
19 meilleure position à avoir dans la vie, c'est celle de  
20 tout ignorer. »

21 Alors, ça m'a fait d'abord réfléchir. J'ai  
22 dit : « Ben... si vous pensez que c'est possible. »

23 Alors j'ai... débuté un travail de  
24 coordonnatrice de recherche pour elle, et puis je suis  
25 littéralement tomber en amour avec la culture autochtone.

1 Et évidemment, je trouvais, c'est les recherches de Madame  
2 Jaccoud un petit peu trop sociologique, alors j'avais  
3 vraiment la criminologie dans l'âme.

4 Alors, je lui ai dit : « Mais j'accepte de  
5 faire ma thèse de doctorat avec vous à condition que je  
6 puisse transformer l'objet de recherche directement au  
7 niveau de l'analyse du rapport qu'entretiennent les  
8 autochtones avec l'appareil de justice pénale. »

9 Alors, de concert, on a décidé, elle  
10 encadrerait les travaux doctoraux que j'ai menés. Et puis  
11 depuis, bien, j'ai jamais cessé, parce que j'ai beaucoup,  
12 beaucoup à apprendre, en fait, voilà.

13 Me BERNARD JACOB : Est-ce que ça existe une  
14 chaire de recherche en criminologie sur la question  
15 autochtone au Québec?

16 DRE RENÉE BRASSARD : Non, pas à ma  
17 connaissance. Il y a des chaires de criminologie sur le  
18 développement durable, sur les conditions nordiques, mais  
19 en fait, c'est un projet que j'aimerais mener  
20 éventuellement, voilà.

21 Je pense que le Canada est prêt à avoir un  
22 observatoire de la justice pénale et des autochtones, pour  
23 voir à tout de moins pour pouvoir suivre les tendances qui  
24 se dessinent, pouvoir agir en amont des phénomènes.

25 Vous savez, au Québec, on va en parler

1        aujourd'hui, mais je pense sincèrement que le Québec a  
2        une, a la chance, je sais pas si c'est une chance, à tout  
3        de moins, on va relativiser le terme certainement  
4        aujourd'hui. Mais a une occasion d'emprisonner,  
5        d'incarcérer moins les autochtones dans l'ouest.

6                    On va examiner quels sont les principaux  
7        facteurs à l'œuvre qui peuvent permettre qu'un même  
8        système de justice pénale et un même code criminel  
9        appliqué à l'ensemble du territoire canadien, bien, voilà,  
10       fait en sorte que pourquoi au Québec on a moins de  
11       surreprésentation qu'ailleurs dans les autres provinces,  
12       notamment dans les prairies ou dans l'ouest.

13                    Donc, voilà, on va examiner ces questions-  
14       là aujourd'hui, qui vont pouvoir nous éclairer à ce  
15       niveau.

16                    Me BERNARD JACOB : Mais un tel observatoire  
17       ou une telle chaire de recherches pancanadiennes, en  
18       feriez-vous une recommandation à la Commission?

19                    DRE RENÉE BRASSARD : Absolument.  
20       Absolument. Vous savez, au Québec, on est que deux  
21       criminologues, donc il y a beaucoup de gens en droits.  
22       D'ailleurs, l'ensemble, presque l'ensemble des Commissions  
23       d'enquêtes qui concernent les... autochtones passent par  
24       le droit, donc il y a quelque chose derrière le droit qui  
25       se cache (rires). On voit très bien le rôle du droit.

1                   Voilà, c'est une question pas seulement  
2 politique, mais de droit, aussi. Donc, ça serait  
3 intéressant de laisser pénétrer d'autres disciplines,  
4 peut-être, dans le discours et de participer dans un autre  
5 angle d'approche ces phénomènes-là. On aurait peut-être  
6 des réponses ou des recommandations de nature  
7 différenciée.

8                   Me BERNARD JACOB : C'est quoi la définition  
9 que vous m'aviez donné du terme « avocat » pour certaines  
10 communautés? « Celui qui... »

11                  DRE RENÉE BRASSARD : Je ne sais pas, c'est  
12 pas moi qui vous a dit ça.

13                  Me BERNARD JACOB : On en reparlera.

14                  DRE RENÉE BRASSARD : OK. Oh, celui qui  
15 parle sans cesse.

16                  Me BERNARD JACOB : (rires) Je l'ai  
17 magasiné, celle-là. Alors, si vous me permettez, on va  
18 passer à la présentation Powerpoint de Docteure Brassard,  
19 qui s'intitule : « Les femmes autochtones et le système de  
20 justice pénale. » Vous faites cette présentation-là dans  
21 le contexte de l'enquête nationale sur les femmes et les  
22 filles autochtones disparues et assassinées.

23                  Expliquez-moi le lien entre la présente  
24 Commission et le parcours des femmes autochtones et le  
25 système de justice pénale.



1                    Pourquoi avoir choisi ce lien-là?

2                    C'est quoi le lien que vous faites avec les  
3 travaux des commissaires, aujourd'hui?

4                    DRE RENÉE BRASSARD : En fait, c'est une  
5 excellente question, parce que ça été ma première  
6 réaction. Dans quelles mesures je peux contribuer, à  
7 partir de mes travaux, à la tenue d'une telle commission?

8                    En fait, j'y réponds tout de suite à partir  
9 du premier acétate. Pour moi, les politiques  
10 colonialistes...

11                    Me BERNARD JACOB : Premier acétate, s'il  
12 vous plait.

13                    DRE RENÉE BRASSARD : Mais aussi les  
14 conditions-- en fait, deuxième acétate-- et les conditions  
15 de vie actuelles de plusieurs collectivités autochtones  
16 font la démonstration, font état de nombreux effets des  
17 politiques d'assimilation et des politiques colonialistes  
18 et parmi ces effets, ben on trouve des traumatismes  
19 intergénérationnels provoqués notamment par les  
20 pensionnats. Je referai pas l'histoire ici.

21                    On a certaines communautés qui, quand on  
22 regarde les taux de pauvreté, ben voilà, sur-classe.  
23 Quand on regarde le surpeuplement des logements, le manque  
24 de service sociaux préventifs accessibles, le manque de  
25 services spécialisés, la discrimination systémique, tout

1       ça on reconnaît que c'est un ensemble de phénomènes  
2       sociaux qui puise ses sources dans l'histoire colonialiste  
3       et assimilatrice du Canada.

4               Et je pense que l'assassinat ou la  
5       disparition des femmes constitue un des chemins  
6       d'aboutissement de telles conditions de vie. Quand on a  
7       la chance d'y échapper, probablement qu'une des réponses  
8       sociales que l'on adresse le plus souvent quand on n'est  
9       pas assassinée ou disparue comme femme autochtone c'est  
10      l'incarcération.

11              Donc c'est en ce sens-là que la  
12      surincarcération des Autochtones est directement liée aux  
13      conditions de vie actuelles de plusieurs personnes  
14      d'origine autochtone au Canada.

15              **Me BERNARD JACOB:** Je comprends. On va  
16      revenir sur l'acétate précédente, si vous me le permettez.

17              **Dre RENÉE BRASSARD:** M'hm.

18              **Me BERNARD JACOB:** Ce sont vos intérêts de  
19      recherche. Pouvez-vous expliquer un peu votre trajectoire  
20      en commençant du début?

21              **Dre RENÉE BRASSARD:** Oui, voilà. En fait,  
22      l'idée de poser ça c'était pas nécessairement de mettre en  
23      lumière ou de faire un « exposure » sur mes qualités de  
24      recherches mais plutôt vous montrer un peu la logique à  
25      partir de laquelle j'ai choisi de présenter les faits

1 saillants que je vais mettre en lumière dans le cadre de  
2 mon témoignage aujourd'hui.

3                   Donc évidemment je vais puiser les faits  
4 saillants de mon étude sur les trajectoires socio-  
5 carcérales des femmes autochtones. Et suivant ma thèse de  
6 doctorat, c'est un peu comme ma petite histoire, comment  
7 se fait-il que je tourne à droite, que je tourne à gauche,  
8 que je vais emprunter telle, telle thématique plutôt  
9 qu'une autre.

10                   Donc suivant mon étude sur les trajectoires  
11 carcérales des femmes autochtones, évidemment ce qui m'est  
12 venu en tête c'est d'aller explorer qu'en est-il pour les  
13 hommes autochtones. Donc j'ai fait la même chose de ce  
14 côté-là et ça m'a permis de me rendre compte que y avait  
15 au début des années 2000 tout un déploiement de programmes  
16 correctionnels. Donc y avait une série de mesures et de  
17 services correctionnels qui était proposée en guise de  
18 changement, qui constituait une voie de changement pour  
19 répondre au problème de la surincarcération des  
20 Autochtones au Canada.

21                   Alors, j'ai dit ah, mais c'est génial. Je  
22 vais aller essayer de fouiller un peu cette question de la  
23 naissance... vous savez, depuis les années 2000, la  
24 naissance des huit pavillons de ressourcement autochtone,  
25 donc ces établissements carcéraux pour les détenus des

1 pénitenciers à sécurité minimale et médium.

2                   Donc ça m'a permis aussi d'explorer toute  
3 la logique de la spiritualité autochtone et en fait la  
4 spiritualité autochtone comme ingrédient et je suis  
5 arrivée à un moment vraiment charnière de l'histoire parce  
6 que vous savez, quand on s'intéresse à l'histoire, à  
7 l'intégration, comment est rentrée ou pénétrée la  
8 spiritualité autochtone au sein des établissements  
9 carcéraux, on se rend vite compte que d'abord la  
10 spiritualité autochtone était dans les premières années  
11 perçue comme des activités culturelles.

12                   Donc ç'a été sur un pluralisme culturel  
13 d'abord au Canada que la spiritualité est entrée dans les  
14 établissements carcéraux.

15                   Au fil de l'évolution des politiques  
16 pénales et de la Charte des droits et des libertés, 1982  
17 aussi la *Loi constitutionnelle*, ces programmes de  
18 spiritualité-là deviennent un pluralisme... s'intègrent en  
19 fait dans un pluralisme religieux. Donc on est passé  
20 d'une petite activité culturelle à deux, trois heures par  
21 semaine, à la pratique d'une religion que l'on appelait la  
22 spiritualité autochtone, donc de plus en plus de place à  
23 la spiritualité au sein des activités quotidiennes de  
24 l'univers carcéral.

25                   Jusqu'au début des années 2000 où la

1 spiritualité est devenue en raison des modifications  
2 notamment des directives correctionnelles et de la *Loi sur*  
3 *les services correctionnels* et la mise en liberté sous  
4 condition, la spiritualité est passée d'un ingrédient  
5 culturel, du pluralisme de la pratique religieuse à un  
6 ingrédient thérapeutique.

7                   Donc de plus en plus, l'histoire de la  
8 spiritualité s'en est une de reconnaissance comme  
9 ingrédient thérapeutique. Donc où on en est à ce jour,  
10 évidemment on en est à des modèles un peu hybrides, donc  
11 on met ensemble des ingrédients thérapeutiques blancs avec  
12 la spiritualité autochtone et on essaie de former des...  
13 de forger des programmes hybrides de thérapie pour les  
14 détenus autochtones.

15                   Donc on a assisté au cours des 15 dernières  
16 années à la multiplication de ces programmes  
17 correctionnels qui s'adressent spécifiquement aux  
18 Autochtones. Donc quand on entre à l'intérieur des murs  
19 suivant un certain nombre de passages, voilà, ben on peut  
20 décider de prendre la trajectoire de la spiritualité ou le  
21 chemin rouge à l'intérieur de l'établissement carcéral.

22                   Mais un moment donné, je suis à Waseskun et  
23 puis tout ça prend des choses d'allure très quotidienne.  
24 Je suis dans un cadre de porte et je discute avec un  
25 détenu qui y séjourne.

1                   Et puis après peut-être une demi-heure, je  
2                   vois que dans son cou il a plein de... il a plein de  
3                   balafres. En fait, il a un peu le cou comme un manche de  
4                   guitare, plein de cicatrices, et puis je lui dis, « Mais  
5                   qu'est-ce que t'as dans le cou? Est-ce que t'as eu un  
6                   accident et tout ça? » Il me dit, « Non, non. Tu sais,  
7                   moi je suis ici parce que... ben en fait, moi puis mon  
8                   épouse on a un grave problème de surconsommation de PCP et  
9                   quand on consomme, ben ma femme joue du couteau. Des fois  
10                  c'est moi, des fois c'est elle, voilà, et puis... ».

11                  Fait que je l'ai regardé pis j'ai dit,  
12                  « Mais c'est toi qui est ici. » « Ouais, mais t'sais, on  
13                  a six enfants. T'sais, chus pas pour envoyer ma femme  
14                  faire de la prison quand même. »

15                  Alors c'est quelque chose j'ai été... j'ai  
16                  été mise en rapport avec une des nombreuses formes de  
17                  masculinité. J'ai dit, « Wow, très intéressant ». Y a  
18                  quelque chose qui se cache derrière l'incarcération des  
19                  Autochtones qui touche essentiellement en tout cas une  
20                  bonne partie de la vie de ces gens-là et c'est la  
21                  problématique de la violence familiale et conjugale.

22                  Alors voilà, j'ai exploré pendant les 10  
23                  dernières années la problématique de la violence conjugale  
24                  en contexte autochtone. D'abord c'était une première  
25                  étude où certains partenaires autochtones m'avaient confié

1 le mandat d'examiner, de faire un état des lieux et des  
2 interventions entourant la violence envers les femmes  
3 autochtones.

4 Et j'ai pas compris vraiment pourquoi  
5 certaines organisations autochtones me mandataient d'aller  
6 voir la violence envers les femmes autochtones parce que  
7 toute ma vie et mes rencontres avec les Autochtones m'ont  
8 toujours conduite à envisager la violence conjugale de  
9 manière multidirectionnelle.

10 D'ailleurs, pendant... à de nombreuses  
11 reprises, on m'a demandé parle pas de violence conjugale.  
12 En contexte autochtone, on parle de violence familiale.  
13 Alors au début, ben pourquoi vous dites ça? Mais parce  
14 que c'est pas juste la violence envers les femmes, parfois  
15 c'est la violence envers les hommes. C'est la violence  
16 envers les aînés. C'est la violence envers... tout le  
17 monde est concerné ici.

18 Donc ç'a m'a amené à changer aussi ma  
19 terminologie si je voulais mieux rendre compte de la  
20 réalité des gens auxquels je m'intéressais. Donc  
21 évidemment, mon passage au niveau de la violence conjugale  
22 chez les femmes... envers les femmes autochtones, ben m'a  
23 conduit assez rapidement à imaginer.

24 Mais je me suis dit, « Mais la voix des  
25 hommes, qui va écouter la voix des hommes autochtones? »

1        parce qu'ils sont des... ils constituent pour moi des  
2        acteurs qui participent au développement des événements.  
3        Oui, ils sont plus souvent incarcérés et est-ce qu'on a  
4        affaire à un modèle vraiment classique ou traditionnel ou,  
5        bon, les hommes se lèvent et puis sans aucune raison  
6        frappent leur épouse? Comment les dynamiques de violence  
7        conjugale s'installent et tout ça?

8                    Donc je suis allée voir 39 hommes  
9        autochtones du Québec pour essayer d'aller voir comment  
10       ils percevaient... et c'est voulu. En fait, si vous  
11       examinez le titre de ma recherche, l'avant-dernière, 2014-  
12       2017, le titre de ma recherche je l'ai intitulé  
13       « Expérience de violence familiale et conjugale vécue par  
14       les hommes autochtones ».

15                   Les quelques premières fois où j'ai dit le  
16       titre de ma recherche, les gens me reprenaient pis  
17       disaient, « Ouais, mais quand tu parles d'expérience de  
18       violence, c'est-tu comme agresseur ou... » mais j'ai dit,  
19       « Mais je le sais pas. » Je vais pas avoir les réponses  
20       avant d'aller voir la conclusion, ce n'est pas une  
21       position saine, ça! Je ne fais pas du lobby, moi, je fais  
22       de la recherche! [Rires] Alors, laissez-moi découvrir!

23                   Et j'ai découvert effectivement, donc,  
24       énormément de dynamiques de violence, si on a affaire à  
25       des dynamiques extrêmement diversifiées. Et pour une



1 certaine partie des hommes, bien voilà ; moi, je les  
2 appelle mes guerriers parce que oui, parfois, ils ont des  
3 comportements violents, les hommes, mais des fois, ils  
4 essuient aussi la violence familiale et conjugale et c'est  
5 eux, dans toute leur masculinité, qui vont faire les  
6 peines d'incarcération pour la violence qui existe au sein  
7 de leur famille. Donc, voilà.

8                               Finalement, voilà - je suis en train de...  
9 parce que vous comprendrez que ce n'est pas des objets  
10 d'étude qui mettent à profit nécessairement les plus beaux  
11 côtés, hein, de la vie des gens et j'avais aussi besoin  
12 d'espoir, moi, je pense, dans ma vie! [Rires] Alors,  
13 voilà, ma prochaine recherche portera sur les parcours de  
14 sortie de la violence, parce qu'au fur et à mesure qu'on a  
15 développé des services, il y a des gens qui s'en sont  
16 sortis. Il y a des femmes et des hommes, de plus en plus,  
17 qui se sortent de cette dynamique et qui rompent avec le  
18 parcours carcéral.

19                              Donc, c'est à ces individus-là que je vais  
20 m'intéresser, si j'obtiens les fonds en 2019 pour réaliser  
21 une étude au sein de quatre nations, donc la nation  
22 inuite, la nation innue, attikamek et crie, pour aller  
23 voir les récits des parcours de sortie d'adultes  
24 autochtones qui ont rompu avec des dynamiques de violence  
25 conjugale et familiale.

1 Et dernièrement, voilà, je m'intéresse à  
2 travailler, je fais des petits contrats actuellement pour  
3 le Ministère de la Justice et de la Sécurité publique du  
4 Québec, notamment, je travaille avec le Cree Government et  
5 aussi la Société Makievik pour produire des profils  
6 correctionnels dédiés à des nations en particulier, qui  
7 veulent voir un certain nombre d'éléments et mieux  
8 comprendre les enjeux correctionnels qui touchent leur  
9 nation proprement dite.

10 Donc, me voilà, devant vous, aujourd'hui.

11 **Me BERNARD JACOB:** Concernant le terme ALC,  
12 c'est l'abréviation de quoi? ALC de l'établissement de  
13 Port-Cartier?

14 **Dre RENÉE BRASSARD:** Un agent de libération  
15 conditionnelle, donc des agents de programmes. Et l'hiver  
16 dernier, j'ai accepté - j'espère que c'est vraiment le  
17 début de quelque chose pour moi, parce que j'ai vraiment  
18 beaucoup aimé, en fait, l'établissement de Port-Cartier,  
19 qui est un établissement de protection, vous savez, au  
20 Québec, donc un super-max, qui m'a demandé d'aller... parce  
21 que le personnel et ça, ça serait sans doute l'un des  
22 enjeux, l'un des éléments qu'on abordera aujourd'hui, mais  
23 leur personnel avait eu, par le passé, toutes sortes de  
24 formations culturelles autochtones, mais ils en étaient  
25 insatisfaits.

1                   Insatisfaits pourquoi? Parce qu'ils  
2                   n'arrivaient pas à utiliser les éléments de cette  
3                   formation culturelle à leur travail quotidien. « Qu'est-ce  
4                   que ça veut dire, dans mon travail, moi? Tous les Power  
5                   Point... moi, je veux bien... c'est parce que j'ai eu deux ou  
6                   trois formations puis oui, on me montre toujours la carte  
7                   du Québec pour me dire où sont situées les nations puis la  
8                   famille des Algonquiens versus la famille des Iroquois,  
9                   mais moi, mon rapport prédécisionnel ou mon rapport pré-  
10                  sentenciel ou dans mon plan d'intervention, ça veut dire  
11                  quoi? »

12                  Donc, on avait vraiment un manque  
13                  d'intégration de la formation des intervenants au plan de  
14                  leurs activités. Je me suis dit : hum! Alors, en toute  
15                  alliée, j'ai invité Mme Guay de la Maison Communautaire  
16                  Missinak et on a monté une formation de quatre jours où, à  
17                  la fois, moi, je donne des savoirs sur les politiques  
18                  correctionnelles, l'histoire de la justice pénale qui  
19                  s'adresse aux autochtones et Pénélope porte plutôt le côté  
20                  de la spiritualité, le sens que ça prend, pour leur  
21                  montrer que... voilà, participer aussi à briser les préjugés  
22                  ou les préconceptions à l'effet, notamment, que la sauge,  
23                  voilà, c'est un show de boucane, qu'on a entendu, donc  
24                  voilà. Donc, c'est de tous travailler, ensemble, à  
25                  déconstruire les préconceptions entourant l'utilisation de

1 certains outils de guérison autochtones. Voilà. C'est moi  
2 qu'on va appeler avocat, bientôt - celui qui parle  
3 toujours! [Rires]

4 **Me BERNARD JACOB:** [Rires] Il y avait un  
5 autre terme, on en reparlera! Certaines études affirment  
6 que le racisme et la discrimination... à ces dates  
7 suivantes, s'il vous plaît... vous n'avez pas travaillé sur  
8 le programme de la Sûreté du Québec?

9 **Dre RENÉE BRASSARD:** À Val d'or?

10 **Me BERNARD JACOB:** Non, concernant... oui,  
11 le programme à Val d'Or, la Sûreté du Québec pour le...

12 **Dre RENÉE BRASSARD:** Non.

13 **Me BERNARD JACOB:** Ça vous... On va beaucoup  
14 parler des femmes autochtones au système pénal, on va  
15 aller aux deux dernières. Certaines études affirment que...  
16 celle-ci, que le racisme et la discrimination...

17 **Dre RENÉE BRASSARD:** Bien ça, je pense que  
18 c'est un point d'introduction. Vous savez, on est en 2018,  
19 dans le cadre d'une enquête nationale sur les femmes  
20 autochtones assassinées et disparues, mais je réitère et  
21 je rappelle, j'insuffle encore le fait que plusieurs  
22 commissions d'enquête avant moi, depuis 1974 à peu près  
23 qu'on connaît des commissions d'enquête relatives à la  
24 justice ; je pense à la première en Alberta, notamment.

25 **Donc, on a eu plusieurs commissions**

1        provinciales, on a eu des commissions nationales ; la plus  
2        grande, la Commission royale. Et il est clair que l'on  
3        reconnaît que le racisme et la discrimination vécus ici  
4        par les femmes autochtones seraient en partie responsables  
5        de leur surreprésentation, mais aussi de l'état actuel et  
6        des conditions de vie de celles-ci. Donc, je ne vous  
7        apprends rien.

8                    Ce que je veux vous dire d'entrée de jeu,  
9        c'est que je veux peut-être poser les jalons où je me  
10       situe, moi, dans ce spectre-là. Donc, pour moi, il est  
11       clair que le système de justice pénal et le droit -parce  
12       que j'ai déjeuné avec M. Jacob ce matin et je lui  
13       rappelais que le droit était un outil colonial, qu'on ne  
14       veuille ou qu'on ne le veuille pas. Et je lui disais :  
15       « Voilà, vous savez, quand, suivant les Français, les  
16       Britanniques ont imposé le *common law*... » et puis bon, on  
17       revoyait nos cours de droit.

18                    Puis pour moi, le droit est un outil  
19       colonialiste qui s'est imposé et pour, dans les pouvoirs  
20       exécutifs du droit, c'est l'appareil, l'une des  
21       institutions exécutives du droit, notamment le droit  
22       correctionnel et pénal, c'est le système de justice pénal  
23       qui est là pour appliquer ces règles-là qu'on a imposées  
24       et qui demeurent toujours étrangères aux autochtones au  
25       moment où on se parle.

1                   Donc, c'est pour ça que je résume assez  
2 brièvement à mes étudiants, souvent, dans le cadre de mon  
3 cours « Justice et minorités autochtones », je leur dis :  
4 « Vous savez, ça fait depuis la colonisation qu'on essaie  
5 de rentrer un cercle dans un carré. » Et on se demande,  
6 après toutes ces années, comment ça se fait que ça ne  
7 marche pas! Mais, parce que c'est peut-être  
8 inconciliable, donc c'est un système qui ne tient toujours  
9 pas compte de la langue, des valeurs, des besoins et des  
10 conceptions différentes des modes de régulation des  
11 différends et des conflits.

12                   Cette semaine, j'enseignais justement à mes  
13 étudiants, j'ai dit : « Vous savez que... probablement que  
14 vous pensez tous et toutes que c'était le chaos avant  
15 l'arrivée des Blancs puis que les Indiens s'arrachaient à  
16 la face à coups de je ne sais pas trop quoi? Mais non!  
17 Mais non! »

18                   Et je prends, dans le cadre de ce cours-là,  
19 un exemple entre autres et je leur dis : le meurtre.  
20 Prenez le meurtre, un acte très grave. Évidemment, le  
21 meurtre, voilà, la plupart du temps, amenez le coupable,  
22 évidemment, il y avait toutes sortes de mécanismes de  
23 régulation qui s'assuraient que le conseil des sages et  
24 tout ça, un conseil des aînés, accuse la personne. Et  
25 parfois, ça entraînait la mort de la personne, mais on

1        avait aussi, on tenait compte du fait ou du contexte dans  
2        lequel, si c'était une mort qui était survenue notamment  
3        dans un contexte de chasse, on excusait aussi et on avait  
4        toute une politique de dédommagement.

5                    Il y a des récits historiques très  
6        intéressants où on demandait parfois à certaines personnes  
7        qui avaient commis des homicides d'aller occuper le rôle  
8        de chef dans la famille. Ils disaient : « Voilà, tu as  
9        enlevé le chasseur de telle famille, tu vas aller le  
10       remplacer, ça sera ça, ta peine. » On a eu l'utilisation  
11       aussi des colonies pénales. Donc, on avait des mécanismes  
12       antérieurs à la colonisation pour réguler.

13                   Par exemple, l'introduction par effraction;  
14       vous savez, ce crime où quelqu'un pénètre dans un lieu  
15       privé? On sait très bien, chez les Micmacs, que  
16       l'introduction par effraction pour un motif de survie  
17       était excusée. Donc, si vous vous introduisiez dans un  
18       camp ou dans des tipis dans un camp micmac pour y prendre  
19       des vêtements et de la nourriture, on était exemptés. Et  
20       on avait aussi toutes sortes de pénalités sous forme de  
21       dédommagement, de médiation, de réparation, qui  
22       permettaient de réguler.

23                   Mais tous ces mécanismes-là de régulation  
24       des différends ont été remplacés par l'arrivée des Euro-  
25       Canadiens, qui sont arrivés. Et ça, on a des traces, on a

1 de belles traces dans la Commission royale, notamment, qui  
2 nous montre des bouts de documents originaux, qui nous  
3 montraient bien comment on est arrivés ici avec une espèce  
4 d'idéologie impérialiste où, voilà, on n'avait qu'un seul  
5 dieu, mais aussi qu'un seul droit et notre droit était  
6 juste et égal et voilà, on avait trouvé cette fine ligne  
7 de la moralité entre le bien et le mal et tout ça s'est  
8 imposé aux autochtones.

9 Et depuis ce temps, vous savez, parce que  
10 c'est l'une des questions qui m'a longtemps assaillie :  
11 comment se fait-il qu'après 60 ans, on en est toujours  
12 encore, parce que j'imagine qu'au final de la présente  
13 commission ou encore de toutes les commissions, on  
14 retrouve toujours cette fameuse recommandation. Je ne sais  
15 pas si c'est moi qui rêve, mais à chaque rapport final, je  
16 retrouve la recommandation suivante en matière de  
17 justice : sensibiliser et informer les acteurs de... voilà,  
18 sur les questions autochtones. Sensibiliser les  
19 autochtones à l'appareil et au processus de justice.  
20 Former les intervenants correctionnels... c'est toujours la  
21 même chose! Comment se fait-il qu'on a toujours cette même  
22 recommandation-là? Pourquoi?

23 Ça veut dire que ça ne fonctionne pas! Vous  
24 savez, on a des repères linguistiques importants. Nos  
25 repères linguistiques sont intrinsèquement liés à notre



1 perception du monde qui nous entoure. S'il y a des  
2 concepts dans notre langue qui n'existent pas ou dans  
3 notre vision du monde qui n'existent pas, ça ne fera  
4 jamais du sens pour nous.

5 Alors, il y a quelque chose qui se cache  
6 là-dedans et il me semble qui porte à réflexion. La notion  
7 de culpabilité ; vous savez, l'un des éléments essentiels  
8 de l'appareil de justice pénal est son caractère  
9 antagoniste, l'un contre l'autre.

10 **Me BERNARD JACOB:** La Reine contre..

11 **Dre RENÉE BRASSARD:** Les arrêts, qui  
12 prennent forme notamment dans les arrêts de la Cour  
13 suprême, voilà : Brassard contre la Reine, Jacob contre la  
14 Reine. Mais juste ça, ça nous montre comment on est en  
15 opposition dans notre système de justice. Vous prenez,  
16 fermez vos yeux et je vous dis : imaginez qu'on est dans  
17 une salle de Cour, Monsieur Jacob et nous sommes l'un en  
18 face de l'autre. Puis vu que... vous représentez l'État ou  
19 vous représentez la défense?

20 **Me BERNARD JACOB:** Habituellement, je  
21 représente toujours la défense.

22 **Dre RENÉE BRASSARD:** Donc, voilà. Quand on  
23 fait le choix de nos avocats, qu'est-ce qu'on pense en  
24 premier? Hum, quel est le meilleur qui va me permettre... le  
25 but de passer dans la justice, c'est d'arriver à s'en

1           sortir.

2                           Et les autochtones n'ont jamais compris ça.  
3           Donc, on se demande pourquoi les autochtones, notamment,  
4           l'un des faits saillants qui ressort de nombreuses  
5           recherches : comment se fait-il que les autochtones sont  
6           plus nombreux à plaider coupables? Parce qu'ils ne  
7           comprennent pas, dans leur vision : quand tu as fait  
8           quelque chose, tu le dis, tout simplement! C'est quoi,  
9           l'idée de mentir?

10                           Donc, quand un avocat leur dit : « Mais  
11           non, ne vous inculpez pas! » C'est un droit! Dans une  
12           société de droit comme la nôtre, nous avons tous le droit  
13           de ne pas s'auto-inculper. Mais ce droit-là ne trouve pas  
14           de fondement ou de valeur dans l'univers de nombreux  
15           autochtones : « Qu'est-ce que ça veut dire? Ça veut dire  
16           qu'il faut que je mente? Et la justice accepte que l'on  
17           mente [Rires], quelque part! » Parce que l'idée derrière  
18           ça, c'est que si j'ai M. Jacob, voilà, qui me fait une  
19           belle plaidoirie puis que je lui dis : « Voilà, je vais  
20           vous payer plus cher si vous m'aidez à m'en sortir »,  
21           c'est complètement étranger aux manières de réguler des  
22           différends et des conflits chez les autochtones.

23                           Alors, ils jouent le jeu et ils se laissent  
24           porter par un système dont ils ne saisissent pas du tout  
25           les mécanismes internes. Et ça, c'est quelque chose qui se

1        perpétue dans le temps et qu'ils n'ont jamais... c'est quoi,  
2        être de connivence? Le témoignage... combien de témoignages  
3        les autochtones retirent-ils? Parce que le témoignage  
4        antagoniste, parler contre l'autre dans une logique de... Et  
5        les femmes que je rencontre, comme les hommes: « Non, je  
6        ne peux pas envisager, franchement, accuser ou faire le  
7        rôle du méchant loup, pas du tout! »

8                    Donc, tous ces rôles-là qu'ils sont amenés  
9        à jouer dans l'appareil de justice, notamment au niveau de  
10       l'appareil judiciaire, ils ne saisissent pas. Donc, c'est  
11       pour ça qu'on réitère cette condition-là puis j'espère  
12       qu'avant de mourir, on va faire autre chose ou penser à  
13       autre chose.

14                   Et c'est dans ce sens-là que je dis que  
15       depuis la colonisation que l'on tente d'imposer un système  
16       de justice à des gens... et là, il faut faire attention  
17       parce qu'on pourrait voir en moi quelqu'un qui tente ou  
18       qui se dirige uniquement vers la gouvernance juridique -  
19       non, pas du tout. Je vais surprendre bien des gens sans  
20       doute, mais je suis assez... je vous dirais, au plan  
21       idéologique, parce que c'est important, personne n'est  
22       neutre, dans la vie, okay?

23                   Et ça, j'ai compris que moi non plus, je  
24       n'étais pas neutre, même comme scientifique; j'essaie  
25       d'avoir une position neutre, au début de mes recherches,

1        mais je sais que je suis contaminée et que je suis  
2        construite de telle ou telle façon.

3                    Cela dit, je suis quelqu'un qui envisage le  
4        rapport entre les autochtones et l'appareil de justice  
5        pénal comme plutôt... quelqu'un qui fait la promotion du  
6        pluralisme juridique. Permettons à des nations qui étaient  
7        là avant nous et qui sont fondatrices du Canada de pouvoir  
8        aller du côté de la justice réparatrice, de la médiation,  
9        de leur système de justice traditionnel ou encore, du  
10       système de justice Blanc. Parce que l'ensemble des études  
11       qui a ont été réalisées, chaque fois qu'on est allés dans  
12       une communauté autochtone où on leur a demandé : « Est-ce  
13       que vous êtes à l'aise avec le système de justice Blanc?  
14       Voudriez-vous le vôtre ou voudriez-vous quelque chose  
15       d'autre? », je vous dirais que les résultats sont assez  
16       éloquentes en ce sens. C'est à peu près un tiers, un tiers,  
17       un tiers ; donc, il y a des gens, des autochtones, qui  
18       sont tout à fait à l'aise dans l'appareil de justice  
19       pénal, qui y ont recours. Il y en a d'autres qui sont un  
20       peu dans un état d'aculturation, ils ne savent pas trop si  
21       on devrait utiliser ce qu'on avait avant, mais c'est vrai  
22       que des fois, il y a des choses dans le système Blanc qui  
23       nous plaisent, qu'on ne voudrait pas... des fois, ils se  
24       situent entre les deux. Et d'autres qui voudraient  
25       réaffirmer certains modes de régulation traditionnels.

1                    Pourquoi n'avons-nous pas un système de  
2                    droit où les individus seraient libres, justement, de  
3                    choisir : moi, de quelle manière j'ai envie de régler mon  
4                    différend ou mon conflit avec mon épouse, ma femme,  
5                    quelqu'un de ma communauté? Est-ce que j'ai envie d'aller  
6                    sous le tipi, par exemple, en parler ou je veux quelqu'un  
7                    de l'extérieur?

8                    Donc ça, ça serait déjà, je pense, un très  
9                    grand pas vers l'amélioration du système actuel.

10                    **Me BERNARD JACOB:** Prochain acétate.

11                    **Dre RENÉE BRASSARD:** Donc, le prochain  
12                    acétate? Peut-être pour vous exposer quels sont les grands  
13                    faits saillants qu'on a depuis la fin des années 1990,  
14                    donc on ne fera pas l'histoire non plus. Donc, on a un  
15                    problème endémique; ce que je conçois par un phénomène  
16                    endémique, c'est un phénomène qui s'élargit et qui croît  
17                    d'année en année, malgré toutes les modifications, les  
18                    changements au niveau des politiques correctionnelles, des  
19                    services, de la transformation du Code criminel, de  
20                    l'amélioration et des changements dans la *Loi sur les*  
21                    *services correctionnels et la mise en liberté sous*  
22                    *condition*, malgré la création de huit pavillons de  
23                    ressourcement autochtones, les taux d'incarcération  
24                    disproportionnés des autochtones continuent et continuent  
25                    de croître.

1                   Donc, en 1999, proprement dit chez les  
2 femmes, il y avait 351 femmes qui purgeaient une peine  
3 fédérale au Canada. En fait, parmi ces 351 femmes, 81  
4 d'entre elles étaient d'origine autochtone, surtout dans  
5 les Prairies.

6                   On a des cas assez pathétiques : si on  
7 entre un peu dans le détail, les femmes autochtones  
8 incarcérées sont plus nombreuses aussi à être soumises au  
9 protocole de gestion. Qu'est-ce que le protocole de  
10 gestion? C'est le Super-Max. Ce sont des conditions de  
11 détention super maximales.

12                  Je n'ai qu'à penser... vous connaissez sans  
13 doute Serena Nicotine, qui a fait les manchettes; une  
14 femme autochtone qui a commis un homicide, donc qui a été  
15 impliquée dans divers... qu'on n'était pas capable de gérer,  
16 littéralement. Et Mme Nicotine, voilà, aujourd'hui, ça  
17 fait 12 ans qu'elle est incarcérée dans un pénitencier à  
18 sécurité maximale, 23 heures sur 24 dans sa cellule. Et on  
19 sait que cette femme est aux prises avec le syndrome  
20 alcolofœtal. Est-ce que c'est la place, dans une cellule  
21 de ségrégation, pour une femme qui présente des problèmes  
22 de santé mentale graves? Elle a été jugée comme  
23 délinquante dangereuse. ... On en a d'autres, aussi. En  
24 2001, les femmes autochtones comptaient pour près du quart  
25 de la population des pénitenciers au Canada. C'est

1 énormément de femmes. Le quart, ça veut dire 25%.

2 Les tendances historiques de la  
3 criminalisation des femmes et des hommes sont d'un ratio  
4 de 90% des hommes et 10% des femmes. Seul les femmes  
5 autochtones brisent ce ratio de 90:10.

6 Et c'est la même chose au Québec, en ce  
7 moment. 2014-2015, les femmes autochtones, 38%,  
8 constituaient 38% des admissions de femmes en détention  
9 dans les établissements provinciaux et territoriaux, et  
10 37% des délinquantes sur responsabilités fédérales. Donc,  
11 ça montre le caractère endémique du phénomène.

12 Entre 2000 et 2001, le taux de  
13 représentation des femmes autochtones est passé de 18% à  
14 37%.

15 Au niveau du Québec, maintenant. Donc, je  
16 vous ai préparé l'acétate suivant, c'est uniquement sous  
17 forme de représentation graphique pour vous montrer un  
18 peu, voilà, les admissions d'adultes en détention après  
19 condamnation d'origines autochtones.

20 Donc on voit le Québec, une, deux, trois,  
21 quatre, cinq, le cinquième petit regroupement de  
22 réglettes. Donc, le Québec évidemment c'est « *too few to*  
23 *count.* » C'est toujours ce... traitement-là, cette  
24 réponse sociale que l'on a adressée aux Québécois.

25 Donc, « *it's too few to count, you know.*

1 On va aller du côté où les choses sont plus graves, mais  
2 vous autres, quand même, tu sais. » Et ça été la même  
3 chose pour les autochtones, et voilà, et pour les femmes  
4 dans l'appareil de justice pénale.

5 Donc la dernière colonne complètement à  
6 droite, c'est le nombre total des admissions après  
7 condamnation. Donc on voit que Territoires du Nord-Ouest,  
8 évidemment, Colombie-Britannique, Saskatchewan, Manitoba,  
9 on a des taux d'admission après condamnation extrêmement  
10 élevés des femmes et des hommes autochtones.

11 Au niveau, maintenant, du Québec.  
12 Évidemment, comme je le disais, on a moins de  
13 surreprésentations carcérales...

14 **Me BERNARD JACOB** : Prochain acétate, s'il  
15 vous plait. Il est-tu mort?

16 **DRE RENÉE BRASSARD** : ... Qu'ailleurs au  
17 Canada pour toutes sortes de raisons, à mon avis. Des  
18 hypothèses qui demeurent à être validées, mais que je ne  
19 serais pas surprise qu'elles le soient, parce que pourquoi  
20 on a moins de surreprésentations carcérales des femmes  
21 autochtones au Québec?

22 D'abord, une particularité de la  
23 disposition géographique des réserves et des collectivités  
24 autochtones au Québec.

25 Si vous examinez la carte du Québec, qui



1 est ici, on voit que les communautés autochtones se  
2 situent en marge du territoire du Québec.

3 Et puis, bien, vous savez, la même chose  
4 qu'au Canada; le Québec dans le sud est développé, mais le  
5 nord on n'a pas... les Inuits, ils sont tous seuls, ils  
6 sont demeurés invisibles, même encore aujourd'hui, OK?

7 Donc, ça amène son lot de défis, je vous  
8 dirais, et d'enjeux, parce que notamment en terme de  
9 développement des services. On sait très bien, par  
10 exemple, qu'une planche de bois qui coûte 5 dollars à  
11 Montréal, bien, va coûter 50-60\$ dans le nord.

12 Alors ça multiplie énormément les coûts, et  
13 l'accès aux services, bien voilà, est menacé pour ces  
14 raisons-là.

15 Donc, bien entendu, personne ne sera  
16 épargné du système de justice pénale, mais c'est une  
17 première particularité du Québec. Deuxième particularité,  
18 on a la composante Inuit, donc les Inuits qui sont  
19 vraiment au nord du nord du nord du nord, qu'il fallait  
20 rejoindre, hein?

21 Ce n'est qu'à partir de 1974 qu'au Québec  
22 on a institué ce qu'on appelle les Cours itinérantes sous  
23 une valeur très noble; celle de donner accès à la justice,  
24 parce qu'avant les gens, les Inuits qui étaient aux prises  
25 avec des problèmes judiciaires, devaient comparaitre dans

1 le sud.

2                   Donc, pour un accès à l'égalité, donc  
3 l'accès à la justice, on a développé la Cour itinérante.  
4 Et c'est une des recherches à laquelle je vais  
5 m'intéresser dans les années à venir, parce que je veux  
6 montrer comment depuis le premier jour de l'institution  
7 des Cours itinérantes au Québec, bien, voilà, avant, on y  
8 allait que quelques jours par mois, donc le bras du pénal  
9 ne gérait que les causes les plus graves, probablement.  
10 Pis on laissait tomber le reste, parce qu'on n'avait pas  
11 le temps de gérer tout ça, OK?

12                   Donc, et petit à petit, on a institué,  
13 toujours sous le, c'est toujours sous une valeur noble,  
14 hein? Celle de l'accès à la justice. On est passé d'une  
15 Cour itinérante qui allait là que quelque jours par mois,  
16 à quelques semaines par mois, à quelques, beaucoup plus de  
17 semaines par année. Jusqu'à aujourd'hui, pouvoir compter  
18 sur des palais de justice qui opèrent à temps plein dans  
19 certaines collectivités autochtones.

20                   Donc, ce que je veux démontrer dans une  
21 recherche, c'est que sous le jour, en donnant accès à la  
22 justice aux villages Inuits, on a aussi contribué à une  
23 plus grande capacité de criminaliser les Inuits (rires),  
24 « *crime as an industry* », OK? N'oublions pas ça, ça fait  
25 vivre du monde.

1                   Donc, bien voilà. Là, maintenant, les  
2 palais de justice, ils sont là, sont bien implantés, alors  
3 là, on peut vraiment bien criminaliser tout le monde et  
4 personne... pas un poisson va échapper notre filet de la  
5 justice pénale.

6                   Et c'est exactement ça, on a les impacts ou  
7 les effets de ce système-là, parce que j'ai été impliquée,  
8 moi-même, en 2011 dans le profil correctionnel des Inuits  
9 et des autochtones, et des Premières Nations au Québec.  
10 Ça été moi qui a été la première au Québec, c'est  
11 incroyable, en 2011, à produire la première photo.

12                   Ça fait depuis 1967 qu'on sait, Mylène  
13 Jaccoud qui a dirigé sa thèse, a fait son mémoire de  
14 maîtrise sur la surreprésentation des femmes en 1982.

15                   Alors, voilà, c'était pas un sujet ou un  
16 objet d'intérêt, parce que « *it was too few to count.* »  
17 On avait d'autres problèmes à régler que celui de la  
18 surreprésentation des autochtones.

19                   Donc, en 2011, on a déjà avisé les  
20 instances ministérielles, on leur a dit : « Écoutez, c'est  
21 incroyable : entre 2006-2011, on a fait des bonds de 18%  
22 dans l'incarcération. » Vite, vite, vite, vite, vite, le  
23 but n'est pas d'atteindre les taux de l'ouest ou les  
24 provinces des prairies. Qu'est-ce qu'on a l'œuvre, qui  
25 permet au taux de réagir à la hausse?

1                   Donc, on a dit : « Oui, oui, oui, mais on  
2                   incarcère très peu. » Il y a encore ce présupposé-là ou  
3                   cette conception qu'on incarcère encore trop peu. Mais je  
4                   leur dis : « Mais plus ça va, plus on incarcère. Est-ce  
5                   qu'on va attendre d'avoir... »

6                   Donc, on a vraiment, pour moi, une occasion  
7                   historique de désamorcer ou de cesser certains processus à  
8                   l'œuvre.

9                   Donc, un, il faudrait les identifier  
10                  correctement, et deux-- pis je vous en parlerais peut-être  
11                  aujourd'hui, si on a le temps-- de quels sont les  
12                  mécanisme à l'œuvre? Parce que depuis l'insertion ou le  
13                  changement du Code Criminel 718 (E), Madame la Commissaire  
14                  en chef, et aussi les transformations des articles 80 à 84  
15                  de la Loi sur les services correctionnels et la mise en  
16                  liberté sous condition, voilà...

17                  Je suis partie, là. Voilà.

18                  Avec tous les changements des politiques  
19                  correctionnelles qui sont survenues, voilà, j'ai perdu mon  
20                  idée, là.

21                  **Me BERNARD JACOB** : Avec toutes les  
22                  politiques correctionnelles qui sont apparues...

23                  **DRE RENÉE BRASSARD** : Monsieur Jacob,  
24                  c'est de votre faute.

25                  **Me BERNARD JACOB** : On a augmenté le

1       taux d'incarcération, c'est pas la solution. Là, on va  
2       passer à la prochaine acétate, je pense la réponse est là.

3                   **DRE RENÉE BRASSARD** : Voilà, non, pas  
4       du tout. Voilà, voilà, voilà.

5                   Donc, on a vu avec toutes les  
6       modifications, un moment donné, on a prévenu la  
7       magistrature canadienne, on a dit : « Écoutez, les Juges.  
8       Faites attention, particulièrement lorsque vous avez un  
9       autochtone devant vous. Voilà ce que nous dit 718 :  
10      prenez en compte le fait que son histoire est peut-être  
11      pas rose. Alors si vous le voulez, avant de l'envoyer en  
12      prison, essayons autre chose. »

13                  Alors évidemment, ça pris quelques  
14      années, mais un moment donné, les juges se sont mis aussi  
15      à exécuter 718 de manière un petit peu plus, de manière  
16      attentionnée.

17                  Et on voit très bien depuis le début  
18      des, depuis 2010, un... une transformation, on a de plus  
19      en plus recours aux peines, aux mesures sententielles, aux  
20      peines communautaires. Donc les travaux communautaires,  
21      les sursis.

22                  Les sursis que j'aimerais dire étaient  
23      beaucoup réhabilitatifs avant l'arrêt de la Cour Suprême  
24      Proulx, qui a contribué largement à multiplier les  
25      conditions sécuritaires des sursis.

1                                   Donc, on a rendu le sursis,  
2                   l'emprisonnement avec sursis, c'est vous savez  
3                   l'emprisonnement dans la collectivité, mais on commence  
4                   avec un couvre-feu 24-7, et puis un moment donné, il y a  
5                   un élargissement, mais on est comme en situation de  
6                   contrainte à domicile. Donc, on a toutes sortes de  
7                   conditions à respecter.

8                                   **Me BERNARD JACOB** : Pouvez-vous donner des  
9                   exemples de conditions qui sont pas adaptées au... ?

10                                  **DRE RENÉE BRASSARD** : Par exemple, un  
11                   couvre-feu, on doit rentrer à telle heure, avant 21h00.  
12                   On a  
13                   pas consommer, ne pas être en contact avec telle personne  
14                   impliquée dans des infractions et tout ça. Donc... mais on  
15                   a multiplié les conditions de contrôle, donc on a contrôlé  
16                   plus le monde puis on les a aidé moins. O.k.

17                                  Donc, ce faisant... et les conditions... et ça  
18                   c'est quelque chose aussi qui vaudrait la peine de  
19                   s'intéresser, c'est toute la question... parce que vous  
20                   savez à peu près le tiers des autochtones qui revient dans  
21                   l'appareil de justice pénal en situation de récidive le  
22                   sont pour...

23                                  **Me BERNARD JACOB**: Bris de conditions.

24                                  **Dre RENÉE BRASSARD**: ...bris de conditions.

25                                  Donc y a quelque chose qui se cache derrière les... la

1 question des conditions, et moi je le sais ce qui se cache  
2 derrière les conditions. C'est que quand on examine les  
3 dossiers correctionnels des autochtones, ben notamment la  
4 condition de ne pas être en contact avec la victime par  
5 exemple, qui est une condition assez noble encore une  
6 fois, mais qui est difficile à exercer en contexte de  
7 communauté parce que c'est sûr qu'on va voir la famille de  
8 notre victime, parce que ben c'est une famille importante  
9 de la collectivité, donc inévitablement on... c'est plus  
10 facile d'être en contravention avec nos conditions. Même  
11 chose pour la consommation d'alcool, à la limite imposons  
12 une thérapie plutôt que de mettre une interdiction de  
13 boire. Vous savez, on aurait plus de chance à la limite.  
14 Mais toutes ces conditions-là font en sorte que il est  
15 impossible... c'est que les conditions de libération  
16 conditionnelle notamment, ne tiennent pas compte des  
17 réalités des contextes autochtones.

18                   Donc, les autochtones se ramassent en  
19 situation de bris de conditions, donc retour... rebelote, on  
20 retourne devant la Cour et puis là on n'est plus  
21 susceptible. Donc on a transformé les peines carcérales  
22 vers les peines communautaires, on a fait un mouvement de  
23 déviation, mais en bout de ligne on n'a pas de résultat  
24 parce que la plupart des gens reviennent dans le système  
25 en bris. Donc on n'a pas favorisé absolument, on n'a pas

1 sorti les gens du système.

2 Quand on regarde aussi au niveau des femmes  
3 autochtones, les femmes inuites sont de plus en plus  
4 judiciarisées et elles le sont de plus en plus jeunes.  
5 Donc, y a quelque chose là qui est très, très préoccupant.  
6 Les femmes inuites ça frôlent le 30 pour cent actuellement  
7 de la population correctionnelle féminine au Québec.  
8 Donc, y a... au niveau des infractions, bien entendu  
9 beaucoup d'ordre public, beaucoup de crimes contre la  
10 personne.

11 Donc on voit, y a un gros 35 à 45 pour cent  
12 de tous les crimes qui impliquent les autochtones qui  
13 touchent la violence conjugale et familiale. C'est  
14 toujours du voie de fait, c'est toujours des situations de  
15 violence conjugale et familiale, y a quelque chose là qui...  
16 c'est une conséquence. Pour moi la violence conjugale  
17 c'est juste une conséquence de la misère et de la  
18 souffrance et du manque d'espoir et l'effritement des  
19 relations entre les gens qui s'aiment. Mais on va voir  
20 aujourd'hui... en tout cas j'espère vous faire la  
21 démonstration que on adresse encore une fois - même si  
22 c'est un anglicisme « adresser » - mais on... nos réponses  
23 sociales en matière de violence conjugale ne répondent pas  
24 aux besoins de plusieurs autochtones. On va voir comment  
25 on va y répondre aujourd'hui.



1                   **Me BERNARD JACOB:** Prochaine acétate.

2                   **Dre RENÉE BRASSARD:** Donc évidemment c'est  
3 des conclusions... et je termine mon acétate... cette acétate-  
4 là en disant que ce sont des connaissances et des faits  
5 saillants que l'on connaît depuis plus de 30 ans,  
6 notamment celle du lien entre la... mais en fait, pas le  
7 lien, la présence de la consommation d'alcool lors des  
8 commissions d'infractions, mais ça c'est pas... on a souvent  
9 fait le lien entre alcool/crime, c'est les premières  
10 thèses en criminologie. Je vous dirais que c'est un  
11 ingrédient... c'est pas tant un lien, mais c'est une  
12 condition d'existence en fait pour soulager les conditions  
13 de vie très fragilisées et vulnérables de certains  
14 autochtones. Y a certains autochtones... vous savez mes  
15 amis à qui de dis, « Vous ne buvez pas beaucoup, parce que  
16 moi si je vivais dans vos conditions je serais  
17 collectées. » Je vous le dis là, je serais... je le sais  
18 pas comment ils font, je le sais pas comment ils font. On  
19 est en 2018 quand même là.

20                   Y a quelque chose aussi... un des enjeux sur  
21 lequel on doit absolument je pense agir, c'est la question  
22 de la logique actuarielle qui a envahi depuis 1996 le  
23 système de justice pénale canadien. Donc, à un moment  
24 donné dans l'histoire, o.k., y a un scientifique qui  
25 s'appelle James Bonta qui a fait la démonstration que le

1 crime, donc la criminalité, est prédictive. On est  
2 capable de prédire le crime, la re commission  
3 d'infractions, la récidive. Wow! Quelle découverte.

4 Qu'est-ce qu'on a fait? On a inventé cet  
5 outil qui s'appelle le LS/CMI qui est un « level »... blah  
6 blah blah, voilà, de contrôle. C'est un outil de gestion  
7 du risque... un outil actuariel de gestion du risque de  
8 récidive que l'on applique... que l'on a appliqué au cours  
9 des... certainement des 20 dernières années aux autochtones.

10 Je vais essayer de vous expliquer assez  
11 brièvement et de manière très vulgarisée qu'est-ce que cet  
12 outil-là. Cet outil est fondé, est basé sur ce qu'on  
13 appelle du « cluster analysis », o.k. On prend tous les  
14 récidivistes canadiens puis on les met ensemble, puis on  
15 dit, « Voilà les récidivistes canadiens. » Et puis on  
16 essaie de dégager à partir de ce groupe de récidivistes  
17 des... qu'est-ce qu'ils ont en commun. Ah! Ah! Quatre-  
18 vingt-dix (90) pour cent sont des hommes. Donc, quand  
19 t'es un homme, plus un, o.k., donc t'as un risque. Mais  
20 là vu que c'est 90 on va mettre plus trois quand même  
21 parce que les hommes récidivent plus parce que... voilà.  
22 Mais ils sont plus dans l'appareil de justice pénale, je  
23 l'ai dit, c'était 90/10, alors voilà. Si t'es un homme,  
24 t'as trois; si t'es une femme, t'as un. O.k., parce que  
25 les femmes sont gentilles et voilà.

1                   Après on continue cet exercice-là, on se  
2                   rencontre que bien voilà... donc y a des facteurs. Y a deux  
3                   séries de facteurs, des facteurs statiques, donc des  
4                   facteurs qui ne changent pas, le genre, la religion, en  
5                   fait qui bougent très peu dans une vie; et puis y a des  
6                   facteurs que l'on dit dynamiques, des facteurs sur  
7                   lesquels on peut agir.

8                   Quels sont ces facteurs de risques? Alors  
9                   on retourne à notre groupe puis on dit, « Qu'est-ce qu'ils  
10                  ont? » Donc voilà, essentiellement c'est des hommes âgés  
11                  de 30-35 ans, o.k., qui récidivent. Donc si vous êtes âgé  
12                  entre 30-35 ans, vous avez plus deux; si vous avez 58 ans,  
13                  ben là allez-vous arrêter à un moment donné, prendre votre  
14                  retraite, à 58 ans être criminel, franchement. On a moins  
15                  de chance alors parce qu'on est moins fort, on a moins  
16                  d'énergie pour la criminalité, on est fatigué, donc ça  
17                  c'est plus un, o.k., donc plus on vieillit, moins on a de  
18                  risques.

19                  Et puis après ça les facteurs dynamiques  
20                  sont de l'ordre... et écoutez-moi bien, c'est très  
21                  important, Madame la commissaire en chef, sans emploi...  
22                  avec emploi, pas de chance de récidive; sans emploi, plus  
23                  trois chances. O.k. Monoparentale, cinq chances. Et  
24                  puis là on y va comme ça. Tous les facteurs de  
25                  vulnérabilité autochtone, chômage, promiscuité, logement.

1 Si vous avez pas de logement, plus huit là. Écoutez, vous  
2 allez être dans rue, dans rue ça vous expose aux occasions  
3 de criminalité.

4 Donc tout ça fait en sorte, o.k., et quand  
5 je vous qui a des mécanismes à l'œuvre... on n'irait pas  
6 vous savez en 2018 jusqu'à dire que autochtone égale 49.  
7 Ça serait « politically incorrect », hein? Mais tout  
8 laisse croire que tous les facteurs les autochtones les  
9 cumulent tous. Alors les autochtones à qui on soumet  
10 cette grille-là, score élevé, élevé, élevé, trois... jusqu'à  
11 trois fois, deux fois plus que les non-autochtones.  
12 Évidemment, ça prend pas un cours d'université pour savoir  
13 que ben, c'est sûr tsé, c'est certain, c'est la population  
14 la plus vulnérable. Donc si vous prenez des facteurs de  
15 vulnérabilité pis que vous accolez des nombres, ben c'est  
16 certain qui vont scorer davantage.

17 Qu'est-ce que ça fait ça « scorer  
18 davantage »? Qu'est-ce que ça fait quand on est un homme,  
19 une femme inuite pis que au final là on a plus 48?  
20 Qu'est-ce que ça fait? Quel impact que ça a dans la vie  
21 des gens?

22 Ben à plus 48, madame, vous allez  
23 directement dans un établissement à sécurité maximale,  
24 parce que le maximum c'est 40 et plus, médium c'est entre  
25 30, voyez-vous. Donc plus on baisse... et le but de notre

1 passage dans l'enceinte carcérale c'est de réduire notre  
2 cote de risque et montrer qu'on a un risque de moins en  
3 moins grand. Comment on arrive à baisser notre cote? Par  
4 exemple, au départ je pars avec un plus 48, bon ben là on  
5 m'offre un petit programme... de gestion de la colère, il  
6 vaut six points. Wow! Si je le prends, je tombe tout de  
7 suite à 42, ça vaut le coup! Je vais y aller de même. »

8 Mais quand on part à 48, on est dans un  
9 établissement, donc c'est paradoxal, parce que quand on  
10 est un autochtone, on a 48 au point de départ, donc on est  
11 incarcéré dans un établissement maximal, lieu où il n'y a  
12 pas de programme. Alors, la cote de sécurité des  
13 autochtones les empêche de la baisser parce qu'ils ne  
14 participent pas aux programmes. Donc ça, c'est un paradoxe  
15 incroyable! [Rires]

16 Donc, ce n'est que le temps... le temps va  
17 faire baisser les choses puis un moment donné, il va se  
18 calmer puis il va comprendre. Donc, on fait des petites  
19 entrevues cliniques qui permettent de baisser la cote de  
20 sécurité... ça prend énormément de temps. Donc, un moment  
21 donné, quand tu aboutis dans un médium, bien là, tu peux  
22 commencer. Donc, ça retarde le processus de transformation  
23 d'un bon nombre d'autochtones.

24 **Me BERNARD JACOB:** Est-ce que ça a un  
25 impact aussi sur la libération conditionnelle?

1                   **Dre RENÉE BRASSARD:** Absolument! Parce que  
2 plus on prend de temps à baisser cette cote-là, pour  
3 obtenir la libération conditionnelle, donc les  
4 commissaires à la libération conditionnelle vont juger :  
5 est-ce qu'il s'agit d'un risque... La question essentielle  
6 que les commissaires en libération conditionnelle, qui  
7 octroie ou non la libération des gens, lorsqu'ils sont en  
8 détention, ils se posent la même question à tout coup :  
9 est-ce que ce risque-là qui est devant moi [Rires] est  
10 assumable socialement? Si je le laisse sortir, est-ce que  
11 je protège la société? Voyez-vous, c'est cette question-  
12 là.

13                   Donc, évidemment, les autochtones n'ont  
14 souvent pas la libération conditionnelle et sont plus  
15 nombreux à faire le deux tiers et le trois tiers de leur  
16 peine.

17                   **Me BERNARD JACOB:** Parce que la grille les  
18 piège en partant.

19                   **Dre RENÉE BRASSARD:** Donc, le mécanisme de  
20 libération conditionnelle, depuis sa création, qui a été  
21 mis en place pour favoriser le processus de réinsertion...  
22 le but de la libération conditionnelle, c'est que, un, on  
23 reconnaît que l'incarcération écarte le monde de la  
24 réinsertion sociale. Deux, que l'on veut alléger le plus  
25 possible ou ne pas indument punir quelqu'un au point d'en

1 faire un individu institutionnalisé, donc diminuer encore  
2 plus ses chances de se réinsérer. On a institué le  
3 mécanisme de libération conditionnelle pour permettre aux  
4 gens de reprendre contact avec les espaces d'intégration  
5 sociaux reconnus, tels que la famille, le travail, les  
6 amis les loisirs et de se trouver des grappins de  
7 réinsertion.

8 Mais là, si on empêche les gens de le  
9 faire, ça retarde ce processus-là, ça retarde grandement  
10 ce processus-là. Donc, il ne faut pas se surprendre que  
11 des gens qui passent soit leur vie en prison ou encore, on  
12 le verra, hyperinstitutionnalisés, restent pris dans ces  
13 mailles de système là la vie durant, quoi.

14 Donc, évidemment, ce sont des populations  
15 qui ont un passé incroyable. Vous savez, mes travaux à  
16 tout le moins sont éloquents; on ne se ramasse pas dans le  
17 système de justice pénal pour rien. Quand on arrive aux  
18 portes d'une prison, dans la vie, c'est que les choses ne  
19 vont pas bien.

20 Et souvent, ce sont des histoires d'abus,  
21 d'abus, d'abus et d'abus, de toutes parts ; d'abus, la  
22 violence communale, la violence communautaire, la violence  
23 des instances de pouvoir qui gèrent ces communautés-là,  
24 des exemples... non, c'est de l'abus de toutes parts. Et ce  
25 sont de multiples viols et ce sont des personnes

1 meurtries, hommes et femmes.

2                   Écoutez, j'ai quand même... vous avez pu  
3 voir, Madame la commissaire en chef, j'ai quand même  
4 14 ans de criminologie dans le corps, plus trois ans en  
5 intervention délinquance; si je vous disais que lors de ma  
6 dernière étude réalisée auprès de 39 hommes autochtones,  
7 tout au plus, je vous aurais dit, seulement à deux ou  
8 trois reprises : « Oh, Madame la juge, on a quelqu'un de  
9 violent devant nous. » Les 36 autres, ce sont des  
10 personnes abîmées, meurtries - tout sauf violentes. Ce  
11 sont des gens qui en sont arrivés, oui, à tuer parfois  
12 [petit rire gêné] leur conjointe, mais qui n'ont aucune  
13 dynamique de violence, que c'est évènementiel, qu'on sait  
14 très bien que l'homicide dans une situation de contexte  
15 conjugal a très peu de chances d'être réitéré, qu'on n'a  
16 pas de récurrence ou que la récurrence est quasiment nulle  
17 lorsqu'on a affaire à un homicide à l'intérieur des  
18 familles. Donc, c'est une succession d'enquêtes qui en  
19 viennent toujours au même constat en ce qui a trait à la  
20 correctionnalisation des autochtones. Lorsque j'ai réalisé  
21 mon étude sur les trajectoires carcérales des femmes  
22 autochtones...

23                   **Me BERNARD JACOB:**    Prochain acétate, s'il  
24 vous plaît.

25                   **Dre RENÉE BRASSARD:**       ... elles se sont



1       constituées essentiellement en deux groupes. Donc, on  
2       avait des femmes peu institutionnalisées dans un premier  
3       temps et dont l'expérience d'incarcération survient à  
4       l'âge adulte. Donc, on a des femmes dont l'incarcération  
5       est peut-être plus momentanée ; je me souviens entre  
6       autres, c'est vraiment intéressant, une femme qui avait  
7       été accusée de négligence criminelle parce qu'elle avait...  
8       mais vous voyez, ce n'est pas un dessein et les gens qui  
9       sont en droit, je fais référence à l'*actus reus* et au *mens*  
10      *rea*, mais il n'y avait aucunement de *mens rea* là-dedans et  
11      la femme a été incarcérée parce qu'elle avait échappé de  
12      l'eau bouillante sur sa petite fille de trois ans.

13                   Et elle a voulu appliquer une médecine... je  
14      ne sais pas, probablement dans ma transmission de la  
15      médecine, il y a quelque chose qui a heurté, mais elle a  
16      appliqué du beurre chaud sur des brûlures. Ça fait que ça  
17      a empiré et puis bon, on l'a accusée, voilà, de négligence  
18      criminelle causant des blessures et tout ça. Et elle a été  
19      incarcérée puis elle m'a dit : « C'est épouvantable, j'ai  
20      perdu ma fille, je suis en prison, ma fille est placée  
21      dans une famille. » Elle avait commencé à boire, donc elle  
22      était là, en milieu carcéral puis elle avait juste hâte de  
23      sortir pour pouvoir vivre sa peine intensément. Puis là,  
24      je lui parlais : « Oui, mais la peine intensément, comment  
25      tu vas... » « Crisse! La première chose que je fais, c'est

1 que je m'en vais me souler la face! » Donc, voyez-vous,  
2 l'utilisation de l'alcool ou des drogues pour moins  
3 sentir, pour arrêter de souffrir momentanément, voilà! Et  
4 effectivement, c'est fait dans ce contexte-là et elle  
5 s'est fait arrêter et incarcérer et tout ça. Donc, on a  
6 plein d'histoires comme ça.

7 On a un autre groupe qui est beaucoup plus  
8 fragilisé et ici, j'ai rencontré des femmes plutôt avec  
9 une histoire de prise en charge. Donc, ce sont des femmes  
10 qui, souvent, ont été placées très tôt dans leur enfance ;  
11 d'abord, elles naissent dans des conditions marginales,  
12 avec des parents qui ont des... on voit, non pas la  
13 transmission, mais le phénomène intergénérationnel des  
14 problématiques sociales - je n'aime pas le terme  
15 « transmission » parce qu'il n'y a pas un parent qui  
16 voudrait transmettre ce qui ne va pas bien dans sa vie,  
17 voyons donc! Ça, je n'aime pas le terme « transmission »,  
18 du tout. Donc, il y a une poursuite ou un maintien  
19 intergénérationnel de certaines conditions que l'on vit.

20 Et chez ces femmes-là, chez ce groupe de  
21 femmes là plus institutionnalisés, l'usage ou l'utilisation  
22 des institutions blanches agit de manière très tôt dans  
23 leur vie. Donc, ce sont des enfants qui, souvent, naissent  
24 de parents où il y a déjà des dynamiques de violence  
25 familiale et conjugale, l'alcool est très présent. Ils



1 demande : « Mais comment on part de tel village puis on  
2 aboutit à tel parc à Montréal? Raconte-moi ça! » Je ne  
3 vois pas l'avion qui s'est déposé dans le parc, là!  
4 Raconte-moi, ... Moi, je veux te suivre. »

5 Et pis, elle dit : « Mais c'est incroyable,  
6 tu sais, je suis arrivée, mais j'avais pas beaucoup  
7 d'argent parce que le billet d'avion n'avait coûté très  
8 cher. Alors, je suis arrivé avec 10\$ à l'aéroport. » Pis  
9 là, elle dit : « Bien, tu sais, 10\$, tu fais pas beaucoup  
10 de taxi avec ça, tu sais. »

11 Et puis, là, elle dit : « Un moment donné,  
12 il s'est mis à faire tard pis à faire un peu noir, à la  
13 pénombre. » Et puis elle me dit : « Bien, il y a un  
14 chauffeur de taxi qui m'a dit : « je t'amène en ville  
15 contre un blow job. » »

16 Fait qu'elle dit : « Bien, moi, je voulais  
17 garder mon 10\$ parce que je savais que j'allais avoir  
18 faim, un moment donné, tu sais. » Et puis, elle se rend  
19 avec trois blow jobs. Le trajet, elle le fait, pis ça lui  
20 coûte trois blow jobs pour se ramasser au parc.

21 Là, où elle savait qu'à tout de moins le  
22 seul endroit à Montréal où elle allait revoir des  
23 consoeurs Inuits, c'était là, tu sais. Et puis,  
24 évidemment, elle aboutie dans ce parc-là, et sa vie à  
25 Montréal commence là.

1                   Je suis ici, aujourd'hui, en train de vous  
2 parler de justice et de criminalisation. C'est sûr que ça  
3 pas pris deux semaines qu'on a commencé à lui faire faire  
4 des mitaines de cuir. Donc, on a exploité ses  
5 connaissances en matière de couture.

6                   Pis un moment donné, on a exploité son  
7 corps, pis on a dit que : « Bien, des 10\$, tu pourrais en  
8 avoir bien plus que ça des 10\$, si tu voulais. »

9                   Fait que là, elle est entrée dans des  
10 réseaux, justement, de prostitution, voilà, des bonhommes  
11 qui se passent des femmes. De toute façon, c'est des  
12 femmes qui sont considérées, au plan socialement,  
13 complètement invisibilisé, vous savez.

14                   Elles sont visibles, quelques fois par mois  
15 quand on passe là pis on les ramasse toutes ou qu'on a un  
16 petit 2 000\$ de contraventions à faire. On sait très bien  
17 comment ça fonctionne, mais sans plus d'importance.

18                   Bien voilà, elle avait été récupérée par un  
19 réseau de prostitution, et puis, bien voilà, tu sais. Au  
20 moment où je l'ai rencontré, elle était en milieu  
21 carcéral, et après trois viols, elle a décidé de se  
22 défendre et elle a été accusée de voies de faits graves.  
23 Et puis, elle en était là, dans ce processus.

24                   Mais une sentence, en fait, permet une  
25 autre sentence. Et je m'intéressais beaucoup chez

1           particulièrement les femmes institutionnalisées, bien  
2           entendu : dans quelles conditions de vie ces femmes  
3           sortent-elles de prison?

4                       Moi, je voulais avoir une photo, là, à  
5           15h22, quand elle sort, là. Elle s'en va où? Elle a  
6           quoi? Est-ce qu'elle a des adresses? Est-ce qu'elle a  
7           des vêtements pour demain? Est-ce qu'elle a une petite  
8           culotte à remplacer? L'essentiel, je suis pas dans, je  
9           suis pas dans l'excessif, là, je suis pas elle a une job à  
10          40\$ de l'heure, je suis pas là-dedans. Est-ce qu'elle a  
11          un lieu de chute?

12                      Et quand c'est votre *pimp* qui vient vous  
13          chercher à la prison... Donc, pour de nombreuses femmes  
14          autochtones, bien, c'est le pimp qui vient chercher les  
15          filles après la détention.

16                      Donc, on... ça s'arrête là la mesure de  
17          surveillance. Une fois que la grille tombe, bien, voilà,  
18          elle est libre, et puis. Donc rebelote, rebelote,  
19          rebelote, et tout ça, bien, fait en sorte, que, bien,  
20          voilà.

21                      Ça fait en sorte que des femmes se  
22          ramassent dans des réseaux de prostitution, dans des  
23          réseaux illicites de drogue, des lieux, des chemins blancs  
24          qui conduisent vers l'assassinat et la disparition. C'est  
25          à ça dont on a affaire.

1                   Une bonne partie de ces femmes-là, on le  
2                   sait très bien, que ce sont des femmes à très grande, qui  
3                   ont une très grande vulnérabilité, qui se ramassent dans  
4                   les mains de meurtriers comme Pickton.

5                   Et Pickton, l'histoire de Pickton est très  
6                   intéressante. Pickton allait commettre le 50<sup>e</sup> meurtres au  
7                   moment où il a été arrêté, et il a été accusé, je pense,  
8                   de 27 ou de 28 seulement. Donc, il en manque encore 22.

9                   Pis combien de Pickton existe-t-il qu'on  
10                  n'a pas arrêté, encore?

11                 **Me BERNARD JACOB** : Prochain acétate. Ah  
12                 oui...

13                 **DRE RENÉE BRASSARD** : Je vous ai dit que  
14                 parmi les situations où les conditions de vie qui  
15                 conduisent certaines femmes à avoir, à être en contact  
16                 avec l'appareil de justice pénale, il y a certainement de  
17                 la violence conjugale et familiale, qui est quelque chose  
18                 de, c'est une empreinte pour moi de l'état de souffrance  
19                 qui se transpose dans nos relations avec les nôtres, avec  
20                 nos frères et nos sœurs.

21                 Et là, je vous ai préparé quelque chose qui  
22                 va durer que deux acétates, mais qui, je pense, va  
23                 contribuer à une meilleure conscientisation collective de  
24                 comment nous, comme blancs, on lit, on définit, on perçoit  
25                 un problème social, OK? Selon des principes, des

1 paramètres, et ce que les autochtones nous disent  
2 concernant cette même problématique sociale. Et qu'on  
3 entend, qu'on lit, qu'on lit, qu'on lit depuis 20-30 ans,  
4 mais qu'on n'écoute jamais.

5 Et là, j'ai choisi le cas de figure,  
6 évidemment, qui touche une de mes spécialités, la question  
7 de la violence familiale et conjugale.

8 Au niveau de la définition blanche ou  
9 étatique, voilà comment on définit la violence conjugale,  
10 en contexte blanc :

11 « La violence conjugale se caractérise  
12 par une séries d'actes répétitifs, qui se produisent  
13 généralement selon une courbe ascendante. »

14 Donc, un petit coup de poing, trois coups  
15 de poing, cinq coups de poing, jusqu'à moment donné en  
16 arriver jusqu'à, voilà.

17 « La violence conjugale procède, chez la personne qui  
18 commet l'agression-- donc, déjà là, on a nécessairement  
19 quelqu'un qui commet l'agression, OK?-- Selon un cycle--  
20 OK, le cycle de la violence que tout intervenante ou  
21 intervenant ici connaît très bien.-- Un cycle définit par  
22 des phases, OK?, qui suivent le mouvement suivant :  
23 tension, la tension monte, agression,  
24 déresponsabilisation, rémission, réconciliation, lune de  
25 miel, et rebelote, on continue. »



1 D'accord? C'est bon, ça fait autochtone un  
2 peu, le cercle, OK? Mais regardez bien.

3 « À ces phases correspondent chez la  
4 victime-- donc il y a le monde des agresseurs et il y a le  
5 monde des victimes, deux mondes opposés.-- Dans le monde  
6 de la victime, voilà, ce cercle-là, donc ces mêmes phases,  
7 pour la victime, veulent dire : peur, colère, sentiment,  
8 qu'elle est responsable de la violence, et espoir que la  
9 situation va s'améliorer. »

10 Donc, il y aurait un cercle de la violence  
11 pour l'agresseur, mais aussi pour la victime. La victime  
12 pardonne : « Ah oui, c'est vrai, t'as pas fait exprès. »  
13 Peur : « Je le dis-tu, je le dis pas? »

14 Donc, ce même cercle-là, il existe deux  
15 cercles, en fin de compte. Pourtant, on nous présente  
16 toujours le cercle de l'agresseur, OK?, la plupart du  
17 temps.

18 Et on nous indique, aussi, que :

19 « La violence familiale et conjugale  
20 ne résulte pas d'une perte de contrôle de quelqu'un.  
21 Donc, il n'y a pas d'excuse à cela, mais au contraire,  
22 constitue un moyen choisi, donc on décide sciemment et  
23 consciemment de frapper l'autre, c'est ça qu'on dit, OK?  
24 Donc, libre arbitre, pour dominer l'autre personne et  
25 affirmer son pouvoir sur elle. »

1                   Essentiellement, ça correspond à peu près à  
2                   la définition à laquelle on référerait en matière de  
3                   violence.

4                   Voilà quand on lit sur la violence  
5                   familiale chez les autochtones ce que les scientifiques  
6                   internationaux et nationaux nous disent.

7                   Ils disent : « Attention, attention, on  
8                   n'est pas d'accord à utiliser « la violence conjugale »,  
9                   mais on parlerait plutôt, nous, de « violence  
10                  familiale ». »

11                  « Ah, pourquoi? »

12                  « Bien, tout simplement parce que la notion  
13                  de violence familiale désigne le problème de manière  
14                  parfaite et permet de contextualiser et de le mettre en  
15                  contexte avec d'autres formes de violence que l'on vit au  
16                  sein de nos familles. »

17                  Donc, ce qu'ils nous disent, les  
18                  autochtones, c'est que c'est pas juste deux personnes qui  
19                  sont concernées; un agresseur et une victime.

20                  « Non, nous, c'est un agresseur et une  
21                  victime. »

22                  OK. L'appellation de violence familiale  
23                  renvois aussi directement à l'histoire de colonisation.  
24                  Donc, il y a rien de culturel là-dedans, c'est pas parce  
25                  qu'on est plus violent qu'une autre culture, c'est pas

1        parce que ç'a un lien. Ça, là, c'est une conséquence  
2        directe avec l'effritement de nos communautés, pis c'est  
3        pour ça qu'on se ramasse dans cet état-là.

4                    Et j'anime personnellement des semaines de  
5        guérison avec les hommes autochtones, et c'est une des  
6        premières phrases, des premières phases des plans de  
7        traitement que l'on adresse à cette clientèle-là. On  
8        resitue la violence familiale et conjugale de la vie de  
9        ces hommes dans son histoire.

10                   Et on demande aux hommes : « Comment on en  
11        est, comment on es-tu arrivé à vivre de la violence dans  
12        ta vie? On va examiner, on va dérouler un peu le fil des  
13        évènements, et on va essayer de voir historiquement  
14        comment ta communauté, d'abord, a été affligé par la  
15        violence, et comment toi, cette violence est rentrée sous  
16        le portail pour atteindre ton univers familial? »

17                   Donc, elle renvoie directement à l'histoire  
18        de colonisation des autochtones, qui ont sans cesse été  
19        aux prises avec des politiques gouvernementales visant  
20        explicitement la désintégration des familles et des  
21        collectivités. ...et des collectivités. Donc, la violence  
22        conjugale et familiale serait une conséquence de  
23        l'histoire de violence. Il y a des traces dans cette  
24        histoire de colonisation là que l'on voit aujourd'hui dans  
25        les dynamiques de violence conjugale qui concernent les

1 Autochtones, deux éléments, notamment :

2 Le silence. On dit toujours que les femmes  
3 ne parlent pas, que les femmes autochtones parlent moins,  
4 que les femmes autochtones ne dévoilent pas, ne dénoncent  
5 pas. Quand on relit le processus de colonisation des  
6 Autochtones, on se rend assez vite compte que non  
7 seulement c'est une histoire d'assimilation, d'oppression,  
8 mais c'est une histoire où, collectivement, on a imposé le  
9 silence aux Autochtones.

10 Le silence est historique aussi chez les  
11 Autochtones et je me souviendrai toute ma vie d'une des  
12 femmes qui m'a dit : « Moi, à chaque fois que j'ai vécu  
13 quelque chose dans ma vie, Renée, on m'a toujours dit la  
14 même affaire : 'Farme ta crisse de gueule.' » Ça fait  
15 qu'elle dit : « J'ai appris. Moi, c'est ça que j'ai appris  
16 dans la vie : 'Farme-la. Dis pas ça, ça va briser ça. Dis  
17 pas ça.' » Donc, ce sont des gens qui... dont le silence est  
18 intégré à toutes les problématiques, même celles qu'ils  
19 vivent aujourd'hui.

20 Donc...

21 **PERSONNE NON IDENTIFIÉE (homme)** : Pourquoi  
22 on leur enseigne ça?

23 **D<sup>re</sup> RENÉE BRASSARD** : Ben, parce que ça... ben,  
24 voilà, ça... ça... pourquoi on leur enseigne ça? Vous êtes  
25 l'étudiant tannant là de derrière la classe.

1                   **PERSONNE NON IDENTIFIÉE (homme)** : Oui.

2                   **D<sup>re</sup> RENÉE BRASSARD** : Non.

3                   Mais... mais parce que ça a servi, ç'a  
4 permis... ç'a permis... c'est une histoire... les pensionnats,  
5 pensez-vous que y'avaient le droit de parole? Non. On leur  
6 coupait les cheveux, on les lavait avec de l'eau de Javel,  
7 ça fait que c'est une histoire de silence qui... qui... qu'on  
8 pourrait trouver place... d'ailleurs, y'a un beau projet sur  
9 le silence des Autochtones à faire. Mais je suis en train  
10 d'avoir des idées aussi de recherche, mais... Donc, voilà,  
11 ç'a servi puis une chance qu'ils ont été silencieux, on  
12 serait peut-être pas là, vous et moi.

13                   Donc aussi, ce que les Autochtones vont  
14 nous dire, c'est que la violence dans les milieux  
15 autochtones peut être perçue comme l'expression d'un mal-  
16 vivre. C'est pas de la violence, c'est du désespoir. C'est  
17 pas de la violence au sens des Blancs, c'est du mal-être.  
18 « Je suis écoeuré. Je sais pas quoi faire. Je veux sortir  
19 de cela », qui a entraîné la perte de repères sociaux, de  
20 rôle : « J'ai pas de sens comme homme. Je fais quoi? Je  
21 passe mes journées à attendre pis à dépendre des fonds de  
22 l'État. Ma vie ne fait plus de sens à vivre de honte, à  
23 vivre de douleur et d'impuissance. » Donc, c'est très  
24 intéressant, je trouve, ce point de vue.

25                   C'est le temps de prendre une pause?

1                   **CHIEF COMMISSIONER MARION BULLER:** Could we  
2 take a 5-minute break, please?

3                   **PERSONNE NON IDENTIFIÉE (homme):** OK. Cinq  
4 minutes.

5 --- Upon recessing at 10:05

6 --- Upon resuming at 10:24

7                   **Me BERNARD JACOB:** Madame la commissaire en  
8 chef, d'entrée de jeu j'ai oublié quelques... une étape  
9 importante eu égard au curriculum vitae de Mme Brassard  
10 déposé sous la cote E-35. J'aimerais que soit reconnu le  
11 statut d'experte au docteur Renée Brassard de l'Université  
12 Laval, experte en criminologie relativement au parcours  
13 carcéral des femmes autochtones.

14                   **CHIEF COMMISSIONER MARION BULLER:** For my  
15 own translation, you wish to qualify this witness to give  
16 opinion evidence?

17                   **Me BERNARD JACOB:** That's it.

18                   **CHIEF COMMISSIONER MARION BULLER:** OK. Then,  
19 could we have the parameters or the areas again, please?

20                   **Me BERNARD JACOB:** Experte en criminologie  
21 sur le système de justice de pénale et les femmes  
22 autochtones.

23                   **CHIEF COMMISSIONER MARION BULLER:** Merci.  
24 OK. Yes.

25                   **Me BERNARD JACOB:** Thanks a lot.

1 OK. Oui.

2 **MS. SUZAN FRASER:** Excusez-moi.

3 **CHIEF COMMISSIONER MARION BULLER:** Yes?

4 **MS. SUZAN FRASER:** In her evidence this  
5 morning, Professor Brassard said that she -- her expertise  
6 was in Criminology and Offender Intervention, and I think  
7 that the second part is as important as the first and I  
8 wonder if the qualification could include that, Madam  
9 Commissioner.

10 **CHIEF COMMISSIONER MARION BULLER:** Offender  
11 Intervention as well?

12 **MS. SUZAN FRASER:** Yes.

13 **CHIEF COMMISSIONER MARION BULLER:**  
14 Certainly.

15 **Me BERNARD JACOB:** Tout à fait. Merci.

16 **MS. SUZAN FRASER:** De rien.

17 **Me BERNARD JACOB:** Alors, le temps qui nous  
18 était imparti étant dépassé, avec la permission des  
19 commissaires, j'aimerais attirer l'attention sur deux  
20 autres acétates.

21 On va aller à la prochaine acétate, s'il  
22 vous plait. OK.

23 Alors, on voit ici les principes directeurs  
24 en matière de violence conjugale et familiale. Donc, on a  
25 les notions étatiques et ce que les Autochtones en disent.

1           Pouvez-vous continuer...

2                           **D<sup>re</sup> RENÉE BRASSARD:** Je vais terminer...

3                           **Me BERNARD JACOB:** Oui.

4                           **D<sup>re</sup> RENÉE BRASSARD:** Je prends acte. Voilà.

5                           Donc, dans un premier temps, j'ai fait  
6           référence aux éléments de définition de la problématique  
7           de la violence familiale et conjugale. Maintenant, si on  
8           examine les prémisses, si on veut, ou les principes qui  
9           gouvernent en fait toute la structure et la nature des  
10          réponses sociales que l'on adresse à cette problématique-  
11          là, donc, du côté étatique, on considère, bien entendu, et  
12          c'est nécessaire - et ici, je ne pose pas en fait les  
13          principes directeurs étatiques, je ne m'oppose pas à ces  
14          principes-là, je ne fais que contraster, Madame la  
15          commissaire en chef -, donc :

16                           « La violence conjugale au Canada est  
17          reconnue comme étant un acte criminel. La violence  
18          conjugale est un moyen choisi pour dominer une autre  
19          personne. La sécurité et la protection des femmes victimes  
20          et des enfants sont la priorité et les agresseurs sont  
21          responsables de leurs comportements violents. »

22                           Ce que nous disent les Autochtones à cet  
23          effet :

24                           « La violence conjugale est un  
25          symptôme d'un déséquilibre, d'une souffrance, le résultat



1 d'une perte de pouvoir. Le bien-être et la guérison des  
2 femmes autochtones est indissociable de celui de leurs  
3 enfants, de leur couple, de leur famille, et de leur  
4 collectivité. Il faut travailler ensemble vers la  
5 recherche de solutions qui visent un mieux-être collectif.

6 » L'intervention ou encore la nature  
7 des réponses sociales doit permettre de recréer un  
8 équilibre entre les rôles de chacun à l'intérieur de la  
9 famille et de la collectivité et non pas participer de la  
10 division des membres. »

11 **Me BERNARD JACOB:** Et ce qui amène à  
12 l'acétate suivante : « Les stratégies, les moyens mis en  
13 œuvre ».

14 **D<sup>re</sup> RENÉE BRASSARD:** Donc, je vais passer  
15 cette acétate-là parce que vous pourrez y référer si vous  
16 avez envie d'examiner quelles sont les principales  
17 stratégies mises en œuvre par les répondants autochtones  
18 pour gérer la situation de violence conjugale qui les  
19 assaille. Je voudrais tout de suite aller, étant donné que  
20 le temps passe, aller aux réponses sociales, en fait  
21 l'acétate juste après pour contraster une fois qu'on a  
22 montré comment on définit ces...

23 **Me BERNARD JACOB:** L'acétate après, s'il  
24 vous plait.

25 **D<sup>re</sup> RENÉE BRASSARD:** ...manières différentes...

1                   **Me BERNARD JACOB:** Non, après. L'après  
2 l'après. Oui. Merci.

3                   **D<sup>re</sup> RENÉE BRASSARD:** Donc, une fois qu'on  
4 définit d'une manière différente et qu'on conçoit  
5 différemment, OK, que les prémisses entourant la violence  
6 conjugale, voilà maintenant comment on y répond, quelles  
7 sont les réponses sociales que l'on adresse à la violence  
8 familiale et conjugale en contexte autochtone. Et là, je  
9 pense que, encore une fois, il y a lieu de contraster ce  
10 que les Autochtones nous disent versus ce qu'on a mis en  
11 place au cours des 30, 40 dernières années.

12                   Donc, en matière de violence conjugale,  
13 tout le monde sait que, essentiellement, on a mis en place  
14 des milieux sécuritaires que l'on nomme des maisons  
15 d'hébergement pour les femmes, voilà, donc qui permettent  
16 de... de séjourner, voilà, de manière temporaire pour vivre  
17 ce moment de crise. On a la judiciarisation des hommes.  
18 Donc, les femmes dans les maisons d'hébergement, les  
19 hommes en prison, et pour protéger les enfants, ben, il  
20 faut avoir aussi un système protectionnel de l'enfance.  
21 Donc, on intervient en protection de l'enfance, on retire  
22 les enfants qui proviennent de familles où il y a de la  
23 violence familiale. Donc, on intervient en silos où chacun  
24 des acteurs a sa réponse sociale.

25                   Ce que les Autochtones vont nous dire

1 qu'ils aimeraient développer plutôt, parce que les  
2 Autochtones, ils voient : « Oui mais... », comme y'a des  
3 femmes par exemple autochtones qui vont me dire dans mes  
4 recherches : « Oui, mais nous, on est tannées d'aller en  
5 maisons d'hébergement. Pourquoi c'est pas les hommes qui y  
6 vont? C'est toujours nous qui déménageons. C'est toujours  
7 nous qui payons. » Au niveau des hommes, les hommes  
8 disent : « Oui, mais c'est toujours moi qui va en  
9 détention. Elle aussi de fois c'est de sa faute. » Donc,  
10 pourquoi que c'est... pourquoi c'est pas tout le monde? Et  
11 puis les enfants, les pauvres enfants quand ils peuvent le  
12 dire ils vont dire, « Mais oui, mais c'est pourquoi moi je  
13 suis obligé de changer de milieu pis que je peux pas  
14 rester avec la kokum par exemple ou la famille? Pourquoi  
15 tout ça se produit? »

16 Les autochtones vont... nous demandent de  
17 privilégier la cellule familiale, de préserver et de pas  
18 mettre les acteurs les uns contre les autres, mais de  
19 travailler les problématiques avec les familles, tous les  
20 membres de la famille, donc plutôt que de favoriser  
21 automatiquement ou uniquement la rupture conjugale.

22 Et là ici je m'attaque à quelque chose de  
23 très important, la notion de rupture conjugale est souvent  
24 un évènement ou un facteur associé au succès, à la  
25 réussite, « On s'en est sorti parce que on a rompu le lien

1 relationnel. » Mais dans le cas des trajectoires de  
2 violence familiale et conjugale des femmes autochtones que  
3 j'ai vu jusqu'à ce jour, ben c'est... ça ne rompt pas la  
4 dynamique de violence, on ne fait que changer de  
5 partenaire. Donc, on a une relation violente avec un  
6 partenaire et puis quelques années après voilà, on a un  
7 autre partenaire qui... la même chose recommence, la même  
8 chose recommence. Donc, la rupture conjugale n'est pas un  
9 facteur de succès ou un facteur unique qui contribue à la  
10 sortie de la violence, c'est est un parmi bien d'autres.  
11 O.k. Donc, c'est des gens qui ne favoriseront que très  
12 peu la rupture conjugale ou encore la séparation des  
13 membres de la famille.

14 Il faut opter aussi pour une approche  
15 globale de guérison de tous. Ce qu'on nous dit ici c'est,  
16 « Quand vous envoyez par exemple les hommes en prison, un,  
17 la prison ne permet pas de guérir, la prison stigmatise,  
18 la prison punie, mais la prison ne redresse... » Surtout  
19 les prisons, parce que les sentences sont plus courtes,  
20 donc on a très peu de programmes. Les provinces sont  
21 très... ont beaucoup moins de moyens au niveau des prisons  
22 provinciales que fédérales, donc souvent il faut aller aux  
23 pénitenciers pour accéder aux services d'un psychiatre ou  
24 d'un psychologue, aux prisons on a très peu de ces  
25 mécanismes-là.

1                   Donc, les autochtones vont nous dire ceci,  
2                   « Favorisons des mesures qui permettent la guérison et la  
3                   résolution du problème de la violence familiale. » Donc,  
4                   ça sert à rien de tenter de guérir ou de sortir un seul  
5                   individu de la dynamique de la violence, ça change rien  
6                   sur le... la dynamique familiale de violence. Donc, ce  
7                   n'est pas en guérissant ou en redressant ou en  
8                   transformant une seule personne et de la remettre en  
9                   collectivité, qu'on arrive à infléchir ou à changer le  
10                  cour des tendances qui sont à l'œuvre.

11                  Ils veulent aussi que nous favorisons dans  
12                  certains cas, lorsque c'est possible, la régulation  
13                  sociale communautaire que l'on adresse pas  
14                  systématiquement des... les cas de violence conjugale à la  
15                  machine pénale. Y a des choses qu'on peut régler à  
16                  l'intérieur des collectivités, la médiation, que l'on  
17                  soutienne aussi les outils de guérison autochtone.

18                  Je pense actuellement à un groupe d'hommes  
19                  qui évoluent présentement à Uashat Mak Maliotenam qui a de  
20                  la difficulté à être soutenu financièrement pour  
21                  développer ses activités. Je pense à un autre groupe  
22                  d'hommes qui ont connu des problèmes avec la violence qui  
23                  se sont regroupés à Chisasibi chez les Cris. Il faut  
24                  absolument mettre à profit... d'abord reconnaître les outils  
25                  autochtones, non seulement les reconnaître mais les

1 valoriser et les soutenir aussi dans leur expression, de  
2 manière à ce qu'ils puissent contribuer à guérir les gens  
3 des collectivités.

4           Donc on nous demande de penser pas toujours  
5 à la judiciarisation. On ne dit pas... c'est pas une  
6 question de... d'avoir une idéologie abolitionniste là, mais  
7 dire, « Ben peut-être conserver le rapport... le lien  
8 judiciaire, mais dans les cas de gravité extrême par  
9 exemple. Mais quand on le peut, essayer de faire autre  
10 chose. » Donc encore une fois une logique de pluralisme  
11 s'impose il me semble.

12           Donc on a aussi la favorisation. Pourquoi  
13 y a pas de ressources familiales au Canada, des centres  
14 de... en tout cas, pas plus parce que j'en connais des  
15 centres de guérison quand même, mais qu'on a n'a pas des  
16 centres de guérison où chaque membre de la famille peut  
17 discuter ensemble de la violence familiale dans cette  
18 famille. Pourquoi on envoie les femmes d'un côté et les  
19 hommes de l'autre et les enfants d'un autre côté?  
20 Pourquoi on... les familles auraient intérêt à en parler de  
21 la violence, à trouver des solutions familiales de manière  
22 à ce que cette violence-là puisse disparaître de  
23 l'ensemble de l'univers de la famille, plutôt que de punir  
24 un seul membre.

25           Et d'ailleurs, ça c'est une composante sur

1       laquelle je vais attirer votre attention. Lorsqu'on  
2       examine les éléments clés des dynamiques de violence  
3       conjugale chez les autochtones et quand on les met en  
4       contexte avec certaines conditions de vie, je vous dirais  
5       qu'à peu près dans le tiers des cas des évènements on a  
6       affaire à des gens qui nous disent, « Quand c'est survenu  
7       j'étais en 'blackout'. » Le « blacked out » est très  
8       intéressant, parce que une scientifique comme moi va se  
9       demander o.k., « blacked out », comment on a construit le  
10      fait pénal? Si la personne est « blackout », elle s'en  
11      souvient pas. Et que l'autre elle a perdu connaissance au  
12      pied de l'escalier, comment on arrive à faire survivre ce  
13      crime-là dans l'appareil de justice pénale?

14                    En d'autres termes, comment on arrive à  
15      construire un crime si y a un des partis qui s'en souvient  
16      pas pis que l'autre était... était inconsciente? Qui va  
17      nous dire qui a commencé et qui... donc, y a toute une boîte  
18      noire où quand je m'approche des répondants pour leur  
19      demander, « Racontez-moi comment ça s'est passé », et ils  
20      me disent, « Ben voilà, moi... non, j'étais vraiment en  
21      'blackout', je me souviens plus. Écoute, je me suis  
22      réveillée deux jours après, imagine toi donc. On m'a dit...  
23      c'est là qu'on m'a appris que j'avais fait ça, que j'avais  
24      fait ça, que... je sais pas si c'est vrai moi, mais on m'a  
25      dit que c'était ça. » Donc... et comment on construit ce

1 fait-là? C'est quand même incroyable.

2 Et les hommes me disent souvent, « Non,  
3 quand ça se passe là on essaie pas de démêler rien.  
4 Renée, j'ai déjà les poignets ensemble avant même que la  
5 police rentre, parce que je sais que à partir du moment où  
6 la police rentre chez nous, ils cherchent le gars. » Pis  
7 y dit, « C'est pas moi qui a commencé, mais je... c'est  
8 comme ça. »

9 Donc, y a aussi une institutionnalisation  
10 genrée en matière de violence familiale et conjugale. On  
11 a des acteurs, des intervenants qui agissent selon une  
12 seule dynamique, nécessairement que c'est l'homme qui  
13 commence et que c'est la femme qui est victime. Et la...  
14 mes données empiriques et probantes me montrent que non,  
15 non, non, le statut d'agresseur et de victime évolue,  
16 n'est pas figé.

17 On a des couples autochtones par exemple  
18 qui vont commencer une relation où l'homme est agresseur,  
19 ça suit une courbe ascendante, et à un moment donné la  
20 femme autochtone se fâche et décide que c'en est terminé.  
21 Et on voit parfois au Canada notamment, que les femmes  
22 autochtones sont surreprésentées dans le cas des homicides  
23 conjugals (sic). Donc y a une espèce de réaction pour  
24 toutes les traumatismes liés à la violence souvent, une  
25 réaction démesurée conviendront-on, mais c'est comme si y



1 a un arrêt, y a un arrêt d'acceptation de cette violence-  
2 là.

3                   Donc... et parfois c'est en terme de gravité.  
4 Des fois l'homme autochtone va agresser sa femme jusqu'à  
5 temps par exemple qui arrive une espèce de perte de  
6 contrôle, « Oh non, on avait des chicanes, mais là écoute  
7 à perdu connaissance. » Donc, quand les effets de la  
8 violence sont incontrôlés, l'homme va lever les mains, il  
9 va avoir peur, y va dire, « Ah non, je me rends pas là  
10 parce que moi j'ai un cousin qui a tué... qui a tué sa  
11 femme. Ah non, non, non. » Là, ah, c'est parfois la  
12 femme qui devient l'agresseur. Intéressant.

13                   Donc, le rôle de victime et d'agresseur  
14 peut changer à l'intérieur d'une même relation ou encore  
15 d'une relation à une autre, intra relationnelle ou inter  
16 relationnelle. Donc, les individus bougent, tantôt ils  
17 disent les femmes... les femmes autochtones me disent  
18 parfois, « Non, là c'est moi, là c'est moi qui est... là  
19 j'étais... non, là c'est moi qui est fâchée, qui est en  
20 colère. » Et y a des femmes... y a des femmes et des  
21 hommes... évidemment on a de tout, de tout, et je veux  
22 vraiment apporter votre attention sur la notion de  
23 « blackout » qui est très présente.

24                   **Me BERNARD JACOB:** Alors, en conclusion,  
25 Madame Brassard, quelles seraient vos recommandations que

1 vous auriez à faire?

2 **Dre RENÉE BRASSARD:** C'est la pire des  
3 questions qu'on peut se faire poser, parce que y a  
4 tellement de recommandations. Vous savez, j'ai... je suis  
5 loin d'avoir cette prétention-là de... j'essaie de  
6 contribuer, mais Dieu sait comment changer les choses...  
7 voilà. Enfin, je pense... sincèrement, qu'une hémorragie,  
8 lorsqu'on fait intervenir la justice. Je pense que d'ici  
9 50 ans, je ne serai probablement pas là pour le voir, mais  
10 dans 50 ans, nous allons nous excuser d'avoir appliqué  
11 l'appareil de justice pénal comme outil colonial de la  
12 même manière que nous venons de le faire pour les  
13 pensionnats.

14 Pourquoi? Parce que ce n'est qu'une autre  
15 une autre institution blanche qui a été imposée aux  
16 autochtones sans leur consentement. Je ne sais pas combien  
17 encore d'années ça va prendre, de vies brisées, de vies  
18 carcérales, pour réaliser que nous poursuivons le dégât.

19 Donc, il faut travailler avec eux, il faut  
20 travailler ensemble, parce que je crois vraiment en  
21 l'alliance, moi. Je n'aimerais pas que... je ne suis pas  
22 très friande des séparations, des oppositions et tout ça ;  
23 je pense qu'on a besoin des capacités, de  
24 l'accompagnement, des forces de chaque être humain pour,  
25 ensemble, évoluer sur un terrain meilleur.

1                   Je pense qu'à la fois, que ce soit au  
2                   niveau politique, au niveau institutionnel,  
3                   organisationnel, vous savez, on doit mettre en place tout,  
4                   tout ce que nous pouvons pour tenter de redresser. À tout  
5                   le moins, si on n'est pas capables de redresser puis qu'on  
6                   n'a pas d'idées comment faire, cesser [Rires] de faire des  
7                   choses! Donc, déjà juste d'arrêter... je ne suis pas dans la  
8                   créativité [Rires], juste cesser de faire des choses,  
9                   bien, ça permettrait peut-être un espèce de moratoire pour  
10                  pouvoir mieux penser, parce que quand on est dans  
11                  l'action, on ne fait qu'appliquer les valeurs derrière les  
12                  systèmes.

13                   Et je vous dirais ceci : ça fait, en  
14                  matière de justice pénale, ça fait maintenant, Madame la  
15                  commissaire en chef, 50 ans que l'on transforme, que l'on  
16                  adapte, que l'on culturalise le système de justice pénale.  
17                  Rien de tout ça n'a fait que ménager les effets de  
18                  l'application du système de justice chez les autochtones.  
19                  On essaie de réduire -et je pense que la Commission royale  
20                  d'enquête l'a très bien vu, il y a plus de deux décennies  
21                  maintenant -que l'imposition du système de justice produit  
22                  des effets qui, de plus en plus, deviennent irréparables.

23                   Donc, la voie de l'aculturalisation n'en  
24                  est pas une qui va changer ; elle ne vient que ménager,  
25                  que soulager les effets d'un système qui s'impose. Mais je

1       sais que derrière tout ça, il y a de l'espoir aussi, parce  
2       que je ne suis pas prête à dire que tout ce qui a été fait  
3       est vain et tout ça... ce n'est pas vrai. On a de beaux  
4       exemples de juges autochtones, de juges de paix  
5       autochtones qui ont accès, qui ont droit aussi...

6                C'est une prise de pouvoir, aussi, vous  
7       savez, quand on a ajouté, mais c'est l'objet aussi de mon  
8       article *Painting the Present Red* : ce n'est pas parce que  
9       nous peignons une prison en rouge et que nous remplaçons  
10      les barreaux des cellules par des capteurs de rêves que  
11      les gens ne sont pas incarcérés. Pour que les gens cessent  
12      de vivre cette incarcération-là, il faut arrêter, il faut  
13      s'interroger non pas sur la manière d'exprimer la justice,  
14      mais les logiques internes à cette justice-là.

15               Une prison autochtone, qu'elle soit  
16      autochtone, une police autochtone reste une police. Et ce  
17      n'est pas le fait d'habiller des autochtones en policiers  
18      qui va changer quelque chose si la police autochtone  
19      applique la *Loi sur la police*, si l'agent correctionnel  
20      applique la *Loi sur les services correctionnels*. C'est  
21      faux de prétendre que parce que l'on peinture les choses  
22      en rouge, elles vont changer les choses, voilà.

23               **Me BERNARD JACOB:**    Merci. Madame la  
24      commissaire en chef, j'aimerais déposer l'exhibit O sous  
25      la cote que vous allez bien vouloir lui donner, bien

1           entendu! [Rires] Ça va être la présentation.

2                           **CHIEF COMMISSIONNER MARION BULLER:** C'est...  
3           PowerPoint is exhibit 36, please.

4           **--- Exhibit 36 :**

5                           Powerpoint de Renée Brassard a)  
6                           "Aboriginal Women and the Criminal  
7                           Justice System" version anglaise (19  
8                           slides) b) « Les femmes autochtones et  
9                           le système de justice pénale » French  
10                          version (19 diapositives)

11                         **Me BERNARD JACOB:**     36? Merci beaucoup! Je  
12           vais aller vous voir à la fin pour le dépôt des autres  
13           pièces, Madame la commissaire en chef, si cela vous  
14           combien bien entendu.

15                         **CHIEF COMMISSIONNER MARION BULLER:**  
16           Certainly.

17                         **Me BERNARD JACOB:**     Merci. Alors, cross-  
18           examination? As-tu la cédule?

19                         Okay. Alors, les parties ayant qualité  
20           d'agir pourront se rendre à la salle Dufferin pour la  
21           répartition du temps. Combien de temps de pause, Madame la  
22           commissaire, pour régler ça? Vous avez besoin de combien  
23           de temps, Me Thomas?

24                         **CHIEF COMMISSIONNER MARION BULLER:** So, we  
25           stop for 15 minutes? Okay, 15 minutes, please.

1                   **Me BERNARD JACOB:**    Merci, Madame la  
2                   commissaire, merci Monsieur et Mesdames les commissaires.  
3                   En pause, on répartit le temps de l'interrogatoire.

4                   **PAUSE**

5                   **Me BERNARD JACOB:**    Alors, on est prêts à  
6                   recommencer. Pas de liste?

7                   **CHIEF COMMISSIONNER MARION BULLER:**   Okay,  
8                   one more minute. I've been informed by our lead  
9                   Commission counsel that they need a few more minutes to  
10                  organize the list for cross-examination as well as  
11                  calculate the time. So, we will use the few minutes to  
12                  mark exhibits.

13                  **Me BERNARD JACOB:**    Can I ask one more  
14                  question? Avez-vous vu, dans vos recherches, des cas de  
15                  racisme systémique à l'égard de la communauté autochtone?

16                  **Dre RENÉE BRASSARD:**   Concernant le racisme  
17                  systémique, c'est une expression, c'est une thématique qui  
18                  est à l'agenda actuellement.

19                  **CHIEF COMMISSIONNER MARION BULLER:**   Yes.  
20                  Perhaps I wasn't clear. Just so that parties know what  
21                  documents are properly before us for cross-examination,  
22                  we'll take the next few minutes to mark exhibits on the  
23                  record.

24                  **Me BERNARD JACOB:**    Okay. Exhibit B. Tab B,  
25                  *L'expérience de l'enfermement carcéral des femmes*

1       *autochtones au Québec* will be the exhibit...

2                   **CHIEF COMMISSIONNER MARION BULLER:** That's  
3 exhibit 37, please.

4       **--- Exhibit 37:**

5                   « L'expérience de l'enfermement  
6                   carcéral des femmes autochtones au  
7                   Quebec » Renée Brassard, *Revue femmes*  
8                   *et droit/Canadian Journal of Women and*  
9                   *the Law*, Volume 17 (pp. 311-340)

10                  **Me BERNARD JACOB:** 37. Tab C.

11                  **CHIEF COMMISSIONNER MARION BULLER:** Just  
12 before we go further, I'm assuming that these documents  
13 are going in by consent. If there are any objections,  
14 would you please stop us in the middle of the process,  
15 please? Go ahead.

16                  **Me BERNARD JACOB:** Tab C... non, Tab C,  
17 *Diversity of roles.*

18                  **CHIEF COMMISSIONNER MARION BULLER:** 38,  
19 please.

20       **--- Exhibit 38 :**

21                   "Diversity of Roles Played by  
22                   Aboriginal Men in Domestic Violence in  
23                   Quebec," Ellington, Brassard &  
24                   Montminy, *International Journal of*  
25                   *Men's Health*, Vol. 14, No. 3, Fall

1 2015, (pp. 287-300)

2 **Me BERNARD JACOB:** Thank you. Tab D : Pour  
3 une meilleure compréhension des particularités de la  
4 violence familiale vécue par les femmes autochtones du  
5 Canada.

6 **CHIEF COMMISSIONNER MARION BULLER:** 39,  
7 please.

8 **--- Exhibit 39 :**

9 « Pour une meilleure compréhension des  
10 particularités de la violence  
11 familiale vécue par les femmes  
12 autochtones au Canada » Montminy,  
13 Brassard, Jaccoud, Harper,  
14 Bousquet & Leroux, Nouvelles  
15 pratiques sociales, Volume 23, numéro  
16 1, automne 2010 (pp. 53-66)

17 **Me BERNARD JACOB:** Merci. Tab E :  
18 *Application of Intersectional Analysis to Data on Domestic*  
19 *Violence.*

20 **CHIEF COMMISSIONNER MARION BULLER:** Can we  
21 have the full title?

22 **Me BERNARD JACOB:** Okay. *Against*  
23 *Aboriginal Women Living in Remote Communities in the*  
24 *Province of Quebec.*

25 **CHIEF COMMISSIONNER MARION BULLER:** Thank



1 you. That's 39, please.

2 **CHIEF COMMISSIONNER MARION BULLER:** Sorry, I  
3 am correcting that : 40.

4 **Me BERNARD JACOB:** 49? Okay.

5 **--- Exhibit 40:**

6 "Application of Intersectional  
7 Analysis to Data on Domestic Violence  
8 Against Aboriginal Women Living in  
9 Remote Communities in the Province of  
10 Quebec," Brassard, Montminy, Bergeron  
11 & Sosa-Sanchez, *Aboriginal Policy  
12 Studies* Vol. 4, no. 1, 2015 (pp. 3-23)

13 **Me BERNARD JACOB:** Tab F, *Painting the  
14 Prison Red - Constructing and Experiencing Aboriginal  
15 Identities in Prisons.*

16 **CHIEF COMMISSIONNER MARION BULLER:** 41,  
17 please.

18 **--- Exhibit 41 :**

19 "Painting the Prison 'Red':  
20 Constructing and Experiencing  
21 Aboriginal Identities  
22 in Prison," Martel & Brassard, *British  
23 Journal of Social Work* (2006) advance  
24 access copy published October 31, 2006  
25 (pp. 1-22)



1 Bernard Chéné (68 pages)

2 **MR. BERNARD JACOB:** At Tab I, « Analyse de  
3 l'expérience de la violence conjugale et familiale  
4 d'hommes autochtones au Québec ».

5 **CHIEF COMMISSIONER MARION BULLER:** Forty-  
6 four (44), please.

7 --- Exhibit 44:

8 « Analyse de l'expérience de la  
9 violence conjugale et familiale  
10 d'hommes autochtones au Québec »  
11 Centre de recherche interdisciplinaire  
12 sur la violence familiale et la  
13 violence faite aux femmes, auteures :  
14 Renée Brassard, Myriam Spielvogel &  
15 Lyse Montminy, March 2017 (163 pages)

16 **Me BERNARD JACOB:** Tab J, « La violence  
17 conjugale familiale et les femmes autochtones : état des  
18 lieux et des interventions ».

19 **CHIEF COMMISSIONER MARION BULLER:** Forty-  
20 five (45).

21 --- Exhibit 45:

22 « La violence conjugale/familiale et  
23 les femmes autochtones : un état des  
24 lieux et des interventions »  
25 chercheuses principales : Lyse

1 Montminy et Renée Brassard, mai 2017  
2 (151 pages)

3 **Me BERNARD JACOB:** Tab K, « Savoirs  
4 criminologiques et autochtonie ».

5 **CHIEF COMMISSIONER MARION BULLER:** Forty-  
6 six (46), please.

7 --- Exhibit 46:

8 « Savoirs criminologiques et  
9 autochtonie » Mylène Jacquod et Renée  
10 Brassard, *Médecine et Hygiène* «  
11 Déviance et Société », 2008/4 Vol. 32  
12 (pp. 395-409)

13 **Me BERNARD JACOB:** Tab L, « Sortir de la  
14 violence de sa vie sans sortir de l'autochtonie :  
15 l'importance de mieux comprendre les besoins des femmes  
16 autochtones en milieux urbains ».

17 **CHIEF COMMISSIONER MARION BULLER:** Forty-  
18 seven (47), please.

19 --- Exhibit 47:

20 « Sortir la violence de sa vie, sans  
21 sortir de l'autochtonie : l'importance  
22 de mieux comprendre les besoins des  
23 femmes autochtones en milieu urbain »  
24 Catherine Flynn, Geneviève Lessard,  
25 Lyse Montmony et Renée Brassard,

1                                    *alterstice : Revue Internationale de*  
2                                    *la Recherche Interculturelle*, Vol. 3  
3                                    no. 2, 2013 (pp. 38-50)

4                                    **Me BERNARD JACOB:** Tab M, « L'expérience et  
5                                    les effets de l'enfermement carcéral des femmes  
6                                    autochtones au Québec ».

7                                    **CHIEF COMMISSIONER MARION BULLER:** Forty-  
8                                    eight (48), please.

9                                    **--- Exhibit 48:**

10                                    Thèse de doctorat de Renée Brassard  
11                                    « L'expérience et les effets de  
12                                    l'enfermement carcéral des femmes  
13                                    autochtones au Québec » février 2005  
14                                    (258 pages)

15                                    **MR. BERNARD JACOB:** Okay, that's it, that's  
16                                    all.

17                                    **CHIEF COMMISSIONER MARION BULLER:** I have  
18                                    N.

19                                    **MR. BERNARD JACOB:** N?

20                                    **CHIEF COMMISSIONER MARION BULLER:** N.

21                                    **MR. BERNARD JACOB:** Oh, sorry, it's my  
22                                    mistake. "When two Worlds Collide: Aboriginal Risk  
23                                    Management in Canadian Corrections".

24                                    **CHIEF COMMISSIONER MARION BULLER:** Forty-  
25                                    nine (49), please.

1        --- Exhibit 49:

2                                « When Two Worlds Collide: Aboriginal  
3                                Risk Management in Canadian  
4                                Corrections  » Joane Martel, Renée  
5                                Brassard et Mylène Jaccoud, *The*  
6                                *British Journal of Criminology* Vol.  
7                                51, 2011 (pp. 235-255)

8                                **MR. BERNARD JACOB:** Thank you.

9                                **CHIEF COMMISSIONER MARION BULLER:** It does  
10                                look like we have time for more questions for this witness  
11                                before cross-examination.

12                                **Me BERNARD JACOB:** O.k. Dans vos  
13                                recherches au cours des dernières années, avez-vous des  
14                                exemples de racisme systémique qui serait présent dans le  
15                                système de justice canadien?

16                                **Dre RENÉE BRASSARD:** Oui. En fait, quand  
17                                on... au-delà de l'expression du racisme et de la  
18                                discrimination systémique, il faut pouvoir identifier des  
19                                mécanismes à l'œuvre ou des exemples, il me semble, pour  
20                                faire de la lumière sur comment prend forme ce racisme  
21                                systémique ou encore cette discrimination systémique.

22                                Et à ce sujet, je vous inviterais à peut-  
23                                être réfléchir sur certains principes clés qui gouvernent  
24                                le système de justice allochtone au Canada, notamment  
25                                celui... le principe - je pense que tout le monde en

1           conviendra - le principe d'équité. Qu'est-ce que  
2           l'équité? L'équité c'est le traitement équitable... en  
3           fait, c'est le fait de traiter de la même manière tous les  
4           canadiens et les canadiennes. C'est un principe qui fait  
5           partie des fondements de la logique et du droit canadien.

6                           Madame la commissaire en chef, à cet égard  
7           je vous réfèrerais à une... à un arrêt de la Cour suprême de  
8           2018, le cas de *Ewert c. le Canada* qui nous dit ceci,  
9           c'est... peut-être pour vous mettre en contexte, une des  
10          nations autochtones a porté au regard des tribunaux jusque  
11          à la Cour suprême le fait que l'utilisation d'outils  
12          cliniques psychopathiques dans le cas d'autochtones était  
13          préjudiciable et discriminatoire.

14                           La décision de la Cour suprême conclue  
15          ceci :  
16          « La décision mentionne notamment qu'en continuant de se  
17          fier aux outils contestés sans s'assurer de leur validité  
18          à l'endroit des délinquants autochtones, le Service  
19          correctionnel du Canada a manqué à son obligation qui lui  
20          incombait suivant le paragraphe 24.1 de la *Loi sur les*  
21          *services correctionnels et la mise en liberté sous*  
22          *condition* de veiller dans la mesure du possible à ce que  
23          les renseignements qu'ils utilisent concernant les  
24          délinquants autochtones soient exacts et complets. Pour  
25          que le système correctionnel fonctionne de manière

1           équitable et efficace, il faut justement cesser de  
2           présumer que tous les délinquants canadiens peuvent être  
3           traités équitablement en étant traités de la même manière.  
4           Ces outils désavantagent systématiquement les délinquants  
5           autochtones et en omettant de prendre des mesures pour  
6           faire en sorte qu'ils génèrent des renseignements  
7           exacts. » (Tel que lu)

8                           Je pense que le... la décision *Ewert c. le*  
9           *Canada* nous indique là que l'utilisation des outils  
10          cliniques... dans ce cas-ci il s'agit d'un outil de  
11          psychopathie, mais si les autochtones avaient les reins  
12          suffisamment solides pour mener notamment le LS\CMI et  
13          d'autres outils de classement et de gestion  
14          délinquentielle, je pense que le... on peut penser que  
15          certaines autres décisions pourraient leur être  
16          favorables.

17                          Une autre question qui... un autre principe  
18          qui gouverne la justice blanche appliquée en contexte  
19          autochtone est certainement celui de l'objectivité. Vous  
20          savez, quand on a... quand on travaille au tribunal on a à  
21          faire état dans la nomenclature des faits, des faits  
22          objectifs du niveau de gravité objectif. Donc, nous  
23          croyons dans notre système qu'il existe un niveau objectif  
24          de gravité.

25                          Ce que l'on se rencontre dans plusieurs cas



1 qui sont révélés... qui sont portés au tribunal c'est  
2 notamment le fait que il faudrait il me semble-t-il... ce  
3 critère de gravité objective vient à certains égards  
4 discriminer les autochtones.

5 Je vous donne un exemple très clair. On  
6 sait très bien que quelqu'un qui vit dans un village  
7 inuit, par exemple qui pratique la chasse et la pêche, ben  
8 voilà, vous allez convenir avec moi que ce qui est  
9 disponible lors de l'évènement conflictuel, ben y a plus  
10 de chance d'avoir un... une hache par exemple ou... parce que...  
11 et voilà il bûche, et voilà y est dans le bois. Donc on  
12 peut pas prendre la hache comme quelque chose d'objectif,  
13 vous comprenez, et bien quelque chose de contextuel. Moi  
14 qui vit à Québec dans un quatrième étage, je vais vous  
15 dire je n'ai pas de hache, alors ça vient de clore... y a  
16 aucune probabilité que moi je commette une infraction avec  
17 une hache parce que j'en ai pas de hache. Mais quand on  
18 est en contexte par exemple autochtone, ben là y a des  
19 éléments qui contribuent à fournir dans la logique du  
20 droit canadien des éléments pris objectivement comme étant  
21 des facteurs d'aggravation ou encore des facteurs de  
22 gravité objective. O.k.

23 Donc, la question aussi de... des règles de  
24 preuve. On sait très bien... on a plusieurs exemples à cet  
25 effet et même cette règle-là, les règles de preuve et de

1       procédure nous permettent très bien de voir que dans le  
2       cas des autochtones bon nombre - et je pense que vous  
3       aurez été soumises à beaucoup d'autres exemples... beaucoup  
4       d'autres exemples au cours de cette Commission - il y a  
5       des catégories d'infractions, notamment les disparitions,  
6       les homicides ou encore l'agression sexuelle, on le voit  
7       avec les nombreux cas qui sortent dans les médias, on voit  
8       que les règles de preuve actuelles sont telles qu'elles ne  
9       permettent pas à des faits comme l'agression sexuelle de  
10      subsister dans l'appareil de justice pénale. Le niveau de  
11      démonstration qu'exige les règles de preuve ne permette  
12      pas à plusieurs victimes de faire reconnaître leur  
13      agression sexuelle.

14                   Donc, on est là devant un système qui dans  
15      le cas des autochtones font en sorte que les cas de...  
16      notamment de violence sexuelle, n'aboutissent pas parce  
17      que... et de disparition et tout ça, parce que on n'a pas de  
18      contrôle justement ou on n'est pas capable de faire la  
19      démonstration hors de tout doute raisonnable. Donc le  
20      critère hors de tout doute raisonnable dans une logique de  
21      droit allochtone, ben voilà, fait en sorte de ventiler  
22      beaucoup de causes autochtones et voilà.

23                   Et les questions de conditions de  
24      surveillance aussi j'en ai parlé dans ma présentation,  
25      hein, la nature des bris, donc la nature des conditions de

1 surveillance dans des cas de libération conditionnelle,  
2 ben voilà, ne sont pas contextualisée à tous les  
3 contrevenants autochtones qui vivent ou résident en  
4 collectivité autochtone et qui devient extrêmement  
5 difficile de répondre positivement. Donc voilà, ce serait  
6 ça ma réponse.

7 Donc voilà une série d'exemples qui est au  
8 sein même de... des principes du droit qui s'appliquent et  
9 qui s'imposent aux autochtones nous permet de voir très  
10 bien que ces mêmes principes-là dans une volonté de  
11 traitement équitable discriminent malheureusement les  
12 autochtones.

13 **Me BERNARD JACOB:** Alors nous serions  
14 prêts, monsieur et mesdames les commissaires à aller au  
15 contre-interrogatoire. Le premier intervenant sera le  
16 Treaty Alliance Northern Ontario Nishnawbe Aski Nation,  
17 Grand Council Treaty #3, represented by Mrs. Krystyn  
18 Ordyniec. She will have 10 minutes. Thank you.

19 **--- CROSS-EXAMINATION BY MS. KRISTYN ORDYNIEC:**

20 **MS. KRISTYN ORDYNIEC:** Good morning, Chief  
21 Commissioner, Commissioners. My name is Krystyn Ordyniec,  
22 and I represent Northern Treaty Alliance, which is Grand  
23 Council Treaty 3 as well as Nishnawbe Aski Nation. I'd  
24 like to start by saying that I am thankful once again for  
25 being welcomed onto the traditional territory, thankful

1 for the prayers this morning, thankful for the sacred  
2 items in the room.

3 Professor Brassard, I am going to apologize  
4 if I say anything that I took out of context due to the  
5 translation. Your C.V. is very impressive. You have  
6 conducted a lot of research, and I wonder, given that this  
7 Inquiry is based on a trauma-informed process, what  
8 particularly you incorporate in your research when dealing  
9 with such traumatic and difficult experiences for the  
10 women that participate in your studies?

11 **Dre RENÉE BRASSARD:** Ben en fait, la  
12 question des traumatismes est un élément de contexte  
13 socio-historique je vous dirais de niveau incontournable.  
14 Je pense qu'on ne peut pas saisir et ça fait partie aussi  
15 sans doute des dérives intellectuelles et des types de  
16 lectures qui existent au sein de certaines études qui  
17 prendraient pas acte de ces traumatismes-là.

18 Je vais vous donner un exemple très clair.  
19 Un moment donné, vous savez comme chercheur, j'ai écouté  
20 toutes sortes de récits, ben voilà, pis je suis curieuse.  
21 Ça adonne que je suis curieuse. Alors j'aime beaucoup les  
22 détails et tout ça.

23 Et un moment donné, je me suis dit, mais  
24 c'est incroyable parce que parfois que ce soit à travers  
25 les événements de violence en contexte familial ou encore

1 de commission d'infraction, y a une espèce de force de  
2 gravité objective là, si je reprends le terme que j'ai dit  
3 tout à l'heure, ça explose. C'est explosif.

4 Et je pense que ça illustre très bien un  
5 exemple qui tient compte des traumatismes socio-  
6 historiques chez les Autochtones et que si cet élément de  
7 traumatisme intergénérationnel et historique n'est pas  
8 pris en compte et qu'on ne fait qu'une seule lecture  
9 objective des événements, ben voilà, on risque de perdre  
10 une richesse et de surinterpréter peut-être les événements  
11 de violence si on n'en tient pas compte.

12 Donc pour moi, la question du traumatisme  
13 socio-historique et je vous dirais des multiples  
14 traumatismes quand on agit de manière individuelle est un  
15 incontournable pour moi pour apprécier et lire ce que ces  
16 gens-là nous racontent que ce soit en 2018 par exemple.

17 **COMMISSAIRE MICHÈLE AUDETTE:** Maître, stop  
18 the time. La question, si vous me permettez là...

19 **Me BERNARD JACOB:** La question de... quels  
20 sont les éléments de traumatisme dont vous tenez compte  
21 lors de vos recherches? Qu'est-ce que vous retenez comme  
22 élément traumatisant qui peut avoir un impact sur la  
23 violence familiale, conjugale? Est-ce que j'ai bien  
24 compris?

25 **Dre RENÉE BRASSARD:** Vous voulez parler de

1 la nature des traumatismes?

2 **Me BERNARD JACOB:** Oui.

3 **COMMISSAIRE MICHÈLE AUDETTE:** Qu'est-ce que  
4 vous avez utilisé comme approche, si vous avez...

5 **Dre RENÉE BRASSARD:** Non, je n'ai pas  
6 travaillé dans des approches, par exemple, qui... vous  
7 voulez dire un cadre d'interprétation là, dans le cadre  
8 d'interprétation? Non, je... en criminologie, je vais  
9 vous dire que les travaux qui sont basés, qui se font sur  
10 les travaux théoriques notamment de l'ordre du traumatisme  
11 sont très liés à la psychologie. Je vous dirais à la  
12 cognition et tout ça.

13 Donc on a une tradition en criminologie qui  
14 s'appelle la psychocriminologie qui tient compte mais je  
15 vais vous dire que dans mon domaine de recherche, la  
16 criminologie, ces études-là malheureusement tiennent...  
17 lorsqu'elles tiennent compte... lorsque certains travaux  
18 criminologiques sont produits sous l'égide des thèses qui  
19 reposent sur le traumatisme, elles le sont surtout dans  
20 une logique très positivistes de la psychopathie par  
21 exemple. Donc c'est toute la question de « criminal  
22 mind » par exemple, donc c'est très aliénant je vous  
23 dirais, donc voilà.

24 **MS. KRISTYN ORDYNIEC:** Thank you for that  
25 answer. I guess what I'm trying to get at, is there any

1 care for participants in your studies after they have  
2 discussed these traumatic experiences? Is there any after  
3 care? Is there any counselling sessions?

4 **Dre RENÉE BRASSARD:** Oui, absolument.  
5 C'est un des... oui, absolument, madame. C'est un des  
6 critères éthiques je vais... je veux dire c'est un des  
7 critères éthiques que lorsque l'on fait revivre aux  
8 participants, particulièrement dans mes recherches, des  
9 traumas, des expériences douloureuses, on s'assure  
10 toujours qu'ils aient de disponibles des services  
11 d'intervention.

12 C'est pas rare de faire des entrevues avec  
13 justement, voilà, des intervenants qui puissent les  
14 accompagner et s'assurer que l'on ne réveille pas quelque  
15 chose et puis après on s'en va avec les données uniquement  
16 dans une logique de collecte de données-là.

17 On est particulièrement sensible et je vous  
18 dirais que la politique des trois Conseils, la politique  
19 éthique qui gouverne l'ensemble des institutions  
20 universitaires et de recherches au Canada exige que de  
21 telles mesures soient mises en place. Donc c'est quelque  
22 chose d'incontournable pour nous.

23 **MS. KRISTYN ORDYNIEC:** Thank you. One of  
24 the things we heard at -- I believe it was the last  
25 hearing in Québec City, was that Indigenous women say that

1 they're tired of being studied and that we have the  
2 solutions and institutions know these solutions. Does any  
3 of your research focus specifically on solutions or have  
4 you -- are you able to share what women are telling you  
5 through your research that they want to see?

6 **Dre RENÉE BRASSARD:** Oui, madame. Je vous  
7 dirais que, en fait, y a deux parties à votre question.

8 Dans un premier temps sur l'affirmation à  
9 l'effet qu'elles sont fatiguées d'être étudiées, ce que  
10 j'entends c'est qu'elles sont fatiguées d'être étudiées et  
11 que des gens s'approprient des savoirs collectifs et des  
12 savoirs culturels pour les utiliser uniquement à leurs  
13 fins et au développement d'une logique carriériste. C'est  
14 à cette fatigue-là à laquelle on s'adresse.

15 Je pense que, effectivement, y a des  
16 recherches fatigantes. Y a des recherches qui fatiguent  
17 plus que d'autres et je dis toujours à mes partenaires  
18 autochtones, ben là je pense que je peux vous aider à ce  
19 niveau-là sans prétendre. Voyez-vous, en étant toute,  
20 toute humble, y a des recherches qui sont utiles pis y a  
21 des recherches qui contribuent ou participent de la  
22 marginalisation et de l'exclusion et du maintien de  
23 certaines préconceptions.

24 Et mon but quand je fais de la recherche  
25 dans ma relation de partenariat avec les collectivités



1 autochtones, je m'assure toujours qu'ils comprennent au-  
2 delà des objectifs et des paragraphes ou encore des  
3 nomenclatures universitaires qui comprennent vraiment les  
4 fondements et les valeurs de cette recherche-là. Et je  
5 pense que ça devrait être un incontournable.

6                   Donc oui, elles sont fatiguées que l'on  
7 parte avec des savoirs qui n'ont aucune retombée dans leur  
8 collectivité, qui se font d'une manière non respectueuse,  
9 et qu'ils ne puissent aussi conserver les données qui  
10 peuvent leur permettre.

11                   Donc je pense que de plus en plus les  
12 chercheurs ou les académiciens sont tenus de produire des  
13 recherches qui tiennent compte de ces considérations-là et  
14 on doit démontrer la plus-value ou les retombées  
15 communautaires ou collectives de nos recherches. Sinon,  
16 ben voilà, on n'a pas les financements et sans  
17 financement, ben voilà, la recherche a peu de chance de se  
18 voir produite.

19                   Sur la question maintenant, la deuxième  
20 partie de votre question à l'effet que nous avons les  
21 solutions, je vous dirais que c'est pas homogène ça. Moi  
22 j'entends de tout, de tout, et je me méfie toujours des  
23 amalgames ou des idées généralistes qui généralisent le  
24 point de vue ou qui essentialisent l'ensemble des nations  
25 autochtones.

1                   On est un Canada où y a près de 600  
2                   collectivités. Même au sein d'une nation, on sait très  
3                   bien qu'il y a toutes sortes de visions et de rapports  
4                   avec les choses. Donc il faut cesser de mettre tout le  
5                   monde dans un même bain, o.k., et plutôt composer avec la  
6                   diversité des rapports et des nations.

7                   Donc concernant nous avons les solutions,  
8                   vous avez raison pour une partie d'entre eux et c'est vrai  
9                   que les solutions qu'ils connaissent ou qu'ils ont, ils  
10                  aimeraient d'abord que celles-ci soient mieux reconnues,  
11                  mieux financées et mieux soutenues aussi par des  
12                  initiatives étatiques.

13                  Mais y en a d'autres aussi des nations qui...  
14                  je prends... moi je trouve que un des exemples au Québec... je  
15                  vais parler pour le Québec parce que j'ai pas la même  
16                  vision... j'ai pas la chance de me promener à travers le  
17                  Canada, c'est... et de faire l'ensemble des collectivités,  
18                  mais y a d'autres nations pour qui... ben voilà, ils ne les  
19                  ont pas les solutions et ils veulent travailler en  
20                  alliance avec nous, avec les non-autochtones. Y en a  
21                  aussi... pis y en a qui veulent faire ça seuls, pis y en a  
22                  qui veulent faire... qui sont pas prêts encore aux  
23                  solutions, qui sont encore en train de penser des  
24                  traumatismes par exemple sociohistorique, qui sont en  
25                  train dans un... qui sont... qui ont entamé le processus de

1 guérison, mais qui voient que les conséquences sont  
2 nombreuses.

3                   Donc, y a toutes sortes d'autochtones et de  
4 nations, donc... mais à tout le moins pour ceux qui ont... qui  
5 prétendent avoir des solutions, donnons leur la chance de  
6 pouvoir les exprimer en toute gouvernance. Je pense que  
7 c'est la meilleure des choses, pis peut-être qui pourront  
8 insuffler aussi... ben voilà des courants ou des vents qui  
9 auraient grandement avantage à inspirer nos modes à nous  
10 aussi chez les autochtones, nos manières de faire. Et je  
11 pense que j'ai toujours cru que on pouvait... on pouvait à  
12 bien des égards s'inspirer de solutions autochtones et que  
13 ça humaniserait un petit peu... davantage notre société  
14 canadienne.

15                   **Me BERNARD JACOB:** Merci beaucoup.

16                   **MS. KRISTYN ORDYNIEC:** Merci.

17                   **Me BERNARD JACOB:** The next will be MMYJ  
18 Coalition of Manitoba, represented by Mrs. Catherine Dunn.

19                   **--- CROSS-EXAMINATION BY MS. CATHERINE DUNN:**

20                   **MS. CATHERINE DUNN:** Professor Brassard,  
21 you would agree that your research proves conclusively  
22 that the criminal justice system in Canada is racist?

23                   **Dre RENÉE BRASSARD:** Mm-hmm.

24                   **MS. CATHERINE DUNN:** Is discriminatory?

25                   **Dre RENÉE BRASSARD:** Oui. Oui.

1                   **MS. CATHERINE DUNN:** And, is ineffective as  
2 far as dealing with crime and Indigenous people?

3                   **Dre RENÉE BRASSARD:** Absolument.

4                   **MS. CATHERINE DUNN:** You would agree that  
5 for thousands of years, Indigenous people themselves  
6 worked together to deal with situations that became out of  
7 balance in their communities, and they did not need a  
8 western justice system to resolve the problems in their  
9 communities, they knew how to deal with it?

10                  **Dre RENÉE BRASSARD:** Mm-hmm.

11                  **MS. CATHERINE DUNN:** And, the way they  
12 dealt with it was not to put men, and women and children  
13 into silos of systems, but they worked together as  
14 families, as communities, with their own ideas and their  
15 own ways dealing with problems in society, to work it out,  
16 is that fair?

17                  **Dre RENÉE BRASSARD:** Absolument.

18                  **MS. CATHERINE DUNN:** And, for hundreds of  
19 years, colonial justice, which you have referred to as  
20 white justice, is that fair?

21                  **Dre RENÉE BRASSARD:** Oui.

22                  **MS. CATHERINE DUNN:** For hundreds of years,  
23 white justice has attempted to change the balance  
24 successfully of how Indigenous people have treated one  
25 another, including in criminal justice ways?

1                   **Dre RENÉE BRASSARD:** Mm-hmm. Oui.

2                   **MS. CATHERINE DUNN:** And, what has happened  
3 as a result of white justice, or western justice or  
4 colonial justice, however you want to frame it, is that  
5 over time, more, and more and more Indigenous people, male  
6 or female, are being incarcerated in this country?

7                   **Dre RENÉE BRASSARD:** Oui.

8                   **MS. CATHERINE DUNN:** And, because of that,  
9 what we have in 2018 is we have no Indian residential  
10 school, but we do have a criminal justice system, a child  
11 welfare system that replaces Indian residential school  
12 system.

13                   **Dre RENÉE BRASSARD:** Absolument.

14                   **MS. CATHERINE DUNN:** And, what that does is  
15 create and continue intergenerational trauma over and over  
16 again, in the same way that the Indian residential system  
17 did.

18                   **Dre RENÉE BRASSARD:** Tout à fait. Comme je  
19 l'ai dit, dans probablement 25-30 ans nous nous excuserons  
20 d'avoir appliqué ces institutions de manière massive  
21 envers les autochtones.

22                   **MS. CATHERINE DUNN:** Why do we have to wait  
23 for 20 or 30 years? Is there any criminological reason  
24 why we cannot address the new silo of Indian residential  
25 systems today?

1                   **Me BERNARD JACOB:** Avec profond respect, je  
2                   pense qu'on est au-delà de la compétence du tribunal... pas  
3                   du tribunal, de l'expert de commenter des raisons pour  
4                   lesquelles on ne peut pas à ce stade-ci. C'est des...

5                   **MS. CATHERINE DUNN:** I will rephrase the  
6                   question.

7                   **Me BERNARD JACOB:** Okay.

8                   **MS. CATHERINE DUNN:** Is it not true that  
9                   Indigenous people know how to heal themselves, they do not  
10                  need the western colonial system that continues today to  
11                  help them do it?

12                  **Dre RENÉE BRASSARD:** Un oui franc et  
13                  généralisant serait inopportun ici, je vous dirais. Je  
14                  m'explique. Oui, y en a qui savent, pis y en a qui sont à  
15                  l'heure et qui sont prêts à exprimer tout ça. Y en a  
16                  d'autres qui sont pris sous le joug de systèmes  
17                  colonialistes qui s'imposent et qui perpétuent les  
18                  traumatismes. Donc, oui, malheureusement ceux-là cet  
19                  « empowerment » là qui leur faudrait pour mettre en place,  
20                  n'est pas évident parce que ils sont plus dans la gestion  
21                  de la survie ou encore des urgences ou des traumatismes.  
22                  Y en a d'autres qui ont un peu la tête sous l'eau... sur  
23                  l'eau, qui ont sorti un peu et qui sont... qui ont des  
24                  capacités. Mais au moins, oui, on pourrait le faire tout  
25                  de suite pour ces communautés-là. Pour d'autres

1           communautés, il faudrait à tout le moins les accompagner  
2           vers cela.

3                           Je milite toujours pour l'autonomisation et  
4           la pleine gouvernance des collectivités s'ils le veulent.  
5           Pis y en a d'autres peut-être qui nous diront que y a des  
6           éléments de notre système de justice, aussi colonial,  
7           qu'ils adopteraient, o.k. Certains vont y voir une  
8           aliénation et voilà, une assimilation, mais on ne refera  
9           pas l'histoire.

10                           Et je suis tout à fait d'avis avec vous que  
11           pourquoi ne pas agir maintenant. Mon souhait... sachez  
12           qu'en venant ici j'aimerais bien que les choses changent  
13           plus rapidement qu'elles ne... qu'elles ne changent  
14           actuellement, mais y a d'autres... y a d'autres contingences  
15           ou y a d'autres enjeux je pense derrière tout ça.  
16           Évidemment mes propos portent sur le système, le rapport  
17           qu'entretient les autochtones, et plus particulièrement  
18           les femmes avec l'appareil de justice pénale, mais on  
19           pourrait faire le même exercice de manière plus  
20           généraliste en disant, « Oui, effectivement, vous avez  
21           tout à fait raison, c'est une série d'institutions qui  
22           perpétue, qui maintient en fait dans le même rapport les  
23           autochtones avec la société canadienne ou encore le  
24           politique. »

25                           Donc on a... peu importe, c'est oui, on a pus

1 de pensionnats, oui maintenant c'est des centres jeunesse,  
2 oui maintenant c'est des pénitenciers et des prisons,  
3 tantôt ça sera peut-être les institutions de santé mentale  
4 parce que y en a qui y échapperont pas. Donc oui, c'est  
5 une succession d'institutions blanches qui participent du  
6 maintien postcolonial des mêmes mécanismes que l'on a  
7 connu au plan historique. Et que oui, on aimerait bien y  
8 mettre fin, mais... moi je peux bien faire vous savez des  
9 travaux et tout ça, mais je suis bien petite dans ce  
10 Canada et je dois être très humble. Mais oui, je milite  
11 pour ça et je pense que plus on sera nombreux à tenter de...  
12 d'aller vers le même... vers la même voie, ben plus y a de  
13 l'espoir et y a de l'espoir vers le changement.

14 **MS. CATHERINE DUNN:** The answers in your  
15 area of research have been known for 30 years; is that  
16 correct?

17 **Dre RENÉE BRASSARD:** Depuis très... depuis  
18 très longtemps, mais je dérange, je dérange. Moi aussi je  
19 suis parfois... ben voilà, des choses qui dérangent vous  
20 savez, et que on n'est pas invité à certaines tables parce  
21 que ben voilà, on sait où les gens se situent et c'est  
22 purement politique, je suis pas exempte de tout ça.

23 **MS. CATHERINE DUNN:** You have expressed, as  
24 many witnesses here have expressed throughout these  
25 hearings and other hearings that there have been many



1 inquiries and there have been many ---

2 **DRE RENÉE BRASSARD:** Oui.

3 **MS. CATHERINE DUNN:** --- occasions where  
4 those recommendations haven't been acted on; is that fair?

5 **DRE RENÉE BRASSARD:** Oui, Madame.

6 **MS. CATHERINE DUNN:** And, is one of the  
7 factors that will cause something to happen, in your view,  
8 a political will?

9 **DRE RENÉE BRASSARD:** Absolument.

10 **MS. CATHERINE DUNN:** Those are my  
11 questions. Thank you.

12 **Me BERNARD JACOB:** Alors je vais appeler  
13 Assembly of First Nations, represented by Mrs. Julie  
14 McGregor. She will have 10 minutes.

15 **--- CROSS-EXAMINATION BY MS. JULIE MCGREGOR:**

16 **MS. JULIE MCGREGOR:** Good morning  
17 Commissioners and good morning panel member. My name is  
18 Julie McGregor, and I represent the Assembly of First  
19 Nations, and I would like to start this morning by  
20 acknowledging the territory I'm in and the sacred objects  
21 in the room as well.

22 Professor Brassard, you mentioned in your  
23 evidence that Indigenous people come from violent  
24 communities, violent situations where murders and rapes  
25 occur; is that correct?

1                   **DRE RENÉE BRASSARD:** Mm-hmm. Oui.

2                   **MS. JULIE MCGREGOR:** So, is that a -- is  
3 that a generalization? Are you saying that all First  
4 Nations are violent and ---

5                   **DRE RENÉE BRASSARD:** Absolument pas.  
6 Absolument pas. Absolument pas. Je dis que les données  
7 officielles correctionnelles au Canada indiquent une  
8 surreprésentation des autochtones dans des cas  
9 d'homicides, dans des contextes intrafamiliaux et encore  
10 dans les cas d'agressions sexuelles.

11                   **MS. JULIE MCGREGOR:** So, you're not saying,  
12 to clarify, you're not saying that all Indigenous First  
13 Nations communities across Canada are violent where rapes  
14 and murders occur?

15                   **DRE RENÉE BRASSARD:** Jamais je ne dirai  
16 cela.

17                   **MS. JULIE MCGREGOR:** In your evidence, you  
18 also discussed how the voices of Indigenous women are  
19 silent or have been silenced; is that correct?

20                   **DRE RENÉE BRASSARD:** Oui.

21                   **MS. JULIE MCGREGOR:** Again, is that a --  
22 again, is that a generalization? You're saying that all  
23 Indigenous women are silenced?

24                   **DRE RENÉE BRASSARD:** Non, je me méfie  
25 toujours des généralisations, vous savez, et chaque

1 recherche est une photo et je suis tout à fait consciente  
2 que cette photo là c'est un moment d'arrêt par rapport à  
3 un objet de recherche qui bouge constamment et qui se  
4 transforme. Donc, je n'irai pas dire ça, à généraliser  
5 encore. Aucune des mes données ne nous conduisent à la  
6 généralisation.

7 **MS. JULIE MCGREGOR:** So, you're changing  
8 your evidence now and you're saying that not all  
9 Indigenous women are silenced; is that correct?

10 **DRE RENÉE BRASSARD:** Absolument pas. Je  
11 n'ai jamais dit que toutes les femmes autochtones devaient  
12 se taire ou se taisent ou étaient silencieuses.

13 **MS. JULIE MCGREGOR:** You just did.

14 **DRE RENÉE BRASSARD:** Je dis que le silence,  
15 je dis que le silence, fait partie de nombreux témoignages  
16 de femmes que j'ai rencontrées qui constituent des  
17 échantillons.

18 **MS. JULIE MCGREGOR:** I'll move on. Would  
19 you agree with me that making generalizations without  
20 context about the root causes of these circumstances only  
21 serves to promote stereotypes about Indigenous people, and  
22 specifically, Indigenous women?

23 **DRE RENÉE BRASSARD:** Effectivement.

24 **MS. JULIE MCGREGOR:** Would you agree with  
25 me that promoting stereotypes about Indigenous women only

1 serves to endanger their lives, and it promotes the  
2 situation that leads to violence against Indigenous women?

3 **DRE RENÉE BRASSARD:** Oui.

4 **MS. JULIE MCGREGOR:** Thank you, Professor.  
5 I just wanted to continue on, and I want to make sure that  
6 what I was hearing was correct and that I wasn't somehow  
7 misunderstanding the translation.

8 In your evidence, towards the end of your  
9 evidence, you talked about how you can't dress up  
10 Indigenous people in police officer uniforms and then  
11 expect them to apply the same law and there are to be  
12 different outcomes; is that correct?

13 **DRE RENÉE BRASSARD:** Voilà.

14 **MS. JULIE MCGREGOR:** So, in the Inquiry  
15 hearings on Monday, we actually had Indigenous -- we had a  
16 panel on Indigenous police officers, and we heard about  
17 how there is a lack of funding for Indigenous police  
18 officers, and we heard how communities need, actually, and  
19 in fact, northern communities need to have more Indigenous  
20 policing and to have control over policing in their  
21 communities because of some of the historical  
22 relationships that communities or First Nations have had  
23 with the police. So, how do you reconcile what your  
24 statement is with that?

25 **DRE RENÉE BRASSARD:** En fait, ce que je

1 mentionne, et je le rementionnerais volontiers, c'est que  
2 ne pense pas que la voie policière ou encore la voie  
3 judiciaire soit la seule voie pour réguler et gérer des  
4 conflits dans des collectivités, mais, je consente tout à  
5 fait que dans certaines communautés, il y a un manque  
6 d'effectifs et qu'il y a un manque de financement, mais,  
7 je pense que si on regarde tous les changements au niveau  
8 politique en matière de politique correctionnelle, la  
9 politique des policiers des Premières Nations n'a pas  
10 permis non plus, de faire en sorte qu'on ait moins de  
11 criminalisation des autochtones au Canada.

12 **MS. JULIE MCGREGOR:** And, what are you  
13 basing that on? What are you basing that statement on?

14 **DRE RENÉE BRASSARD** Sur les taux de  
15 surreprésentation carcéraux, par exemple, le nombre  
16 d'événements qui ne cessent de grandir, les données  
17 officielles.

18 **MS. JULIE MCGREGOR:** Are you looking at  
19 stats that are specific to First Nations communities and  
20 to First Nations communities that have First Nations  
21 policing in them?

22 **DRE RENÉE BRASSARD:** Oui, je pense qu'il  
23 existe des données qui montrent très bien que le nombre de  
24 taux déclarés d'infractions, voilà, ne cesse d'augmenter.  
25 Ce que je dis ici, je veux juste vraiment être claire,

1 parce que c'est loin de moi de prétendre que la police ou  
2 la justice soit la solution à tous les maux, et --- Je  
3 peux comprendre aussi que le fait que les Premières  
4 Nations prennent, en fait, nomment des autochtones en tant  
5 que policiers, en tant qu'intervenants correctionnels, en  
6 tant que juges par exemple, puisse constituer parfois une  
7 prise de pouvoir pour les Nations, mais ce que je dis  
8 c'est que quand je regarde les taux d'incarcération, ça ne  
9 permet pas de diminuer. C'est juste ça que je dis, je  
10 n'invalide absolument pas, je dis que c'est peut-être  
11 nécessaire mais c'est insuffisant, pour modifier les  
12 choses.

13 **MS. JULIE MCGREGOR:** You then -- you moved  
14 on from that by saying, "that's why I entitled my article,  
15 Painting the Prison 'Red'," and the "red" in the article  
16 has quotations marks on it. What do you mean "red"? What  
17 are you referring to when you talk about "red"?

18 **DRE RENÉE BRASSARD:** Je veux dire des  
19 aménagements culturels qui concernent les contrevenants  
20 autochtones, la couleur. C'est l'utilisation d'une couleur  
21 symbolique et je pense le cercle des quatre couleurs: le  
22 peuple blanc, le peuple noir, le peuple jaune et le peuple  
23 rouge. Mais voilà, j'ai fait une analogie symbolique pour  
24 montrer que même si on remplace les acteurs dans un  
25 système qui discrimine et qui «racise» les autochtones, on

1 poursuit tout de même parce qu'on se s'attaque pas aux  
2 logiques internes des institutions et des systèmes qui  
3 agissent.

4 **MS. JULIE MCGREGOR:** And, also, I want to  
5 make sure that I heard this correctly and that I wasn't  
6 misinterpreting the translation. You stated that in the  
7 context of, again, the silencing of the Indigenous women's  
8 voices, you said that it's -- that it was good or that if  
9 the Indigenous women's voices weren't silenced, we  
10 wouldn't be here. So, are you saying that if Indigenous  
11 people or Indigenous women were not silenced, non-  
12 Indigenous people wouldn't be here on this land? Is that  
13 what you're saying?

14 **DRE RENÉE BRASSARD:** Non, non, non, c'est  
15 pas ça que j'ai dit du tout. Je dis que dans les nombreux  
16 témoignages que j'ai fait, les nombreuses entrevues que  
17 j'ai réalisé auprès de femmes autochtones et d'hommes  
18 autochtones, je ne généralise pas, c'est sûr que j'ai  
19 rencontré, ce ne sont pas des autochtones, je ne  
20 généralise pas, c'est ceux que j'ai rencontrés. Ce ne  
21 sont pas des analyses statistiques où j'infère des  
22 principes généralistes, ce ne sont que des  
23 échantillonnages représentatifs, voilà, de l'ensemble de  
24 mes recherches. Mes recherches sont loin de prétendre  
25 généraliser ou encore unifier ou essentialiser mes

1 conclusions à l'ensemble des nations. Je dis que la  
2 question du silence est très présent dans les... est très  
3 présente dans les... dans les discours, les gens me le  
4 disent. Et moi je ne suis qu'une porte-voix, o.k.

5 Et j'ai plusieurs exemples pour parler du  
6 silence. Y en a pour qui le silence... ben voilà, ça  
7 s'inscrit dans un processus, voilà qui a guidé l'ensemble  
8 du processus développemental des personnes, tsé, depuis  
9 qui sont toutes jeunes qu'on leur permet pas de s'exprimer  
10 sous toutes sortes de formes. Y a pour d'autres femmes  
11 silencieuses que c'est... le silence est produit par des  
12 systèmes qui s'imposent, qui ne leur ont jamais permis de  
13 prendre la voix. Et c'est ça que je veux mettre en  
14 lumière, que dans tout ça y a un ingrédient parfois de  
15 silence qui fait en sorte qui contribue à maintenir des  
16 conditions qui participent du maintien de certaines  
17 conditions de vie. Mais loin de moi de généraliser et de  
18 dire qu'elles sont « mute » ou ben que un serait pas  
19 présent sans l'autre et tout ça, ce n'est pas ça que j'ai  
20 dit.

21 **Me BERNARD JACOB:** Alors le temps...

22 **MS. JULIE MCGREGOR:** Thank you, professor,  
23 my time is up and I guess I have to be silent right now.  
24 Thank you.

25 **Me BERNARD JACOB:** Alors...



1                   Dre RENÉE BRASSARD: Le temps.

2                   Me BERNARD JACOB: ...le prochain ca va  
3 être monsieur Roy Stewart de NunatuKavut Community Council  
4 Incorporated.

5                   --- CROSS-EXAMINATION BY MR. ROY STEWART:

6                   MR. ROY STEWART: Good morning, everyone.  
7 Before I start, I just wanted to first give thanks to our  
8 elder for being here this morning -- every morning for  
9 lighting the qulliq. I feel, sort of, ignorant not  
10 acknowledging you first, each time I am at the podium, so  
11 again I just want to say thank you.

12                   Professor Brassard, my first question is in  
13 relation to Exhibit 40, which is the paper titled,  
14 Application of Intersectional Analysis to Data on Domestic  
15 Violence on Aboriginal Women Living in Remote Communities  
16 in the Province of Quebec. Page 4 of this paper  
17 references the rates of domestic violence as being higher  
18 among Aboriginal women living in Aboriginal communities  
19 than among those living off-reserve. I am assuming off-  
20 reserve is in reference to an Indian Act reserve; that is  
21 correct?

22                   Dre RENÉE BRASSARD: Oui. Oui.

23                   MR. ROY STEWART: Now, I am not suggesting  
24 it was your intent, but upon my first reading of this, it  
25 could be interpreted as saying that Aboriginal communities

1 exist only on reserve and this is where domestic violence  
2 rates are higher. However, I do assume that you are aware  
3 that Inuit peoples do not live on reserve because earlier  
4 referenced how Inuit women are more criminalized in Quebec  
5 than others. And so, I am just curious, what research  
6 have you done on Inuit communities, on Inuit women  
7 specifically?

8 **Dre RENÉE BRASSARD:** En fait voilà, c'est...  
9 ce sont des villages inuits. Oui, mais je suis pas allée  
10 dans le nord, mes recherches qui portaient sur les  
11 témoignages des femmes inuites du nord québécois  
12 essentiellement, je les ai rencontrées lorsqu'elles  
13 étaient de passage en milieu urbain pour des soins  
14 notamment de santé, pour des services d'éducation ou  
15 encore d'autres services là qui... où elles devaient  
16 descendre dans le sud.

17 **MR. ROY STEWART:** Okay. So, no direct  
18 research on Inuit communities?

19 **Dre RENÉE BRASSARD:** Non.

20 **MR. ROY STEWART:** In the same paper -- on  
21 the same page, it states that the tendency of researchers  
22 to date assumes that factors linked to domestic violence  
23 are race, ethnicity, social class and gender, and you  
24 explained, you know, something similar to that this  
25 morning.

1                   Now, the research you reference, which  
2                   takes this narrow view of these factors, link to  
3                   Indigenous domestic violence, is this Indigenous or non-  
4                   Indigenous led research?

5                   **Dre RENÉE BRASSARD:** Oui, c'est la  
6                   recherche qui a été faite à ce sujet à laquelle je réfère.

7                   **MR. ROY STEWART:** And, that's in reference  
8                   to non-Indigenous led research?

9                   **Dre RENÉE BRASSARD:** Oui.

10                  **MR. ROY STEWART:** Okay. Now, the first  
11                  speaker earlier, the first person you were discussing  
12                  with, Ms. Wawzonek, flagged a solution based approach to  
13                  research, and this is an approach that the Inuit of  
14                  NunatuKavut agree with. However, similar to what was  
15                  discussed before, these communities, you know, the women  
16                  specifically, they too are tired of being studied and  
17                  researched from an outsider's perspective, and are of the  
18                  view that unless it is the women of NunatuKavut  
19                  communities performing the research and data collection on  
20                  the women of NunatuKavut, then any research is going to be  
21                  adequate and likely flawed. Is that something you would  
22                  agree with?

23                  **Dre RENÉE BRASSARD:** Non, je ne suis pas  
24                  d'accord avec une telle affirmation. Je pense qu'encore  
25                  là il y a toutes sortes de rapports à la recherche et...

1       voilà, je n'entrerais pas là-dedans parce que c'est pas  
2       quelque chose je trouve qui est constructif dans la mesure  
3       où il ne faut pas être noir pour aimer les noirs, pour  
4       faire de la recherche sur les noirs pis être... non. Je  
5       pense que ça c'est un rapport, on doit le reconnaître, le  
6       respecter.

7                   Il y a certaines nations et collectivités  
8       autochtones qui aimeraient faire de la recherche à partir  
9       des gens de leurs collectivités, et je me dois comme être  
10      humain, o.k., de respecter ce mode opératoire. Mais aussi  
11      il faut respecter qu'il y a des autochtones aussi au  
12      Canada qui veulent faire des recherches avec des blancs  
13      dans une optique d'alliance, ça aussi. Et je pense que ça  
14      n'invalide absolument pas les conditions ou les résultats  
15      des recherches qui sont produites dans d'autres contextes.

16                   Je pense que la seule chose que je  
17      disqualifierais, monsieur, c'est une recherche faite par  
18      quelqu'un de l'extérieur qui ne respecte pas les volontés  
19      des personnes auprès de qui il réalise les recherches. Je  
20      vous dirais que c'est à peu près ça qui transgresserait  
21      mes valeurs assurément. Mais si c'est une volonté et si  
22      moi, en toi qu'allochtone, je peux contribuer en toute  
23      alliée et en toute alliance à faire... à briser les  
24      silences, à mettre des choses en lumière, à faire...  
25      pourquoi pas... pourquoi je ne le ferais pas? Donc je

1 n'entrerais pas là-dedans dans ces divisions, je pense que  
2 l'histoire du Canada est fondée sur ces divisions-là et  
3 moi j'aime pas participer à ça.

4 Et Dieu merci, tous mes partenaires  
5 autochtones veulent travailler avec moi et consentent que  
6 je fais de la recherche étiq ue qui tienne compte de leur  
7 réalité, que je ne me sauve pas avec les données, que j'ai  
8 une préoccupation pour retourner les données dans leurs  
9 collectivités qu'ils puissent s'en servir. Et à chaque  
10 recherche je peux vous dire que je dis ceci à mes  
11 partenaires autochtones, « Si je peux vous être utile  
12 parce que ma place moi l'essence de ma place je la place  
13 dans une université ou encore à des contacts avec des  
14 politiques, si je peux vous aider à quelque chose, servez-  
15 vous de moi. » Et c'est dans cette logique-là et dans  
16 cette étiq ue que je fais la recherche.

17 Et je me suis même privée... je vais vous  
18 dire... je vais vous donner un exemple très, très, très  
19 concret, il y a des moments dans ma vie vous savez avec le  
20 genre d'objet de recherche que j'ai, si vous pensez que ça  
21 c'est l'ensemble de mes résultats de recherche, on se  
22 trompe. Tout ce que vous voyez ici qui vous est présenté  
23 ce matin, constitue à peu près 25 pour cent de mes  
24 résultats de recherche. Pourquoi? Parce que j'ai  
25 toujours considéré avec un très grand respect qu'il y a

1 des choses qui ne se publient pas pis qu'on ne doit pas  
2 dire. Et ça ça m'aura coûté le prix que ça m'a coûté, je  
3 serai peut-être moins rayonnante que j'aurais pu l'être,  
4 ça ne me dérange pas. Je l'ai jamais... je n'ai jamais  
5 transgressé mes valeurs... ..au nom de la carrière, des  
6 promotions ou encore de la publication scientifique. Je  
7 respecte toujours les humains derrière tout ça et, le plus  
8 que possible, je fais valider mes publications par les  
9 partenaires qui travaillent avec moi, et, bien entendu,  
10 ces partenaires-là, et on le voit très bien, ça ne veut  
11 pas dire encore une fois que tout le monde est d'accord  
12 avec ces mêmes partenaires, absolument pas. Et ça ne  
13 produit pas non plus un discours hégémonique à l'effet  
14 que, seule, Brassard, professeure Brassard a raison parce  
15 qu'elle l'a fait avec des Autochtones, non, parce que les  
16 points de vue autochtones sont tous aussi différenciés et  
17 diversifiés que les points de vue allochtones.

18 **MR. ROY STEWART:** Thank you, Professor  
19 Brassard. I don't feel like I'll gain anything by asking  
20 anymore questions. Thanks.

21 **Dre RENÉE BRASSARD:** Merci. Merci.

22 **Me BERNARD JACOB:** Alors ---

23 **CHIEF COMMISSIONER MARION BULLER:** Excuse  
24 me, I note the time. We are scheduled to stop for lunch.  
25 So, we'll take a shorter than usual lunch break and

1 reconvene at 1:00, please.

2 --- Upon recessing at 12:08

3 --- Upon resuming at 1:07

4 **MS. NADINE GROS-LOUIS:** On va... avant de  
5 continuer avec le contre-interrogatoire, on a demandé à  
6 Pénélope ainsi qu'à Jenny, et je pense que y'aura Audrey  
7 aussi, qui vont nous offrir un chant et quelques paroles  
8 avant de continuer. Ce matin, on a eu une présentation  
9 avec des questions qui ont peut-être déclenché des  
10 émotions, des états d'âme chez des gens, donc on veut  
11 juste s'assurer de remettre un peu l'ensemble de l'œuvre  
12 de façon équilibrée et calme. Alors...

13 So, we will invite Pénélope and Jenny, and  
14 I think that Audrey, too, is going to say a few words and  
15 sing for us, just because this morning we had a  
16 presentation, discussion, that might have triggered some  
17 emotion, and we just want to ensure that we are pursuing  
18 the day with a good mindset.

19 **MS. PÉNÉLOPE GUAY:** On va revenir à une  
20 prière.

21 Quand qu'on est en déséquilibre, quand on a  
22 besoin de s'ancrer, de revenir, des fois de loin, de  
23 revenir dans nos ressentiments, de revenir dans la colère,  
24 de revenir je ne sais où, c'est important une prière  
25 justement pour avoir un équilibre dans le respect, de se

1       respecter, les humains. Malgré nos différences, c'est  
2       important.

3                       Si on veut un monde qui nous rassemble, si  
4       on veut un monde dans la paix, si on veut un monde à  
5       refaire, des fois il faut déconstruire pour construire.  
6       Alors, j'appellerais les ancêtres, j'appellerais le monde  
7       des esprits, nos mères, nos pères, nos sœurs, nos familles  
8       à être ici avec nous pour nous aider pour voir clair, pour  
9       nous éclairer dans notre cœur.

10                      Continuons dans la paix. Continuons malgré  
11       tout parce qu'on a déjà eu plein d'embûches dans notre  
12       vie. On est capables encore de continuer à changer, avec  
13       cette enquête-là, des choses.

14                      On joue quoi?

15                      On va faire un chant, on va faire un chant  
16       pour se rappeler qui on est, c'est quoi notre travail,  
17       notre responsabilité avec honneur, avec respect.

18                      Je voulais juste vous dire que... avant que...  
19       quand je siffle dans mon sifflet, c'est pas un sifflet que  
20       je siffle comme ça, j'appelle le Créateur, c'est un  
21       sifflet d'une patte d'aigle. On a vraiment besoin  
22       d'essayer ça, d'un geste spirituel. <Murmures inaudibles>  
23       (MUSICAL PRESENTATION)

24                      **Mme NADINE GROS-LOUIS:** Merci, Kayata.  
25       Merci d'être là avec nous.



1                   **Me BERNARD JACOB:** Alors, avec la  
2 permission des commissaires, j'appellerais Mrs. Jessica  
3 Barlow du Manitoba Keewatinowi Okimakanak pour 10 minutes.

4                   **--- CROSS-EXAMINATION BY MS. JESSICA BARLOW:**

5                   **MS. JESSICA BARLOW:** Good afternoon. I  
6 would like to acknowledge the elders and the grandmothers,  
7 singers, and sacred items in the room, the families and  
8 the survivors, Commissioners, the Huron-Wendat for  
9 welcoming us here. Thank you, Professor Brassard, for  
10 your testimony earlier.

11                   We've heard a lot in this Inquiry and  
12 frequently about the importance of identity, and in your  
13 article, *Painting the Prison 'Red'*, which is Exhibit 41  
14 for the record, and I'll paraphrase, you speak about how  
15 identity is internally driven, it's externally defined,  
16 and it's subject to change and requires adjustments when  
17 individuals encounter conditions in their lives and their  
18 lived experience that directly or indirectly assails  
19 perceptions of one's self. And, this could be through,  
20 for example, racial prejudice or imprisonment.

21                   And, additionally, you also state in that  
22 article that imprisonment is largely based on the attempt  
23 to regulate identity; is that correct?

24                   **Dre RENÉE BRASSARD:** Absolument, oui.

25                   **MS. JESSICA BARLOW:** And so, it becomes

1           exceedingly difficult to maintain or preserve one's  
2           identity when overwhelmingly controlled or regulated by an  
3           institution such as a prison; is that true?

4                   **Dre RENÉE BRASSARD:**   Oui madame.

5                   **MS. JESSICA BARLOW:**   And, as recently as  
6           yesterday, we heard Ms. Diane Sere say that as being an  
7           Indigenous woman who was incarcerated, sometimes it's just  
8           easier to say that you're Italian instead of identifying  
9           as an Indigenous woman because of the treatment that  
10          Indigenous women can face in the carceral system.  Are you  
11          familiar with that?

12                   **Dre RENÉE BRASSARD:**   Absolument.

13                   **MS. JESSICA BARLOW:**   And, I note that you  
14          speak about this point at page 12 of *Painting the Prison*  
15          'Red' under the section "Refusing Identity"; is that  
16          correct?

17                   **Dre RENÉE BRASSARD:**   Oui.

18                   **MS. JESSICA BARLOW:**   And, you say that  
19          identity refusal is equivalent to the invisibilization of  
20          one's self; is that correct?

21                   **Dre RENÉE BRASSARD:**   Oui.

22                   **MS. JESSICA BARLOW:**   And, one of the  
23          reasons you identify for this invisibilization is that  
24          women do this to avoid or insulate themselves from the  
25          multi-layered stigmatization in the carceral system.  So,

1 because Indigenous women are frequently and  
2 disproportionately incarcerated, they experience  
3 disproportionate rates of segregation, and they are  
4 assessed as high risk, and they are also less frequently  
5 paroled; is that true?

6 **Dre RENÉE BRASSARD:** Absolument.

7 **MS. JESSICA BARLOW:** And so, these women  
8 choose to recast themselves and distort their identity  
9 because of that ---

10 **Dre RENÉE BRASSARD:** Oui.

11 **MS. JESSICA BARLOW:** --- as a factor. And,  
12 you refer to this phenomenon as being emancipatory, and  
13 that they dissociate from one's Indigenous identity; is  
14 that correct?

15 **Dre RENÉE BRASSARD:** Oui.

16 **MS. JESSICA BARLOW:** And, your article says  
17 that women express this progressive loss of identity  
18 resulting from a life path of intense  
19 institutionalization, multiple identity disruptions, for  
20 example, child protection placement, residential schools,  
21 incarceration; is that true?

22 **Dre RENÉE BRASSARD:** Oui.

23 **MS. JESSICA BARLOW:** And, in your  
24 experience, would you agree that this is an alarming and  
25 an undignifying reality that Indigenous women feel that

1 they must emancipate or disassociate themselves from their  
2 culture, their tradition and their identity in order to  
3 receive equal, essential, respectful and human treatment  
4 in Canadian institutions?

5 **Dre RENÉE BRASSARD:** Absolument.

6 **MS. JESSICA BARLOW:** And, would you agree  
7 that all Indigenous people, so men, women, children,  
8 LGBTQ2S and gender diverse individuals should be able to  
9 self-identify without fear of this differential treatment?

10 **Dre RENÉE BRASSARD:** Absolument.

11 **MS. JESSICA BARLOW:** And so, given this,  
12 would you agree or advocate for a recommendation that  
13 there be a legally binding mechanism or mechanisms that's  
14 designed by Indigenous people to protect the Indigenous  
15 population inclusive of identity, people -- for Indigenous  
16 people that may come into contact with these Canadian  
17 systems or institutions if they are to persist?

18 **Dre RENÉE BRASSARD:** Oui.

19 **MS. JESSICA BARLOW:** Would you also agree  
20 with the recommendation that colonial institutions should  
21 be held to account, and they should be held accountable,  
22 by Indigenous communities in a culturally relevant way  
23 where discrimination, rampant enduring discrimination, may  
24 be present?

25 **Dre RENÉE BRASSARD:** Oui.

1                   **MS. JESSICA BARLOW:** And, would you also  
2 agree that colonial systems should be dismantled, and they  
3 should be replaced by Indigenous systems designed by  
4 Indigenous people whereby Indigenous people are free to  
5 self-identify and they would be welcome and they would be  
6 accepted, and our women would not be silenced?

7                   **Dre RENÉE BRASSARD:** Oui.

8                   **MS. JESSICA BARLOW:** Those are my  
9 questions. Thank you.

10                  **Me BERNARD JACOB:** Alors, j'appellerais  
11 Inuit Tapiriit Kanatami, Madame Elizabeth Zarpa, pour 10  
12 minutes.

13                  **--- CROSS-EXAMINATION BY MS. ELIZABETH ZARPA:**

14                  **MS. ELIZABETH ZARPA:** Hi. Good afternoon.  
15 I want to say thank you for your testimony this morning,  
16 thank you to the elder and thank you to everybody for  
17 making it through two weeks of hearings.

18                  So, Ms. Brassard, I wanted to understand a  
19 little more with regards to the story that you provided in  
20 relation to the Inuk woman who moved down south and  
21 experienced a lot of difficulties, and at the moment you  
22 met her, she was in there for defending herself because  
23 she was raped. And, I assume that was in an urban  
24 setting, where you connected with this woman?

25                  **Dre RENÉE BRASSARD:** Oui.

1                   **MS. ELIZABETH ZARPA:** Okay. And, could you  
2 please elaborate or explain whether you know of any Inuit-  
3 specific transition programs or halfway houses available  
4 in Quebec for Inuit women getting out of custody?

5                   **Dre RENÉE BRASSARD:** Oui, je sais qu'en  
6 Terre Innu au Nunavik il y a une maison de transition qui  
7 s'adresse aux hommes, plus particulièrement aux hommes  
8 Inuits qui sont libérés des établissements de détention.  
9 Je sais qu'à l'époque il y avait le Nunavik House à  
10 Dorval, près du centre urbain de Montréal parce que... et  
11 je sais que là il y a certains Inuits qui ont, à tout le  
12 moins, un point de chute dans des milieux comme Montréal,  
13 comme le Projet autochtone de Québec où ils peuvent avoir  
14 hébergement. Donc, de moins en moins, je vous dirais que  
15 des gens arrivent sans point de chute à Montréal. Donc,  
16 c'est très important d'avoir ces espèces de services de  
17 liaison qui permettent d'accompagner les gens qui arrivent  
18 du nord, par exemple, au sein des milieux urbains.

19                   **Me BERNARD JACOB:** On va arrêter le *time*.  
20 C'est plus la question : est-ce qu'il y a des maisons de  
21 transition pour les gens qui sont...

22                   **Dre RENÉE BRASSARD:** Oui, il y en a une  
23 seulement dans le nord du Québec, une maison de transition  
24 seulement.

25                   **MS. ELIZABETH ZARPA:** And, would it be a

1 recommendation that more Inuit women specific transition  
2 houses in urban settings, like Montreal or Quebec City, to  
3 help ladies who are exiting custody to transition back  
4 into life outside the walls of jail?

5 **Dre RENÉE BRASSARD:** Je serais un peu  
6 mitigée parce qu'il y a certaines femmes Inuit, des femmes  
7 autochtones aussi, qui... en fait, il y a des effets de la  
8 structure et il y a aussi des femmes qui... je vous  
9 explique. D'abord, quand une femme Inuit est incarcérée,  
10 on sait très bien, elles sont de plus en plus nombreuses  
11 et elles représentent un risque de récidive très élevé.  
12 Donc, elles sont plus nombreuses à faire le deux-tiers de  
13 leur peine. Donc, elles évitent un peu l'espace  
14 transitionnel. Donc, souvent les femmes vont attendre au  
15 trois-tiers de leur peine pour être libérées. Elle vont  
16 préférer avoir la pleine liberté que d'avoir à résider  
17 dans une *halfway house* les deux-tiers ou le tiers restant  
18 de leur peine sous conditions.

19 Donc là, c'est encore une mécanisme  
20 systémique qui fait en sorte que plusieurs détenus vont  
21 nous dire « Ah non, je préfère faire le trois-tiers de ma  
22 peine, comme ça après je serai complètement libre et je  
23 serai libéré sans conditions. Donc, je pourrai, par  
24 exemple, faire ce que je veux. » Donc, il y a ce premier  
25 phénomène-là

1                   Les maisons de transition aussi, on sait  
2 que... bien voilà, encore faut-il y avoir accès. Donc, il  
3 faut être libéré suffisamment tôt pour que cet espace de  
4 transition en soit vraiment un, donc qu'on puisse passer  
5 une certaine partie de notre peine, de notre sentence.

6                   Et là, la maison de transition, bien, il y  
7 en a deux types de maisons de transition. Il faut savoir  
8 qu'il y a une maison de transition qu'on appelle des  
9 centres résidentiels communautaires pour les détenus qui  
10 sont incarcérés, qui reçoivent une sentence de deux ans  
11 moins un jour. Donc, la plupart du temps, et c'est ce  
12 qu'on voit notamment chez les femmes Inuit, elles sont  
13 incarcérées pour de courtes sentences. Donc, elle  
14 n'atteignent pas le niveau... elles n'ont pas accès à ces  
15 maisons de transition ou un lieu transitionnel, je vous  
16 dirais.

17                   Donc, plutôt que de faire une maison de  
18 transition qui serait plus ou moins fréquentée, je dirais  
19 peut-être une maison ou un endroit où elles pourraient  
20 travailler par exemple, sur des difficultés qu'elles  
21 vivent, par exemple, pour essayer de redresser la situation  
22 plutôt que d'utiliser l'incarcération lorsque c'est  
23 possible, bien entendu.

24                   **MS. ELIZABETH ZARPA:** Okay. Thank you for  
25 elaborating on that specifically, I appreciate that. I



1 wanted to ask you briefly whether you know anything about  
2 the National Inuit Strategy on Research.

3 **Dre RENÉE BRASSARD:** Non, je ne connais pas  
4 la Stratégie inuit canadienne en matière de recherche.

5 **MS. ELIZABETH ZARPA:** Okay. Just for  
6 further clarification, Inuit Tapiriit Kanatami released a  
7 National Inuit Strategy on Research in 2018, and so in  
8 consultation with Inuit regions, any research that is done  
9 using that strategy is useful in terms of how to interact  
10 with Inuit populations in the future. So, I just wanted  
11 to highlight that for you.

12 Also, in previous hearings, in Calgary, we  
13 heard from a lady, her name is Nakuset, and she is the  
14 executive director of the Native Women's Shelter in  
15 Montreal, and she highlighted extensively the experience  
16 of Indigenous populations within Montreal, which also  
17 include Inuit and Inuit women, of being over policed. And  
18 so, in your experience, both academically and  
19 experientially working with different populations, and  
20 Inuit specifically who are incarcerated, do you see the  
21 experience of Inuit being over incarcerated within urban  
22 settings?

23 **Dre RENÉE BRASSARD:** Oui, absolument.  
24 Donc, les femmes inuit, je pense Montréal... je n'ai pas  
25 fait l'ensemble des milieux urbains du Canada ou encore de

1 l'ouest pour couvrir les zones d'urbanisation des femmes  
2 du Nunavut, mais concernant l'urbanisation des femmes  
3 inuit au Québec, elles aboutissent... en fait, elles  
4 migrent surtout vers Montréal parce que Montréal est une  
5 mégapole multiculturelle où elles peuvent aussi protéger  
6 une certaine identité et participer de leur  
7 invisibilization

8 Cela dit, il y a quelque chose... en fait,  
9 elles sont de plus en plus nombreuses à aboutir à Montréal  
10 dans des zones assez concentrées et là on est en train,  
11 effectivement, de déterminer des agglomérations où  
12 plusieurs femmes inuit se rendent, malgré elles, plus  
13 visibles et donc plus sujettes au contrôle des policiers,  
14 évidemment.

15 Donc, oui, il y a un hyper contrôle et un  
16 hyper contraventionnalisation. Vous savez, au même où se  
17 tient cette Commission, il y a la Commission Viens aussi  
18 au Québec qui est en cours en ce moment et qui analyse les  
19 rapports qu'entretiennent les autochtones avec les divers  
20 services publics. Et je pense que cette Commission-là  
21 vous nous fournir beaucoup d'éclairage, non seulement sur  
22 le rapport qu'entretiennent les familles inuit avec la  
23 police dans les milieux urbains mais aussi dans les  
24 villages du nord.

25 Donc, j'invite tout le monde à prendre

1           connaissance aussi de ces données-là pour le bien de la  
2           Commission.

3                           **MS. ELIZABETH ZARPA:** Okay. Thank you.  
4           And, I wanted to delve a little bit into the systematic  
5           categorization of people into minimum, medium and maximum  
6           correction facilities throughout Quebec.

7                           And, from what I understand in the  
8           translation of what you were saying is that, being born  
9           Indigenous and then being placed in a correction centre,  
10          you are automatically placed at a medium or maximum level?

11                          **Dre RENÉE BRASSARD:** Non, ce n'est pas ce  
12          que j'ai dit. Le facteur... l'identité autochtone ne  
13          constitue pas un facteur de risque de récidive auquel on  
14          attribue une valeur de risque.

15                          Ce que je dis c'est que les facteurs de  
16          risque, certains de ces facteurs sont des facteurs  
17          statiques et c'est ça la beauté. C'est quand on  
18          s'intéresse à la question du racisme et la discrimination  
19          systémique, voilà un bel exemple.

20                          En fait, c'est qu'on érige des facteurs que  
21          les récidivistes ont en commun et évidemment ces facteurs  
22          sont très liés aux conditions de vulnérabilité et de  
23          fragélisation, conditions au sein desquelles les groupes  
24          autochtones, notamment les inuit scorent énormément élevé  
25          en raison des taux de pauvreté, les taux de suicide. Et

1       donc ça, ça renforce dans cette grille-là la question du  
2       risque de récidive. C'est ce que j'ai dit et ça c'est un  
3       exemple épatant pour moi d'un outil qui en fait qui crée  
4       le risque, qui produit le risque chez les populations  
5       autochtones, notamment inuites.

6                   **MS. ELIZABETH ZARPA:** And are you familiar  
7       with the Gladue principle?

8                   **Dre RENÉE BRASSARD:** Absolument.

9                   **MS. ELIZABETH ZARPA:** And how does the  
10       Gladue principle work into this grid system? Does it put  
11       Indigenous people who are historically disadvantaged --  
12       how does it intersect the Gladue principle along with the  
13       grid? Does it allow Indigenous populations or people who  
14       are going through the correction system, is the Gladue  
15       principle used as a way to put them at higher risk?

16                   **Dre RENÉE BRASSARD:** Il faut vraiment bien  
17       saisir la question des études sur le système... les  
18       services correctionnels au Québec parce que c'est très  
19       important ici. D'abord, on est que deux chercheurs dans  
20       tout le Québec à s'intéresser aux questions  
21       correctionnelles, o.k., et le rapport que les Autochtones  
22       entretiennent avec l'appareil de justice pénal.

23                   Se faisant, les données qui ont été  
24       produites, aucune donnée n'existe au moment où je vous  
25       parle sur combien de rapports Gladue on fait au Québec.

1 Est-ce qu'on le fait de manière systématique? Est-ce  
2 qu'on le fait de manière sporadique? Donc on a aucune  
3 idée de ces données-là. Donc c'est des données qui  
4 demeurent un peu cachées si on veut dans les divers  
5 ministères.

6 Ce qu'on sait des... ce que je sais des  
7 derniers travaux que j'ai lus sur ces questions-là c'est  
8 que non seulement dans le contexte québécois, les rapports  
9 Gladue ne seraient pas utilisés systématiquement lorsqu'il  
10 s'agit par exemple d'une personne aillant des démêlées  
11 avec la justice d'origine inuite.

12 Et deuxièmement, ce que l'on défend aussi  
13 ou ce que l'on dénonce c'est le fait aussi que quand ils  
14 le sont, quand ils sont faits, les rapports Gladue sont  
15 surtout faits par des sous-contractants d'origine  
16 allochtone.

17 **MS. ELIZABETH ZARPA:** Thank you.

18 **Dre RENÉE BRASSARD:** Donc en ce sens,  
19 les... en ce sens, je pense que les Inuits pourraient  
20 davantage contribuer à la production de ces rapports-là  
21 avec de la relève inuite pour les Inuits, pour et par les  
22 Inuits, et qu'on devrait exiger la production de ces  
23 rapports en tout temps lorsque c'est pertinent.

24 **MS. ELIZABETH ZARPA:** Thank you.

25 **Me BERNARD JACOB:** Alors prochain,

1 j'inviterais l'Assemblée des Chefs du Manitoba, Stacey  
2 Soldier, pour 10 minutes.

3 **--- CROSS-EXAMINATION BY MS. STACEY SOLDIER:**

4 **MS. STACEY SOLDIER:** Good afternoon. My  
5 name is Stacey Soldier, as he just said. I am  
6 representing Assembly of Manitoba Chiefs today. I'm  
7 Anishinaabekwe from Swan Lake First Nation. I'm the  
8 daughter of Larry and Betty-Ann Soldier, also Swan Lake  
9 First Nation.

10 I first want to give thanks to the Huron-  
11 Wendat Nation for welcoming us again on to the territory.  
12 Thank you to the Commissioners and the staff who have been  
13 working so hard all day and all this week.

14 Thank you to the Elders present today for  
15 your prayers and your kind words and your support and Chi  
16 meegwetch to the survivors and families who are present  
17 and who are watching and listening. As I said yesterday,  
18 your strength continually inspires me. So thank you.

19 Professor Brassard, you would agree --  
20 there's been discussion today about the silencing and  
21 victimization of Indigenous women and you would agree that  
22 this inquiry's premise is based on the tragedy of those  
23 stolen sisters. Correct?

24 **Dre RENÉE BRASSARD:** Absolument.

25 **MS. STACEY SOLDIER:** Now, in reading your

1 research and the information that was provided, it is  
2 quite limited -- or I don't want to say limited but it is  
3 very specific with respect to Quebec women and Quebec  
4 issues. Correct?

5 **Dre RENÉE BRASSARD:** Oui.

6 **MS. STACEY SOLDIER:** Okay. And please, I  
7 apologize if I have taken any of your information out of  
8 context as a result of the translation but I did want to  
9 confirm with you, your research has not included Manitoba  
10 or Manitoba women with the exception of perhaps the  
11 Elizabeth Fry -- contact with women through Elizabeth Fry  
12 in one of the studies. Do I have that correct?

13 **Dre RENÉE BRASSARD:** Voilà.

14 **MS. STACEY SOLDIER:** Okay. Are there any  
15 plans to include women from Manitoba or any of the nations  
16 in Manitoba in any future studies with respect to any of  
17 these issues you've been studying?

18 **Dre RENÉE BRASSARD:** Oui, ça serait mon  
19 intention. Je pense qu'on aurait avantage, on aurait tout  
20 avantage pour le décloisonnement des données aussi parce  
21 que loin de moi de vouloir être dogmatique par rapport aux  
22 résultats que j'ai présentés aujourd'hui. Mais oui, plus  
23 on travaillera ensemble à travers le Canada, plus on  
24 pourra contraster aussi des réalités diversifiées,  
25 multiples qui viendront contribuer aussi à reformater et à

1 voir plus clair. Et ça c'est un enjeu que vous touchez  
2 qui est essentiel.

3 Un des mécanismes qui permet à certains  
4 processus à l'œuvre et qui contribue au maintien de la  
5 discrimination et du racisme c'est la méconnaissance.  
6 C'est la non connaissance. C'est le fait que chacun  
7 travaille dans son silo et tout ça et qu'on échange que  
8 très peu. Effectivement, on aurait tout intérêt à  
9 comparer nos données et à travailler ensemble.

10 **MS. STACEY SOLDIER:** Absolutely and just as  
11 an aside, I can guarantee you that Manitoba women would  
12 have much to say on these subjects.

13 In terms of Exhibit 41, the article -- your  
14 research "Painting the prison red", one of the things I  
15 want to draw your attention to is the -- there's a comment  
16 with respect to the Canadian government espousing one  
17 traditional vision of what Aboriginal culture is, a vision  
18 that has been legally and discursively devised and  
19 disseminated to Aboriginal peoples throughout the prisons.

20 Then you would agree with me and I think  
21 you've agreed with other parties before -- I was going to  
22 say the court but before the panel that Indigenous people  
23 are not a homogenous group.

24 **Dre RENÉE BRASSARD:** Absolument pas et je  
25 vais poursuivre là-dessus. Non seulement il s'agit de



1 groupes hétérogènes, même cette hétérogénéité existe au  
2 sein des nations mêmes parce que vous savez parfois pour  
3 certaines nations, à tout le moins c'est le cas pour le  
4 Québec, y a certaines nations qui sont de la Haute-Côte-  
5 Nord, de la Basse-Côte-Nord et y a des très grandes  
6 diversités aussi même au niveau des communautés.

7                   Donc il faut pas non plus procéder par  
8 agglomération en pensant que tous les Innus ou tous les  
9 Inuits sont pareils. Non, y a encore des différences. Et  
10 oui, vous touchez à quelque chose d'extrêmement important.  
11 C'est certainement la question de l'essentialisme  
12 autochtone ou l'essentialisme institutionnel concernant  
13 l'identité autochtone.

14                   On doit réduire... vous savez, pour un  
15 système impérial et colonial, on doit réduire, mettre en  
16 pots ou en boîtes la question autochtone pour la rendre  
17 intelligible et penser la saisir dans toutes sa  
18 complexité. Et pour un système comme la justice pénale,  
19 la variété et la diversité on n'est pas beaucoup habitué  
20 de composer avec ça.

21                   Donc on réduit considérablement cette  
22 diversité-là par des marqueurs identitaires tel que le  
23 smudge par exemple à quelques grandes... et le système  
24 participe grandement à l'essentialisation identitaire de  
25 la diversité des peuples autochtones au Canada.



1 Native Women's Association of the Northwest Territories,  
2 Ms. Caroline Wawzonek. Sorry.

3 **(LAUGHTER/RIRES)**

4 **MS. CAROLINE WAWZONEK:** Ça se passe depuis  
5 toute la semaine déjà. Ça va.

6 **--- CROSS EXAMINATION BY MS. CAROLINE WAWZONEK:**

7 **MS. CAROLINE WAWZONEK:** Bon après-midi à  
8 toutes et tous. Je remercie l'accueil qu'on a reçu de la  
9 Huron-Wendate. Moi, je suis ici de la part des Femmes  
10 autochtones des Territoires du Nord-Ouest, ça, c'est une  
11 organisation qui représente les femmes autochtones partout  
12 dans la région que dans le territoire politique qui  
13 s'appelle les Territoires du Nord-Ouest.

14 Mon nom est Caroline Wawzonek. On parle  
15 beaucoup de l'importance du langage, alors c'est pour ça  
16 que je vais faire l'effort de vous parler en français.

17 **Dre RENÉE BRASSARD:** C'est gentil.

18 **MS. CAROLINE WAWZONEK:** Je vais te dire,  
19 c'est la première fois dans plusieurs années que je fais  
20 une interrogation en français. Alors, patientez avec moi,  
21 s'il vous plait.

22 Vous avez parlé dans vos matériels, il y a  
23 des... tu regardes les causes de la criminalisation et des  
24 forces de colonisation, que ça impose des changements qui  
25 incluent un changement dans les relations entre les hommes

1 et les femmes.

2 **Dre RENÉE BRASSARD:** Mm-mm.

3 **MS. CAROLINE WAWZONEK:** C'est ça?

4 **Dre RENÉE BRASSARD:** Mm-mm.

5 **MS. CAROLINE WAWZONEK:** Est-ce que ça  
6 inclut aussi un changement en tant que le politique que  
7 les femmes... le contrôle de politique que les femmes en ont  
8 dans nos communautés?

9 **Dre RENÉE BRASSARD:** Mmm... je suis pas  
10 certaine de bien saisir.

11 **Me BERNARD JACOB:** Vous... essayez en  
12 anglais, peut-être ça va être plus facile.

13 **MS. CAROLINE WAWZONEK:** Certainly. Has  
14 there been -- does it include a change in the organization  
15 of the political structure? Do women have access to  
16 political power in their communities the same way?

17 **Dre RENÉE BRASSARD:** C'est une très bonne  
18 question. Je saurais pas... j'ai pas exploré cet élément-là  
19 en particulier.

20 **MS. CAROLINE WAWZONEK:** C'est qu'une raison  
21 je me demande... je demande ça, c'est est-ce qu'il y a une  
22 imposition d'une culture européenne ou c'est les hommes  
23 qui ont les freins (phon.) du pouvoir politique?

24 **Me BERNARD JACOB:** Est-ce qu'on essaie de  
25 partir d'une société égalitaire, mais d'une société...

1                   **Dre RENÉE BRASSARD:** Je vous dirais que  
2                   oui. Si on regarde la structure des collectivités, mais  
3                   aussi des conseils de bande et tout ça, vous serez assez  
4                   d'accord pour dire que les femmes sont encore trop peu  
5                   nombreuses à occuper et à accéder aux sphères politiques  
6                   au plan du contrôle. Effectivement, oui.

7                   **MS. CAROLINE WAWZONEK:** Est-ce que ça, ça  
8                   fait aussi une des raisons il y a une vulnérabilité dans  
9                   les femmes maintenant?

10                  **Dre RENÉE BRASSARD:** J'ai aucune idée.

11                  **MS. CAROLINE WAWZONEK:** OK.Est-ce que vous  
12                  êtes d'accord que avant qu'on puisse changer le système  
13                  dans la communauté afin de délivrer un programme, est-ce  
14                  que ça doit inclure des femmes dans ce changement? Ça doit  
15                  être des femmes autochtones qui sont en charge ou qui sont  
16                  à la table, diriger le programme?

17                  **Dre RENÉE BRASSARD:** C'est plus complet...  
18                  c'est plus complexe que ça parce que on ne peut pas lire  
19                  uniquement à travers la lorgnette du pouvoir, vous savez.  
20                  Je prends un exemple à un niveau plus microsystemique, par  
21                  exemple. Évidemment, ce sont des femmes qui dirigent les  
22                  maisons d'hébergement, mais parfois c'est au-delà du  
23                  genre, vous savez?

24                  Des fois, je demande à des femmes :  
25                  « Pourquoi vous utilisez pas la maison d'hébergement, qui

1        au sein de votre communauté, qui est... au sein duquel on a  
2        des femmes? – Non, j'ai pas confiance en ces gens-là. »  
3        Donc, c'est des gens, et ç'a rien à voir toujours avec le  
4        genre. Donc, il faut attention à ça.

5                                    On a des collectivités parfois qui sont...  
6        qui sont pas très grosses, donc qu'on connaît, et les  
7        femmes, des fois, c'est sous d'autres vecteurs qui  
8        permettent de comprendre pourquoi elles ne fréquentent pas  
9        des maisons autochtones gérées par et pour des  
10       Autochtones. On a de nombreuses Autochtones qui vont  
11       préférer aller dans une maison autochtone, par exemple en  
12       milieu urbain, hein?

13                                    Moi, je suis sur un conseil  
14       d'administration d'une maison d'hébergement autochtone,  
15       pour femmes autochtones en milieu urbain et on le voit  
16       dans la clientèle, il y a certaines femmes qui veulent  
17       aussi profiter de l'invisibilité du milieu urbain pour  
18       sortir de la communauté, pour pas être en lien avec telle  
19       ou telle personne parce qu'elles savent notamment... elles  
20       veulent protéger la confidentialité des informations, donc  
21       ce n'est pas uniquement à travers la lorgnette du pouvoir.  
22       C'est beaucoup plus complexe que ça.

23                                    **MS. CAROLINE WAWZONEK:** Absolument. Une  
24       autre chose que... à laquelle mes clients sont « épeurés » –  
25       si je peux dire comme ça –, c'est que avant qu'ils

1 puissent se soumettre à un programme avec les personnes  
2 qui leur ont fait mal...

3 **Dre RENÉE BRASSARD:** Mm-mm.

4 **MS. CAROLINE WAWZONEK:** ...comment est-ce  
5 qu'ils vont faire ça dans un nouveau programme? Le fait  
6 que ça se passe dans leur communauté, ça change pas le  
7 fait qu'ils sont face à face avec quelqu'un qui leur a  
8 fait mal.

9 **Dre RENÉE BRASSARD:** Mm-mm.

10 **MS. CAROLINE WAWZONEK:** Alors, c'est pour  
11 ça je te demande : est-ce que ça doit être des femmes  
12 autochtones qui sont... qui font part de la création de ce  
13 programme duquel vous parlez?

14 **Dre RENÉE BRASSARD:** Ben, en général, je  
15 vous dirais que ça, c'est un exemple d'un type de design.  
16 Attention, loin de moi de prétendre et de dire que ce type  
17 de design là devrait être généralisé à toutes les femmes.  
18 Et je pense que tout ça se fait, et encore une fois je  
19 reviens pour situer mon discours d'aujourd'hui, je suis  
20 une convaincue du pluralisme. Donc, laissons les femmes,  
21 notamment qui sont victimes de formes de violence, de  
22 décider où du couloir, si on veut, ou du lieu ou des  
23 manières dont elles ont envie et il faut effectivement  
24 tenir compte des sentiments, des peurs, des peurs des  
25 représailles et tout ça. Je pense que ça, c'est des

1 valeurs humaines avant tout.

2 **MS. CAROLINE WAWZONEK:** Très bien. Merci.

3 Alors, une autre question, c'est dans le  
4 cadre d'un après-soins. Alors, s'il y a un programme comme  
5 ça, est-ce que tu es d'accord qu'on doit aussi avoir des  
6 supports pour un après-soins qui est suffisant?

7 **Dre RENÉE BRASSARD:** Mm-mm. En fait, si je  
8 comprends bien, non, il n'y a pas suffisamment de  
9 services, OK, post- par exemple carcéral ou encore post-  
10 hébergement pour les femmes en situation de violence  
11 conjugale. Non, c'est... y'a pas assez d'accompagnement.  
12 Donc, c'est comme... on est encore à l'ère des maisons  
13 d'hébergement qui accueille des femmes selon des critères  
14 x, y, z. Heureusement, plusieurs maisons d'hébergement  
15 autochtones continuent de supporter les femmes au-delà du  
16 délai prescrit, donc tout est fait avec... vous savez, la  
17 notion du temps. Je pense que la deuxième personne qui a  
18 parlé aujourd'hui en contre-interrogation, elle n'avait  
19 plus le temps, t'sais? Ne serait-ce que une des choses  
20 fondamentales qui serait certainement l'empreinte du  
21 respect mutuel, c'est d'offrir le temps que tout le monde  
22 désire avoir. Et c'est la même chose ici. Donc... voilà.

23 **MS. CAROLINE WAWZONEK:** Qu'est-ce qui se  
24 passe ou qu'est-ce que c'est le résultat si les soutiens  
25 comme ça ne sont pas suffisants?



1                   **Dre RENÉE BRASSARD:** Mais voilà, c'est le  
2                   retour à ce que l'on connaît, à ce que l'on... donc, il  
3                   faut... il faut absolument que toutes nos actions, que tout  
4                   ce que l'on écrit soit source d'espoir aussi. Donc, on  
5                   doit absolument développer des services, mais y'a beaucoup  
6                   à faire aussi. Ça aussi... je suis pas seule à décider, même  
7                   si on publie, même si d'autres publient, on est... on est  
8                   quand même au Canada, et bon nombre d'écrits l'on dit  
9                   avant moi, il faut absolument développer les services,  
10                  mais développer des services qui correspondent aux besoins  
11                  des gens.

12                   Et là, je vais me faire sans doute très  
13                  marginale là, mais je le suis marginale et je l'assume  
14                  très bien, OK? Cela dit, moi, j'ai toujours fait de la  
15                  recherche pour donner la voix aux gens qui vivent eux-  
16                  mêmes les situations. Donc, même si parfois un est un  
17                  regroupement de représentants de quelque chose, de ci, de  
18                  ça, on est partie prenante d'une organisation, combien de  
19                  fois dans ma vie j'ai entendu aussi des femmes et des  
20                  hommes autochtones me dire : « Cette organisation-là ne me  
21                  représente en rien. » Alors moi, le type de recherche -  
22                  puis ça aussi, ça fait partie de mon éthique -, je donne  
23                  la voix aux gens qui sont directement concernés par les  
24                  phénomènes.

25                   **MS. CAROLINE WAWZONEK:** Et s'il n'y en a

1 pas une voix ou si tu n'as pas de soutien suffisant, est-  
2 ce que ça augmente le risque que tu viens en contact avec  
3 le système de justice?

4 **Dre RENÉE BRASSARD:** Absolument. Et ça, on  
5 dirait que c'est un des mécanismes à l'œuvre. C'est en  
6 maintenant un niveau de services dans une « danger zone »  
7 qui permet de rester dans le couloir pour la reproduction  
8 des phénomènes sociaux, et s'il y avait vraiment de réelle  
9 volonté politique, on connaît les choses, on sait ce qu'on  
10 a à faire.

11 **MS. CAROLINE WAWZONEK:** OK. Merci beaucoup.  
12 Merci, (inintelligible).

13 **Dre RENÉE BRASSARD:** Je vous remercie.

14 **Me BERNARD JACOB:** Merci beaucoup.

15 Prochain, Independent First Nations,  
16 Josephine De Whytell et/ou Daniel McCoy.

17 **--- CROSS-EXAMINATION BY MS. JOSEPHINE DE WHYTELL:**

18 **MS. JOSEPHINE DE WHYTELL:** Hi. Good  
19 afternoon. Good afternoon to the elders. I'd like to say  
20 a specific thank you to the elders today, and thank you to  
21 the Commission and the witnesses.

22 So, my questions are on behalf of the  
23 Independent First Nations. Professor Brassard, may I call  
24 you Renée?

25 **Dre RENÉE BRASSARD:** Oui, absolument.

1                   **MS. JOSEPHINE DE WHYTELL:** Merci.

2                   **Dre RENÉE BRASSARD:** Je préfère, même.

3                   **MS. JOSEPHINE DE WHYTELL:** Thank you. You  
4 testified changing the justice system... to empower  
5 Indigenous women to address criminogenic issues and  
6 victimization through the colonial legal system or through  
7 an equal Indigenous system, do I understand that  
8 correctly?

9                   **Dre RENÉE BRASSARD:** Mm-mm. Moi, je suis  
10 pas certaine d'avoir compris la traduction.

11                   **Me BERNARD JACOB:** Can you repeat your  
12 questions, please?

13                   **MS. JOSEPHINE DE WHYTELL:** Yes, certainly.  
14 You testified that changing the justice system to empower  
15 Indigenous women to address criminogenic issues and  
16 victimization through the colonial legal system would  
17 benefit if there was an equal Indigenous system. Do I  
18 understand that correctly?

19                   **Dre RENÉE BRASSARD:** Non, c'est pas ce que  
20 j'ai dit ce matin. Je dis justement que j'ai pris  
21 l'exemple de la décision de la Cour suprême, *Ewert*  
22 (phon.), je pense...

23                   **Me BERNARD JACOB:** Oui.

24                   **Dre RENÉE BRASSARD:** ...*Ewart* (phon.) en fait  
25 qui montre expressément, c'est une des dernières décision

1 rendues par la Cour suprême, qui montre particulièrement  
2 le fait de traiter équitablement tout le monde, y compris  
3 les Autochtones, dont d'avoir le même traitement pour tout  
4 le monde, l'État-Nation, quoi, le concept d'égalité. C'est  
5 ça qui est discriminatoire justement au niveau des  
6 Autochtones et qui ne tient pas compte de la particularité  
7 historique et du contexte dans lequel nous sommes.

8 **MS. JOSEPHINE DE WHYTELL:** And, is it your  
9 experience that non-Indigenous Canada is open to  
10 addressing these sorts of ideas and involving Indigenous  
11 peoples in facilitating the changes that you're talking  
12 about happening? Can you perhaps discuss some of the  
13 barriers facing this position gaining traction?

14 **Dre RENÉE BRASSARD:** Très bonne question.  
15 Je vous dirais qu'encore une fois c'est assez diversifié,  
16 c'est assez... y'a de la résistance. Y'a de la résistance.  
17 J'ai vu toutes sortes de choses. Y'a de la résistance, y'a  
18 de l'ouverture, y'a de la fermeture, y'a beaucoup  
19 d'ignorance aussi. Je préférerais qu'il y ait un espace ou  
20 en tout cas un système ou des réponses sociales pour les  
21 Autochtones qui sont constitués ou institués par les  
22 Autochtones. Alors, on pourrait certainement garantir une  
23 compréhension mutuelle. Là, quand on essaie de... et je  
24 pense que c'est... je sais pas... je... c'est pas de la mauvaise  
25 intention, c'est surtout de l'ignorance. De l'ignorance.

1                   Ça me rappelle justement l'hiver dernier  
2                   quand je suis allée former les agents de programmes  
3                   autochtones dans l'établissement de Port-Cartier, ç'a été  
4                   toute une belle expérience humaine parce que j'ai vu des  
5                   intervenants, y'en avait des très ouverts là-dedans, y'en  
6                   avait qui... voilà, et puis y'en avait des très fermés,  
7                   mais... mais, surtout, ce qui se dégagait de ça, c'était :  
8                   « Je le sais-tu, moi! Je le sais pas là, j'ai deux  
9                   Autochtones, par exemple, dans mon caseload. J'ai aucune  
10                  idée de... là, les Services correctionnels me demandent  
11                  d'appliquer une nouvelle politique, une nouvelle  
12                  directive... »

13                   Vous savez, les gens sont très dans la  
14                   tâche quotidienne là, hein? Et puis... donc, ils sont dans  
15                   l'opérationnel, les intervenants. Ils sont comme dépourvus  
16                   de tout ça. Et puis j'ai entendu toutes sortes d'hérésie  
17                   en 2018 là que je vous parle, pas en 1960 là! Des  
18                   formations du Service correctionnel données sur des  
19                   écrans, vous savez, parce qu'on n'a plus d'argent pour que  
20                   les gens se déplacent et tout ça, alors on diffuse en Web  
21                   dans les établissements des formations avec des long  
22                   paragraphe, alors tous les intervenant me disent : « Hey!  
23                   On est trois heures dernière notre écran puis <bruit de  
24                   ronflement>, puis là on a une formation sur les  
25                   Autochtones, ah, mon Dieu! »

1                   Mais c'est de ça dont il est question  
2 encore, t'sais? C'est des gens qui ne connaissent pas les  
3 cultures, qui ne connaissent pas l'histoire, qui ne  
4 connaissent pas l'histoire de la justice pénale autochtone  
5 non plus. Donc, ça fait en sorte de provoquer toutes  
6 sortes de réactions, parfois de la résistance, parfois de..  
7 voilà, de la non-recevabilité et je pense pas que... et je  
8 pense pas que ce soit de bonnes manières de faire, qui  
9 permettent de faire avancer les choses.

10                   **MS. JOSEPHINE DE WHYTELL:** Merci. Are you  
11 aware of the demographics of most correctional workers,  
12 police officers, child protection workers? Would you  
13 agree that these industries tend to employ a lot of non-  
14 Indigenous people?

15                   **Dre RENÉE BRASSARD:** En territoire  
16 autochtone ou encore dans les prisons?

17                   **MS. JOSEPHINE DE WHYTELL:** In institutions.

18                   **Dre RENÉE BRASSARD:** C'est très variable.  
19 Je vous dirais que moi, je suis un chercheur du Québec et  
20 je sais que à ces... on a beaucoup moins de relève  
21 autochtone au niveau des institutions correctionnelles que  
22 dans l'Ouest canadien, par exemple. Je pense qu'on a un ou  
23 deux juges au Québec seulement, autochtones. On a  
24 quelques... quelques intervenants comme ça, mais la  
25 situation est beaucoup moins développée que dans l'Ouest

1       là, vous savez.

2                       Mais y'a une question de disposition  
3 géographique des réserves aussi. On est en retard d'à peu  
4 près 15, 20 ans sur l'urbanisation des Autochtones ici.  
5 Avant qu'ils descendent vers des milieux urbains, ç'a pris  
6 énormément de temps. Le phénomène d'urbanisation dans  
7 l'Ouest a débuté dans les années 70, 80; ici, vous savez,  
8 on commence là. On vient de constater que y'a des  
9 Autochtones à Montréal, on dirait que c'est la grande  
10 découverte de l'année 2018. Je vais vous dire que tous ces  
11 phénomènes-là sont en branle, donc c'est pas comparable  
12 non plus là avec ce qui se passe au niveau du  
13 développement. Vous pensez... et là-dessus, je vais vous... je  
14 vais vous donner un autre exemple. Alberta... le Native  
15 Counselling Services of Alberta, c'est les initiateurs des  
16 pavillons de ressourcement, c'est les initiateurs des  
17 modifications des lois sur les services correctionnels et  
18 la mise en liberté sous conditions, c'est eux qui sont à  
19 l'origine. Je pense à M. Cardinal au Canada par exemple  
20 qui ont fortement milité sur les progrès et les  
21 modifications, mais c'est pas d'ici, au Québec que ça part  
22 - ça, c'est... ça, c'est certain là.

23                       **MS. JOSEPHINE DE WHYTELL:** And so, if I was  
24 to suggest to you that Canada gains rather a large  
25 proportion of its GDP, gross domestic product, from the

1 public services, including those arranged to address  
2 Indigenous criminogenic and child welfare factors, would  
3 it be fair to say that non-Indigenous Canada is profiting  
4 from the lack of implementation of recommendations  
5 regarding Indigenous peoples' experience in the justice  
6 system?

7 **Dre RENÉE BRASSARD:** Oui. Oui. On manque  
8 des occasions, on manque des sources d'éclairage qui  
9 viendraient aussi ébranler nos systèmes impérialistes. Et  
10 on aurait beaucoup à gagner, je pense, de se rapprocher de  
11 ces visions-là.

12 **MS. JOSEPHINE DE WHYTELL:** Okay.

13 **Dre RENÉE BRASSARD:** Mais, cela dit,  
14 j'ajouterais peut-être sur votre autre question qui vient  
15 tout juste de me... puis je veux pas la laisser passer.  
16 Concernant le nombre... le nombre d'intervenants ou  
17 d'acteurs sociaux judiciaires d'origine autochtone versus...  
18 versus les grandes différences au niveau pancanadien, cela  
19 dit, encore une fois, je... c'est ce que les données me  
20 permettent de dire, mais c'est pas parce que y'a plus  
21 d'Autochtones dans l'Ouest ou tout ça, on voit les taux de  
22 surreprésentation, sont plus importants dans l'Ouest  
23 aussi.

24 **MS. JOSEPHINE DE WHYTELL:** In your view,  
25 what would be needed to support the type of system that



1 was more designed by and for Indigenous people without  
2 simply offloading the problem onto underfunded and under-  
3 resourced Indigenous communities?

4 **Dre RENÉE BRASSARD:** Je pense... je pense  
5 qu'il faut mieux reconnaître, reconnaître les peuples  
6 autochtones. Là ici, on parle de système de justice, mais  
7 c'est une question de reconnaissance politique et auquel  
8 suivant la reconnaissance, il y aura aussi, ben, voilà, de  
9 l'accompagnement dans la mise en place. Et je peux vous  
10 dire que dans un Canada anglais en tant que Québécoise,  
11 y'a pas personne au Canada qui devrait avoir plus  
12 d'empathie pour une Nation qui veut s'autodéterminer et se  
13 gouverner que les Québécois parce qu'on est dans cette  
14 même quête-là d'identité et de reconnaissance. Voilà. À  
15 l'intérieur d'un Canada qui, parfois, nous ressemble, nous  
16 ressemble pas, qui nous impose aussi des systèmes au sein  
17 desquels on voudrait que ces systèmes-là nous ressemblent  
18 plus.

19 **MS. JOSEPHINE DE WHYTELL:** Thank you. I  
20 think those are all my questions. Merci.

21 **Dre RENÉE BRASSARD:** Thank you.

22 **Me BERNARD JACOB:** J'appellerais Awo Taan  
23 Healing Lodge Society, Darrin Blain, pour 10 minutes.

24 **--- CROSS-EXAMINATION BY MR. DARRIN BLAIN:**

25 **MR. DARRIN BLAIN:** Chief Commissioner

1 Buller, Commissioners, good afternoon. Elders and our  
2 host nations, good afternoon. To the families of missing  
3 and murdered Indigenous women, those that are here and  
4 those that are watching online, good afternoon. To the  
5 parties with standing, good afternoon. My name is Darrin  
6 Blain, I am a lawyer from Calgary and I represent Awo Taan  
7 Healing Lodge Society. Some people would call that a  
8 women shelter, we call it a place of hope, and healing and  
9 restoration.

10 I talked to Josie -- many of you met Josie  
11 at the Calgary hearings, our Executive Director. She said  
12 a woman showed up there yesterday with her nine kids. I  
13 said, nine kids, Josie? Hm.

14 One of the most beautiful men I have ever  
15 had the privilege of meeting was a guy that served 25  
16 years for taking the life of another guy at a house party,  
17 and they are both Indigenous. I was working at the band  
18 office, and I sat him down and I said, hey, so-and-so,  
19 what was the hardest part of 25 years in prison? And, he  
20 said, you know what, Darrin, watching other people kill  
21 each other. He said, it wasn't corrections, and it wasn't  
22 the food and it wasn't the lack of programming, it was  
23 having to watch inmates kill each other.

24 Professor Brassard, good afternoon. In  
25 your studies, have you come across any statistics or

1 information as to women getting murdered in Canadian  
2 prisons?

3 **Dre RENÉE BRASSARD:** Non.

4 **MR. DARRIN BLAIN:** At least not in Quebec;  
5 correct?

6 **Dre RENÉE BRASSARD:** Voilà.

7 **MR. DARRIN BLAIN:** Voilà, thank you. And,  
8 in your opening comments, you talked about that there has  
9 to be a criminal law observatory in this great country of  
10 ours and that we need to work upstream. And, quite  
11 frankly, I love the idea, because this week we have been  
12 talking about things at the end of the pipeline and it is  
13 a suggestion, I think, of yours that we divert things  
14 before they get into the pipeline and work upstream that  
15 way. Is that what you were referring to?

16 **Dre RENÉE BRASSARD:** Mm-hmm. Absolument.

17 **MR. DARRIN BLAIN:** Thank you. And, it is  
18 also my understanding from your testimony today that  
19 perhaps the intersection of Indigenous people and the  
20 Canadian justice system is simply an impossibility, or I  
21 have written down it is -- there is a possibility that  
22 this whole exercise is impossible, that we ought to be  
23 trying to do what you told Ms. Barlow just a few minutes  
24 ago to dismantle the colonial systems and develop our own  
25 as Indigenous people. Does that sound about right?

1                   **Dre RENÉE BRASSARD:** Ça a du sens, oui.

2                   **MR. DARRIN BLAIN:** Thank you. You also  
3 told another talented lawyer by the name of Ms. Ordyniec  
4 this morning that we ought to look to First Nations,  
5 Inuit, Métis people in this country to be the designers of  
6 something new and something where we have the solutions,  
7 we Indigenous folks have the solutions, and we need to  
8 explore them and present them to the governments of this  
9 country; is that correct?

10                   **Dre RENÉE BRASSARD:** Mm-hmm. Absolument.

11                   **MR. DARRIN BLAIN:** Thank you. Many of you  
12 who went to the Calgary hearings -- and I acknowledge,  
13 ma'am, that you were not there -- that heard from a  
14 firecracker of a witness called Nakuset. And, at one  
15 point, she said I think one of the most important things  
16 this Commission is going to hear. She said, we are the  
17 experts; not the government, not the corrections people.  
18 And, in her context, she was talking about the Montreal  
19 police. She said, they need to be consulting us. We are  
20 the experts.

21                   And, I can tell you that I had a meeting  
22 with Alberta's top judge two weeks ago, his name is Judge  
23 Matchett, he looked at me square in the eyes and he said,  
24 Darrin, our prisons are overflowing with Indigenous  
25 people, what on earth shall we do? He was echoing what

1 the Supreme Court of Canada judge, Mr. Richard Wagner,  
2 recently said when he said, our prisons are overflowing  
3 with Indigenous people, what on earth are we to do?

4 So, I want to take the last few minutes  
5 this afternoon of my time and talk about solutions. I  
6 want to suggest a solution -- when I look at your  
7 evidence, ma'am, and pick up all the golden nuggets along  
8 the way that you left by way of evidence, I want to  
9 suggest a solution to this issue of the intersection of  
10 Indigenous people and the justice system, and I just want  
11 you to indicate whether you would agree with something  
12 like this.

13 I want to indicate that it is incumbent on  
14 Indigenous governments, Indigenous governments, to develop  
15 and propose dispute mechanisms for certain matters,  
16 spousal abuse being one of them, and to work with federal  
17 and provincial governments as to funding, implementation  
18 and monitoring. Would you agree with that, ma'am?

19 **Dre RENÉE BRASSARD:** Oui.

20 **MR. DARRIN BLAIN:** Thank you. We know that  
21 there are already things happening in this country that  
22 reflect that, such as the spousal court in Calgary; the  
23 First Nations Court in British Columbia, to which the  
24 Chief Commissioner is intimately familiar; the First  
25 Nations Court in Calgary and the First Nations Court with

1 First Nation prosecutors, First Nation judges, First  
2 Nation court clerks, First Nation defence lawyers. You  
3 walk in there and it's like you have walked into a section  
4 of heaven. And, the people that walk in there, they feel  
5 that and they get diverted to dispute mechanisms designed  
6 by the people. Is that what you are advocating today,  
7 something like that?

8 **Dre RENÉE BRASSARD:** Oui. Oui.

9 **MR. DARRIN BLAIN:** Because it seems to me -  
10 - I am going to go back to Ms. Barlow's great quote, to  
11 dismantle colonial systems and develop our own, is that  
12 about right?

13 **Dre RENÉE BRASSARD:** Oui.

14 **MR. DARRIN BLAIN:** And, is that what you  
15 are talking about when you are talking about taking things  
16 from the end of the pipeline, backing it up, putting it  
17 into a different pipeline that we as Indigenous folks  
18 create and look at the outcomes from there, is that about  
19 right?

20 **Dre RENÉE BRASSARD:** Oui.

21 **MR. DARRIN BLAIN:** I want to close by  
22 telling you that the more time I spend in your great city,  
23 the more I like Quebec City and I thank you for your time  
24 today.

25 **Dre RENÉE BRASSARD:** Merci.

1                   **Me BERNARD JACOB:** Merci, Maître Blain.  
2 Association of Native Child and Family Services, Josephine  
3 de Whytell, 10 minutes.

4                   **--- CROSS-EXAMINATION BY MS. JOSEPHINE DE WHYTELL:**

5                   **MS. JOSEPHINE DE WHYTELL:** Merci. On  
6 behalf of the Association of Native Child and Family  
7 Service Agencies of Ontario, my questions are primarily  
8 focused towards the impact on children, but my first  
9 question is rather general. Do you agree that  
10 decarceration would benefit all Canadians and keep more  
11 families together?

12                   **Dre RENÉE BRASSARD:** Oui.

13                   **MS. JOSEPHINE DE WHYTELL:** Whether  
14 communities that have suffered significantly from trauma,  
15 would you agree that this increases their criminogenic  
16 risk factors and requires them to be treated in a trauma-  
17 informed manner?

18                   **Dre RENÉE BRASSARD:** Oui.

19                   **MS. JOSEPHINE DE WHYTELL:** And, would you  
20 agree that the current colonial correctional system and  
21 child welfare system fail to treat victims of trauma in  
22 this manner, and in a way that allows them to gain support  
23 and strength from their families?

24                   **Dre RENÉE BRASSARD:** Oui.

25                   **MS. JOSEPHINE DE WHYTELL:** Would you agree

1 that empowering families who experience violence involves  
2 recognizing and promoting their strengths and supporting  
3 them with community support rather than breaking up the  
4 family unit?

5 **Dre RENÉE BRASSARD:** Oui.

6 **MS. JOSEPHINE DE WHYTELL:** Would you agree  
7 that addiction issues are associated with criminogenic  
8 risk factors?

9 **Dre RENÉE BRASSARD:** Oui.

10 **MS. JOSEPHINE DE WHYTELL:** Currently,  
11 addiction treatment centres do not permit children or  
12 families to attend treatment together for the most part,  
13 would you agree with that or are you aware of that?

14 **Dre RENÉE BRASSARD:** Oui. Oui.

15 **MS. JOSEPHINE DE WHYTELL:** Would you agree  
16 that adapting treatment centres to accommodate family  
17 healing could prevent families from being involved in the  
18 criminal justice system?

19 **Dre RENÉE BRASSARD:** Je rêve de cela!

20 **MS. JOSEPHINE DE WHYTELL:** Would you agree  
21 that this is something that could be done today if there  
22 was the political will for it.

23 **Dre RENÉE BRASSARD:** Oui.

24 **MS. JOSEPHINE DE WHYTELL:** Would you  
25 recommend that adaptation?





1           nécessite, des investissements, mais il faut élargir le  
2           plus largement possible la portée de cet article 81.

3                   **MS. JOSEPHINE DE WHYTELL:** Thank you.

4           Where the customization of Canadian institutions fails to  
5           properly respect and empower Indigenous peoples in  
6           accordance with their unique and distinct culture, would  
7           you agree it increases the risk of appropriating  
8           Indigenous culture?

9                   **Dre RENÉE BRASSARD:** Oui.

10                   **MS. JOSEPHINE DE WHYTELL:** We've seen it --  
11           we've seen in the child welfare context that enforcing  
12           compliance with provincial legislation and policies can  
13           cause indirect and direct discrimination to families. Do  
14           you think if it's made to adapt legislation are inadequate  
15           to solve the types of institutional problems that you've  
16           discussed today?

17                   **Dre RENÉE BRASSARD:** Oui.

18                   **MS. JOSEPHINE DE WHYTELL:** What additional  
19           changes would you think are necessary if legislation is  
20           not the answer?

21                   **Dre RENÉE BRASSARD:** Parlez-vous du système  
22           protectionnel?

23                   **MS. JOSEPHINE DE WHYTELL:** Yes, in the  
24           protection system.

25                   **Dre RENÉE BRASSARD:** Je pense que le

1 système, que ce soit protectionnel au niveau des enfants  
2 des Premières Nations, produit les mêmes mécanismes que la  
3 justice pénale, malheureusement. C'est encore un système  
4 qui, avec les concepts de négligence et tout ça -je pense  
5 au concept de négligence, notamment ou de maltraitance et  
6 voilà -s'impose aux communautés autochtones sans qu'elles  
7 puissent avoir un mot à dire et voilà.

8 Donc oui, je pense que tout système qui  
9 impose un point de vue, des visées, des visions qui ne  
10 font pas partie des besoins des gens directement concernés  
11 et des experts qui vivent ces situations-là est appelé à  
12 être modifié, pour moi.

13 **MS. JOSEPHINE DE WHYTELL:** Thank you very  
14 much. Those are all my questions. Merci.

15 **Me BERNARD JACOB:** Alors, le prochain,  
16 Vancouver Sex Workers Right Collective, Carly Teillet.

17 **--- CROSS-EXAMINATION BY MS. CARLY TEILLET:**

18 **MS. CARLY TEILLET:** Tashi. Bon après-midi.  
19 Good afternoon. J'aimerais commencer par remercier le  
20 peuple huron-wendat de nous avoir invites sur leur  
21 territoire non cédé, exprimer ma gratitude pour les  
22 survivants, les familles, les aînés et le médecin ici  
23 présent avec nous aujourd'hui pour nous aider dans notre  
24 travail. Je vais poser mes questions en anglais parce que  
25 c'est la langue de mes clients. I'll continue in English.

1                   Before I start, I would just like to say  
2                   that some of my questions and comments are going to be  
3                   difficult. And so, I ask everyone that is listening to  
4                   protect themselves.

5                   My clients are a community collective,  
6                   Indigenous women and LGBTQ2S individuals who engage in sex  
7                   work and trade in Vancouver's Downtown Eastside. This  
8                   morning, you discussed how there can be a flux in violence  
9                   between who is an aggressor and who is a victim in family  
10                  or domestic violence situations, and you discussed the 39  
11                  or 38 men that you interviewed who are in jail.

12                  Often, these relationships aren't ones of  
13                  equality, the power dynamic is not equal, and that women  
14                  are often reacting or defending themselves. And, for my  
15                  clients, they have a common experience called "pro-  
16                  arresting". To give an example, an experience that was  
17                  shared with me, when an Indigenous woman, a sex worker was  
18                  assaulted, sexually assaulted, she resisted, and when the  
19                  police arrived and -- when the male police arrived, the  
20                  man had fingernail scratches on him, and the woman was  
21                  incredibly upset. And, when the male police officers  
22                  arrived, she did not react well to the presence of more  
23                  men in a situation of power. She was arrested. This is a  
24                  common occurrence in the Downtown Eastside.

25                  So, would you agree that while working to

1 understand the need and the violence experienced, the  
2 criminalization of Indigenous men, it is incredibly  
3 important to contextualize it within that power imbalance,  
4 and to note the large amount of research that speaks to  
5 the victimization and violence of Indigenous women?

6 **Dre RENÉE BRASSARD:** Absolument, c'est  
7 nécessaire.

8 **MS. CARLY TEILLET:** Our elder reminded us  
9 this morning, and as she did yesterday when we opened and  
10 closed, of the need to bring our men along with us as we  
11 do this work. And so, can you briefly situate this look  
12 into Indigenous men and the violence they experience  
13 within this larger context of the violence experienced by  
14 Indigenous women and the power imbalance? Can you briefly  
15 situate these stories for us in this bigger context?  
16 Because I think that link might have been missing this  
17 morning.

18 **Dre RENÉE BRASSARD:** D'abord, pour une  
19 femme, s'intéresser à l'expérience que se font les hommes  
20 autochtones de la violence conjugale, il y a un tabou que  
21 je brise. Et ça, j'en étais parfaitement consciente.

22 Il y a d'autres tabous aussi dans  
23 l'Académie qu'évidemment, je brise aussi, notamment ne pas  
24 verser ni dans le masculinisme, ni dans le féminisme. Et  
25 ça, ça fait en sorte qu'on ne sait pas trop dans quel camp

1 je me loge. Et pourtant, de mon humble avis, ce n'est  
2 qu'une position ; avant de me situer à tout le moins au  
3 point de départ de mon étude, je n'ai pas à adopter ni un  
4 camp, ni l'autre. Je dois examiner ce que les données me  
5 montrent, m'indiquent, en essayant de déconstruire et de  
6 dénaturer, si on veut, les questions pour les rendre  
7 les plus neutres possible pour me rapprocher de la  
8 diversité des données susceptibles de se présenter.

9 Et moi, comme scientifique, c'est la  
10 position qui m'apparaît, qui m'est apparue assez tôt en  
11 carrière comme étant la position la plus éthique. Je n'ai  
12 rien à vendre, je ne porte pas d'idéologie, je ne suis pas  
13 neutre non plus - je suis le résultat de ce que j'ai été,  
14 vous savez, ni plus ni moins.

15 Cela dit, je reviens à des principes  
16 essentiels ; pour moi, c'était important de donner la  
17 parole à l'un des acteurs en scène dans ce type  
18 d'évènement là sans... parce que comme femme, j'ai été  
19 ébranlée. Ce n'est pas parce que je me bats contre moi  
20 pour ne pas verser -parce qu'évidemment, je ne suis une  
21 femme. Mais ça serait tellement plus facile pour moi de  
22 sélectionner les données uniquement qui montrent que  
23 voilà, c'est un portrait.

24 Donc, je dois prendre une distance par  
25 rapport à ces données-là et voir, du point de vue des

1 hommes autochtones aussi, il faut bien s'entendre, donc,  
2 les expériences qu'ils me révèlent. Et ces expériences-là,  
3 je vous le dis : moi, mon expérience de recherche ne se  
4 limite qu'à moi et ma petite carrière de 20 ans, pas plus  
5 que ça, très humblement, autant du côté des femmes que des  
6 hommes que j'ai rencontrés, mais j'ai vu une diversité de  
7 dynamiques.

8 Oui, évidemment, il y a des hommes qui  
9 agressent sexuellement les femmes puis qui sont violents,  
10 mais il y a aussi des femmes qui sont violentes. Mais je  
11 vous dirais qu'entre ces 10-20 % là, il y a une majorité  
12 des données qui m'indiquent que, oh, la, la, c'est  
13 tellement désorganisé, de parts et d'autres, ou souffrant  
14 ou vulnérable, que là, dans ce cas-ci, c'est soit, par  
15 exemple, le blackout auquel je réfèrais tout à l'heure.  
16 Parfois c'est la... ça peut partir et ça change et il n'y  
17 a pas de prescription. Il n'y a pas de rôle figé.

18 Et c'est cette diversité-là qui m'a dit que  
19 j'étais certainement au cœur de quelque chose, donc que  
20 j'avais, de mon point de vue toujours, puis qui est  
21 objectif ce point de vue-là... encore là, je n'ai pas la  
22 vérité de la palisse, loin de prétendre ça, mais on m'a  
23 toujours dit que si tu baignes dans un bain de  
24 grenouilles, ça veut dire que, voilà. Et si tu vois  
25 toutes sortes de choses autour de toi qui sont

1       diversifiées, qui sont complexes, t'es au bon endroit,  
2       restes là. Mais si pour toi un seul chemin s'impose, une  
3       seule voix s'incline, il y a quelque chose soit t'as  
4       oublié, t'as mal fait ou que tu t'es laissée convaincre.

5                Donc, j'ai toujours cette hyper vigilance-  
6       là de ne pas verser. C'est très difficile et par moments,  
7       je suis obligé de prendre une distance par rapport à cela.

8                **MS. CARLY TEILLET:** Merci. This morning  
9       you mentioned, and my colleagues have raised this, that if  
10      Indigenous women weren't silent, and I'm thinking maybe  
11      you meant weren't silenced, that maybe we wouldn't be here  
12      today. And, my clients, Indigenous women who engage in  
13      sex work and trade in Vancouver's Downtown Eastside, some  
14      of whom have escaped from an encounter with Robert  
15      Pickton, many of whom have lost family members, they have  
16      never been silent. And, when it's safe for them to do so,  
17      they share their story whenever possible.

18               So, would you agree that engaging in sex  
19      work and trade, or no matter what we do as Indigenous  
20      women, there is never an invitation out there for violence  
21      against us?

22               **Dre RENÉE BRASSARD:** Absolument. D'accord.

23               **MS. CARLY TEILLET:** And, from your  
24      background in criminology, would you agree that engaging  
25      in sex worker trade, that there's something more than the



1 classification of a high-risk lifestyle? So, for  
2 instance, on page 16 of the Forsaken Report written into  
3 the investigation of Robert -- the mishandling of the  
4 Robert Pickton case, it says one point that is absolutely  
5 clear, that it is wrong to attribute the women's  
6 vulnerability to predation to their high-risk lifestyle.  
7 This narrow view cannot explain the disappearance of so  
8 many women over a sustained period of time. From a  
9 criminology background, from all of your experience, would  
10 you agree with this?

11 **Dre RENÉE BRASSARD:** Je suis contre toute  
12 affirmation qui s'inscrit dans un courant de *blaming the*  
13 *victims*.

14 **MS. CARLY TEILLET:** Merci. Migwetch.  
15 Thank you.

16 **Me BERNARD JACOB:** Alors, Madame la  
17 commissaire en chef, Mesdames les commissaires, Monsieur  
18 le commissaire, il est 2h30. J'avais avisé que je devais  
19 quitter. Je vais me faire remplacer par Me Big Canoe.

20 J'aimerais remercier les *Elders*, les  
21 commissaires, Madame Brassard d'avoir été parmi nous, la  
22 Nation huronne de me laisser vivre sur mon territoire...  
23 c'est une blague. Je suis chez eux. C'est ça que je  
24 voulais dire, de me laisser jouir de leur territoire  
25 encore, parce que j'habite sur le Territoire huron

1                   Je vais vous souhaiter une bonne journée et  
2 je vais demander une pause de 15 minutes, s'il vous plait.

3                   **CHIEF COMMISSIONER MARION BULLER:** Sorry,  
4 15 minutes, please.

5 --- Upon recessing at 2:27

6 --- Upon resuming at 2:49

7                   **MS. CHRISTA BIG CANOE:** Chief Commissioner,  
8 Commissioners, if we could continue with the cross-  
9 examination? Commission counsel would like to invite up  
10 the New Brunswick Aboriginal Peoples Council. Ms.  
11 Elizabeth Blaney will have 10 minutes.

12 **--- CROSS-EXAMINATION BY MS. ELIZABETH BLANEY:**

13                   **MS. ELIZBETH BLANEY:** Okay, thank you.  
14 Good afternoon, elders, families, Chief Commissioner,  
15 Commissioners and panel. Thank you for your presentation  
16 earlier.

17                   My name is Elizabeth Blaney. I am from New  
18 Brunswick Aboriginal Peoples Council. New Brunswick  
19 Aboriginal Peoples Council is a political voice for those  
20 individuals who live off reserve and on the traditional  
21 homelands throughout the Province of New Brunswick.

22                   My first couple of questions is around data  
23 collection. Madame Brassard, you talked about findings  
24 from research that involves off reserve populations. Have  
25 you, yourself, conducted research with off-reserve groups

1 and individuals, particularly non-status groups?

2 **Dre RENÉE BRASSARD:** Oui.

3 **MS. ELIZBETH BLANEY:** Was this research  
4 conducted with a political representative organization or  
5 with individuals?

6 **Dre RENÉE BRASSARD:** Individuelle.

7 **MS. ELIZBETH BLANEY:** Merci. We have heard  
8 this week about the need of Canadian institutions,  
9 including justice systems, to be aware of Indigenous  
10 knowledges and practises. We have also heard you speak to  
11 how current justice provisions and practises contribute to  
12 the continued institutional racialization of Indigenous  
13 peoples as referred to on page 240 of the *When Two Worlds*  
14 *Collide*.

15 Would you agree that awareness, and even  
16 critical awareness in Canadian institutions has not been  
17 enough to address institutional racialization of  
18 Indigenous people?

19 **Dre RENÉE BRASSARD:** Oui, je suis d'accord.

20 **MS. ELIZBETH BLANEY:** Would you agree that  
21 a set of strategies is needed to shift the emphasis from  
22 awareness of Indigenous histories, knowledges and cultures  
23 to strategies that tackle the broader issues of  
24 sovereignty and power?

25 **Dre RENÉE BRASSARD:** Oui, je serais assez

1 d'accord.

2 **MS. ELIZBETH BLANEY:** Merci. I want to  
3 shift gears here a bit. Madame Brassard, you spoke this  
4 morning about institutional racism, again, within the  
5 criminal justice responses. Are you familiar with jury  
6 systems and are you able to speak to them here?

7 **Dre RENÉE BRASSARD:** Non, c'est pas un  
8 élément que j'ai exploré, la questions des jurys.

9 **MS. ELIZBETH BLANEY:** Okay. That's the end  
10 of my questions, then. Thank you.

11 **Dre RENÉE BRASSARD:** Je vous remercie.

12 **MS. CHRISTA BIG CANOE:** Thank you. Next,  
13 we would like to invite Femmes d'Autochtones du Québec.  
14 Maître Miller will have 10 minutes, please.

15 **--- CROSS-EXAMINATION BY MS. RAINBOW MILLER:**

16 **MAÎTRE RAINBOW MILLER:** Bonjour, Messieurs,  
17 Mesdames les commissaires.

18 Je voudrais premièrement remercier la  
19 Nation Huronne-Wendat de nous accueillir sur leur  
20 territoire et aussi toutes les personne aînées dans cette  
21 salle et aussi toutes les femmes qui sont ici et qui ont  
22 entendu le témoignage aujourd'hui.

23 Madame Brassard, on vient de m'introduire.  
24 Je représente Femmes autochtones du Québec. Il y a un  
25 commentaire que je voudrais faire et que je voudrais qui

1        soit enregistré, c'est que nous avons la preuve hier, à  
2        10h44 du matin alors que nous étions en audience jusqu'à  
3        5h45. Donc, il y a beaucoup de documents qui nous ont été  
4        envoyés que je n'ai pas pu lire dans l'entièreté et  
5        effectivement ça va affecter mon habileté de contre-  
6        interroger... Je voulais que ça soit sur... on record.

7                    Madame Brassard, j'aurais une question  
8        concernant, bon, vos études que vous avez faites, vos  
9        recherches. Lorsque des universitaires là font des  
10       recherches sur les peuples autochtones au Canada, est-ce  
11       que vous savez si y'a des protocoles spécifiques  
12       concernant les recherches avec les peuples autochtones?

13                   **Dre RENÉE BRASSARD:** Absolument.

14                   **MS. RAINBOW MILLER:** Est-ce que vous  
15       connaissez ceux qui existent ici, au Québec?

16                   **Dre RENÉE BRASSARD:** Absolument.

17                   **MS. RAINBOW MILLER:** Est-ce que vous  
18       connaissez celui de l'APNQL qui est le protocole de  
19       recherche?

20                   **Dre RENÉE BRASSARD:** Oui, Madame.

21                   **MS. RAINBOW MILLER:** OK. Et celui qui a été  
22       élaboré par...

23                   **Dre RENÉE BRASSARD:** Femmes Autochtones du  
24       Québec.

25                   **MS. RAINBOW MILLER:** ...Femmes Autochtones du

1 Québec?

2 **Dre RENÉE BRASSARD:** Voilà.

3 **MS. RAINBOW MILLER:** Donc, vous savez que  
4 dans ces protocoles-là on demande à ce que ces activités-  
5 là et les recherches soient... qu'on encadre les activités  
6 de recherche et que les Premières Nations est les  
7 organismes puissent participer réellement aux enjeux  
8 concernant les Premières Nations? Et aussi on parle des  
9 principes là PCPA...

10 **Dre RENÉE BRASSARD:** Mm-mm.

11 **MS. RAINBOW MILLER:** ...soit la propriété, le  
12 contrôle, l'accès et la possession des recherches?

13 **Dre RENÉE BRASSARD:** Mm-mm.

14 **MS. RAINBOW MILLER:** Ma question concerne  
15 lorsque vous avez fait des recherches concernant les  
16 femmes autochtones ici, au Québec...

17 **Dre RENÉE BRASSARD:** Mm-mm.

18 **MS. RAINBOW MILLER:** ...est-ce que Femmes  
19 Autochtones a participé activement à ces recherches-là?

20 **Dre RENÉE BRASSARD:** Je vous dirais que  
21 dans le cas des recherches dans lesquelles Femmes  
22 Autochtones a participé, il y a eu des changements de  
23 garde, je vous dirais. Donc, je me souviens très bien, ça  
24 correspondait à un contexte particulier là. Je pense que  
25 vous avez un mandat à la présidence de Femmes Autochtones

1 de quatre ans, donc on a commencé sous l'égide, je pense,  
2 de Michèle Audette, et puis après on a renouvelé... on a  
3 changé en fait la direction, et corollairement à ça aussi,  
4 le dossier de la violence familiale et conjugale avait  
5 aussi connu des différends, des... en fait, la porteuse du  
6 dossier de violence avait été remplacée aussi.

7           Donc, malgré toutes ces ramifications-là,  
8 on a toujours rendu accessible et tout ça nos rapports de  
9 recherche, notamment dans celui tout particulièrement qui  
10 concerne notre partenariat avec Femmes Autochtones, dont  
11 « État des lieux », Femmes Autochtones était un partenaire  
12 de cette recherche-là.

13           **MS. RAINBOW MILLER:** OK.

14           **Dre RENÉE BRASSARD:** Donc, on a toujours  
15 rendu disponible.

16           **MS. RAINBOW MILLER:** Lorsque vous dites  
17 « partenaires », est-ce qu'elles ont pu participer  
18 vraiment au contrôle de la recherche ou c'est seulement à  
19 la fin qu'on lui a donné une copie?

20           **Dre RENÉE BRASSARD:** Madame, elles ont  
21 participé, je suis un chercheur encore une fois marginal.  
22 Je vous donne l'exemple en quoi elles ont participé,  
23 d'accord?

24           Dans un premier temps, j'ai décidé, même si  
25 c'était pas de l'avis des trois chercheurs - on était cinq

1 au début, OK, dans ce projet de recherche, on a terminé  
2 deux. Pourquoi? Parce que à un moment donné dès le départ,  
3 j'ai pris la décision que les entrevues n'allaient pas  
4 être réalisées par des étudiants allochtones, mais plutôt  
5 que nous allons... que nous allons participer à la relève  
6 autochtone et que nous allons engager un représentant par  
7 communauté qu'on allait visiter pour faire l'ensemble des  
8 entrevues, ce que nous avons fait. D'accord?

9                   Donc... et Femmes Autochtones a beaucoup  
10 contribué à nous référer ces personnes-là dans les  
11 diverses nations. Donc, on a formé des gens à notre guide  
12 d'entrevue, donc ils ont pu, et je me souviens très bien,  
13 l'ex-présidente de Femmes Autochtones du Québec,  
14 Mme Viviane Michel, a même réalisé des entrevues pour nous  
15 dans certaines collectivités. OK?

16                   Par la suite, donc, y'a eu à l'étape de la  
17 collecte, la référence évidemment de... y'ont eu un mot à  
18 dire parce que dans le cadre de ma recherche sur « État  
19 des lieux et des interventions en matière de violence  
20 conjugale », il faut bien situer le projet, il s'agissait  
21 d'une action concertée.

22                   Qu'est-ce qu'une action concertée au  
23 Québec? Ce sont des partenaires autochtones, d'accord, qui  
24 se réunissent et qui mettent des argents dans un fonds,  
25 OK, qui constitue une subvention de recherche, et après ça



1 c'est un appel de candidatures. Donc, tous les professeurs  
2 du Québec, des universités québécoises, pouvaient  
3 appliquer dans le cadre de ce concours-là et c'est  
4 l'équipe de Lyse Montminy, à laquelle je participais, qui  
5 a remporté le concours, ledit concours.

6                   Donc... et ils avaient construit aussi la  
7 problématique, donc c'était vraiment un mandat de  
8 recherche. Donc, tous les objectifs, par exemple, que nous  
9 allions récupérer et, par exemple, les données et tout ça  
10 provenaient des partenaires, avaient été constitués par  
11 les partenaires autochtones.

12                   Donc, cette recherche-là garantissait que  
13 les données qui allaient être colligées, ben, découlaient  
14 directement de rapports, de volonté et de besoins de  
15 données en cette matière-là. Et une fois la... évidemment,  
16 la collecte de données et tout ça, bon, accomplie, lors de  
17 l'analyse, on a fait aussi... ils ont pu contribuer aussi  
18 non pas à l'écriture comme telle là parce que, bon, les  
19 gens sont aussi associés à des institutions puis on ne  
20 peut pas faire de prêts comme tels, mais au rapport... à la  
21 rédaction du rapport final, là aussi ils ont pu réagir et  
22 tout ça aux données et ils ont reçu copie, bien entendu.

23                   Je milite... j'ai milité dans le cadre de ce  
24 projet-là et je milite encore à initier ou sensibiliser  
25 les bailleurs de fonds de l'utilité de financer la

1 recherche non pas juste du début jusqu'au rapport de  
2 recherche, mais aussi d'inclure le retour dans les  
3 communautés, donc tout le plan de mobilisation des  
4 connaissances qui doit être aussi adapté aux  
5 collectivités, et ça, c'est extrêmement difficile à faire  
6 reconnaître par les bailleurs de fonds.

7 **MS. RAINBOW MILLER:** C'est juste parce que  
8 moi, mon client me dit que, oui, il vous a donné des  
9 informations pour les contacts, mais que les conclusions,  
10 ils n'ont pas pu participer.

11 **Dre RENÉE BRASSARD:** Ah oui, c'était France  
12 à l'époque, France Robertson, qui maintenant est au Centre  
13 d'amitié, je pense, de Trois-Rivières ou, je me trompe, de  
14 Joliette, mais France a été mise au courant. Ça, vous  
15 pouvez retracer l'histoire sans doute. Et la chercheuse  
16 porteuse de ce projet-là était Mme Lyse Montminy de  
17 l'Université de Montréal.

18 **MS. RAINBOW MILLER:** Combien de personnes  
19 ont été consultées dans cette recherche-là?

20 **Dre RENÉE BRASSARD:** Deux cent trente-  
21 quatre personnes.

22 **MS. RAINBOW MILLER:** Deux cent trente-  
23 quatre personnes?

24 **Dre RENÉE BRASSARD:** Oui.

25 **MS. RAINBOW MILLER:** OK. Et quand on parle

1 de intervenants, c'est des intervenants de quel organisme?  
2 Parce que y'a comme quatre sections. Des sections, c'est  
3 des individus, et des sections, c'est des intervenants là.

4 **Dre RENÉE BRASSARD:** Ben, en fait, y'a  
5 différents groups, OK? Donc, y'a des intervenants en  
6 collectivités autochtones, OK? Y'a des citoyens  
7 autochtones des collectivités autochtones, et nous avons  
8 aussi choisi quatre milieux urbains. OK? Donc, c'était ça,  
9 l'échantillonnage.

10 **MS. RAINBOW MILLER:** Pourriez-vous  
11 commenter quand vous avez dit dans votre témoignage : « Je  
12 ne suis qu'un porte-voix où je donne la voix à gens. »

13 **Dre RENÉE BRASSARD:** Oui. Moi, dans le  
14 cadre de ma recherche, j'ai toujours fait ça et je le  
15 ferai toujours. Quand je rencontre des... pour moi, les  
16 vrais experts, c'est les gens qui vivent les choses, mais  
17 ça, c'est ma position à moi, et je l'assume très bien.

18 Cela dit, j'ai souvent... j'ai souvent dit  
19 quelque chose qui, de mon point de vue, en fait, peut-être  
20 mériterait certainement de constituer un élément... un  
21 élément constitutif des cadres d'éthique qui se  
22 multiplient là, mais quand on travaille aussi avec des  
23 populations contrevenantes, qui ont commis des crimes,  
24 parfois des crimes graves, il y a une chose qui n'est  
25 jamais sortie aujourd'hui puis qui fait partie aussi de la



1                   **MS. RAINBOW MILLER:** ...de la violence faite  
2                   aux femmes...

3                   **Dre RENÉE BRASSARD:** Non, non, non.

4                   **MS. RAINBOW MILLER:** ...comme si vous aviez  
5                   un statut de...

6                   **Dre RENÉE BRASSARD:** Je représente  
7                   personne, Madame. Je représente le discours de mes  
8                   répondants et mes répondantes. C'est tout.

9                   **MS. RAINBOW MILLER:** Donc, si je comprends  
10                  bien, les conclusions de vos recherches, c'est l'opinion  
11                  des gens qui ont été...

12                  **Dre RENÉE BRASSARD:** Ce n'est pas une  
13                  opinion puisque c'est fait dans une procédure  
14                  scientifique, OK, puis ce sont des données colligées dans  
15                  une démarche qualitative auprès d'échantillons de  
16                  population et qui n'ont pas aucunement une portée  
17                  généralisante, selon les règles d'une dynamique  
18                  quantitative.

19                  **MS. RAINBOW MILLER:** Je n'ai plus de temps.  
20                  Merci.

21                  **MS. CHRISTA BIG CANOE:** Thank you. Next,  
22                  we would like to invite up the Eastern Door Indigenous  
23                  Women's Association. Ms. Natalie Clifford will have 10  
24                  minutes.

25                  **--- CROSS-EXAMINATION BY MS. NATALIE CLIFFORD:**

1                   **MS. NATALIE CLIFFORD:** Bonjour.

2                   **Dre RENÉE BRASSARD:** Bonjour.

3                   **MS. NATALIE CLIFFORD:** In your testimony  
4 today, you talked about conditions, and I think you were  
5 specifically talking about conditions on release; correct?

6                   **Dre RENÉE BRASSARD:** Oui.

7                   **MS. NATALIE CLIFFORD:** So, in the context  
8 of when someone has been convicted and sentenced?

9                   **Dre RENÉE BRASSARD:** Oui.

10                  **MS. NATALIE CLIFFORD:** So, some of these  
11 conditions could include to refrain from alcohol use,  
12 adhere to a curfew and perhaps to not contact the victim?

13                  **Dre RENÉE BRASSARD:** Oui.

14                  **MS. NATALIE CLIFFORD:** So, at the time of  
15 release, the conditions are subject to some kind of  
16 judicial oversight; correct?

17                  **Dre RENÉE BRASSARD:** Absolument.

18                  **MS. NATALIE CLIFFORD:** So, when someone  
19 then gets arrested, police also have the authority to hold  
20 the accused prior to a conviction; correct?

21                  **Dre RENÉE BRASSARD:** Mm-hmm.

22                  **MS. NATALIE CLIFFORD:** So, in your opinion,  
23 are the cluster factors that you outlined also applicable  
24 to the time of arrest, and the decision whether to hold or  
25 release?

1                   **Dre RENÉE BRASSARD:** Les facteurs de  
2                   grappage?

3                   **MS. NATALIE CLIFFORD:** Oui.

4                   **Dre RENÉE BRASSARD:** Qu'est-ce que les  
5                   facteurs...

6                   **MS. NATALIE CLIFFORD:** Perhaps it was the  
7                   in translation.

8                   **Dre RENÉE BRASSARD:** Non, c'est une toute  
9                   autre logique. Ça n'a rien à voir avec cela, parce que le  
10                  *cluster analysis* auquel je réfèrais tout à l'heure était  
11                  dans une logique actuarielle d'évaluation de la gestion du  
12                  risque. Et là ici en termes de détention, par exemple,  
13                  préventive avant comparution, ce n'est pas la même chose.

14                  **MS. NATALIE CLIFFORD:** Okay. Are you  
15                  willing to speak to the decisions that arresting officers  
16                  do make at the time of arrest pursuant to Section 499(2),  
17                  for example?

18                  **Dre RENÉE BRASSARD:** Non, ça ne fait pas  
19                  partie des grilles qui sont utilisées pour cette portion-  
20                  là de l'arrestation policière.

21                  **MS. NATALIE CLIFFORD:** Are you -- you're  
22                  saying specifically the cluster factors are not used for  
23                  that part of the decision making? Are you able to speak  
24                  to the decision making that an arresting officer makes  
25                  with respect to release and conditions?

1                   **Dre RENÉE BRASSARD:** Non, parce que là ici  
2 c'est la détention préventive, par exemple, après  
3 arrestation, en vue de comparaitre. C'est à cette étape-  
4 là que vous référez?

5                   **MS. NATALIE CLIFFORD:** Yes.

6                   **Dre RENÉE BRASSARD:** Donc, non, les  
7 policiers n'ont pas accès à ces outils-là actuariels. Les  
8 outils auxquels je réfèrais tout à l'heure sont lors de  
9 l'admission au sein des établissements carcéraux.

10                   **MS. NATALIE CLIFFORD:** So, because you are  
11 qualified as an expert witness with respect to the  
12 criminal justice system, are you able to answer my  
13 questions pertaining to decisions that arresting officers  
14 make at the time of arrest with respect to release and  
15 conditions?

16                   **Dre RENÉE BRASSARD:** Je peux répondre à  
17 certaines conditions, mais ici, si je répons à la  
18 question que vous me posez, à savoir si les facteurs de  
19 gestion du risque sont appliqués à ce moment précis  
20 d'arrestation avant la comparution, je vous dis que non.

21                   **MS. NATALIE CLIFFORD:** Okay. So, to  
22 clarify, your expertise, you can speak to these decisions;  
23 however, we just won't apply the cluster factors?

24                   **Dre RENÉE BRASSARD:** Voilà.

25                   **MS. NATALIE CLIFFORD:** Okay. Merci. So, I



1 just want to confirm that when we talk about a domestic  
2 assault and the provision of the *Criminal Code* that we use  
3 to prosecute a domestic assault is the same that we would  
4 use if were prosecuting, say, a fight that broke out in a  
5 bar; is that correct?

6 **Dre RENÉE BRASSARD:** Vous voulez dire au  
7 niveau des articles de loi?

8 **MS. NATALIE CLIFFORD:** Yes.

9 **Dre RENÉE BRASSARD:** Aucune idée. Exemple,  
10 un voie de fait peut absolument être réalisé ou fait dans  
11 l'univers familial et/ou encore dans un espace public.  
12 C'est la catégorie de voie de fait. Vous voulez dire la  
13 catégorie infractionnelle?

14 **MS. NATALIE CLIFFORD:** Okay. So, my  
15 question is specifically just a confirmation that as far  
16 as the *Criminal Code* is concerned and the assault  
17 provisions that we invoke to prosecute something outside  
18 the home and inside, or in a domestic assault situation,  
19 we're using the same provisions of the *Criminal Code*;  
20 correct?

21 **Dre RENÉE BRASSARD:** Oui. Oui. Oui.

22 **MS. NATALIE CLIFFORD:** So, among the  
23 decisions that an arresting officer is to make in a  
24 circumstance where he has, for example, arrested a woman  
25 in a domestic assault situation, one of the conditions

1 that he could potentially impose, should he decide based  
2 on his analysis, is a no-contact order with the victim;  
3 correct?

4 **Dre RENÉE BRASSARD:** Oui. Oui. Oui.

5 **MS. NATALIE CLIFFORD:** And in your  
6 experience and knowledge of domestic assault situations,  
7 and particularly where Indigenous women are involved, is  
8 this a typical condition that would be imposed?

9 **Dre RENÉE BRASSARD:** Oui, la plupart du  
10 temps elles sont imposées.

11 **MS. NATALIE CLIFFORD:** Okay. And, in this  
12 Inquiry, we've heard evidence that often in situations  
13 where an Indigenous woman reports a domestic violence  
14 situation, she herself becomes criminalized. Is this a  
15 reality with which you are familiar?

16 **Dre RENÉE BRASSARD:** Malheureusement.

17 **MS. NATALIE CLIFFORD:** So, in the case of,  
18 for example, again, an Indigenous woman who perhaps falls  
19 into the custody of an arresting officer after reporting,  
20 for example, a domestic assault in which then she becomes  
21 the criminalized person, one of those conditions could  
22 very well be that she have a no-contact order, and that  
23 no-contact order could therefore mean that she can't go  
24 home, say, in the middle of the night upon release;  
25 correct?

1                   **Dre RENÉE BRASSARD:** Tout à fait. Tout à  
2 fait.

3                   **MS. NATALIE CLIFFORD:** And so, in that  
4 case, the person that has made the decision, first of all,  
5 that not only was she not the victim but that she is  
6 actually a perpetrator and, therefore, not allowed to go  
7 back to her own home is the arresting officer, and that  
8 decision is not subject to judicial oversight; correct?

9                   **Dre RENÉE BRASSARD:** Non. Non.

10                  **MS. NATALIE CLIFFORD:** So, if she decided  
11 out of her concern based on the events that led to her  
12 arrest that she wanted to go home and check on her baby,  
13 and she did so, would she be in breach?

14                  **Dre RENÉE BRASSARD:** Absolument.

15                  **MS. NATALIE CLIFFORD:** And so, can a breach  
16 in and of itself at this stage lead to a direct entry into  
17 the judicial system?

18                  **Dre RENÉE BRASSARD:** Mais certainement au  
19 maintien de son incarcération avant comparution, par  
20 exemple, mais oui, ça pourrait être... ça pourrait lui  
21 entrainer de nouvelles accusations si elle est en bris de  
22 conditions.

23                  **MS. NATALIE CLIFFORD:** So, in -- okay. In  
24 your opinion or experience, or do you know whether if then  
25 her assault charges were dismissed, does the breach charge

1 also get dismissed, or are there situations in which women  
2 continue to be prosecuted for the breach that arose out of  
3 the assault charge that was then dismissed?

4 **Dre RENÉE BRASSARD:** Ça c'est selon la  
5 situation. Il n'y a pas vraiment de tendances. Il y a  
6 toutes sortes de cas. Il faut voir. J'ai pas porté une  
7 attention particulière aux tendances qui se dégagent au  
8 niveau des populations.

9 **MS. NATALIE CLIFFORD:** It is possible?

10 **Dre RENÉE BRASSARD:** Oui, c'est possible.  
11 Oui, absolument, oui.

12 **MS. NATALIE CLIFFORD:** So, would you say  
13 that this example is against the -- and forgive me if the  
14 translation was correct in my understanding -- the  
15 approach that you understood to be recommended to uphold  
16 the family unit, would you say that this experience is  
17 against upholding the family unit?

18 **Dre RENÉE BRASSARD:** Oui. Absolument.

19 **MS. NATALIE CLIFFORD:** Do you think it's  
20 something that could be avoided?

21 **Dre RENÉE BRASSARD:** Mais bien sûr qu'on  
22 pourrait l'éviter.

23 **MS. NATALIE CLIFFORD:** Okay. So, would you  
24 then support a recommendation that across the country  
25 police services could receive training, perhaps directed

1 by Indigenous communities within their proximity to better  
2 understand their role? And, in the broader picture, part  
3 of that training, whether you support the recommendation  
4 that part of that training would actually uncover police  
5 role in the continuation and disproportionate number of  
6 Indigenous women who are involved in the judicial system?

7 **Dre RENÉE BRASSARD:** Oui.

8 **MS. NATALIE CLIFFORD:** And, would you also  
9 go so far as -- okay. Would you also go so far as to  
10 support a recommendation for amendments to the *Criminal*  
11 *Code* or the promulgation of other legislation to provide  
12 for a better system that helps better informed handling  
13 investigation and prosecution of domestic violence?

14 **Dre RENÉE BRASSARD:** Oui.

15 **MS. NATALIE CLIFFORD:** Thank you.

16 **MS. CHRISTA BIG CANOE:** Thank you.

17 Commission counsel would like to invite up next Ms. Beth  
18 Symes representing Pauktuutit and other Inuit groups. Ms.  
19 Symes will have 10 minutes.

20 **--- CROSS-EXAMINATION BY MS. BETH SYMES:**

21 **MS. BETH SYMES:** Professor Brassard I  
22 represent Saturviit, the Inuit Women of Nunavik; and  
23 Pauktuutit, the Inuit Women of Canada, plus three other  
24 Inuit organizations, and my questions are going to be  
25 focused on Inuit women.

1                   You have written about family violence in  
2 Nunavik; is that correct?

3                   **Dre RENÉE BRASSARD:** Non.

4                   **MS. BETH SYMES:** You have done research on  
5 the impact of family violence in Nunavik?

6                   **Dre RENÉE BRASSARD:** Non, l'action  
7 concertée ne comprenait pas les femmes inuites, mais j'ai  
8 rencontré des hommes inuits.

9                   **MS. BETH SYMES:** You have met Inuit men --  
10 in what form of research were you doing that you would  
11 meet Inuit men?

12                   **Dre RENÉE BRASSARD:** Dans le cadre de ma  
13 dernière recherche qui portait sur l'expérience que se  
14 font les hommes autochtones de la violence conjugale.  
15 L'action concertée, la recherche que j'ai faite, que j'ai  
16 réalisée avant ne comportait pas... ne comprenait pas les  
17 Inuits, même malgré beaucoup d'efforts d'intégrer les  
18 Inuits, et ça, c'est une particularité du Québec, du  
19 Nunavik, c'est que souvent les populations inuites ne sont  
20 pas automatiquement intégrées aux études, donc ça, c'est  
21 un autre enjeu là.

22                   **MS. BETH SYMES:** So, I am coming then to  
23 the research you did then, where you interviewed Inuit men  
24 of who -- and asked them questions about whether or not  
25 they had been subject to violence by their domestic

1 partner ---

2 **Dre RENÉE BRASSARD:** Voilà, s'ils avaient  
3 vécu et s'ils avaient expérimenté des événements de  
4 violence conjugale dans un contexte conjugal ou familial.

5 **MS. BETH SYMES:** Okay. And, you were clear  
6 then, that you, yourself, have never been to Nunavik?

7 **Dre RENÉE BRASSARD:** Non. Ç'a été deux  
8 assistantes de recherche que j'ai envoyées.

9 **MS. BETH SYMES:** Okay. And, do you,  
10 yourself, work in English?

11 **Dre RENÉE BRASSARD:** Oui, mais surtout de  
12 l'anglais passif. Je parle très mal l'anglais, OK, donc...  
13 mais j'écris et voilà, on a des services aussi d'appui à  
14 la rédaction en anglais, mais l'anglais est ma deuxième  
15 langue.

16 **MS. BETH SYMES:** Okay. The reason I ask is  
17 that in Calgary, Nakuset, the Executive Director of the  
18 Native Women's Shelter in Montreal testified that almost  
19 all Inuit in Montreal speak no French. So, I am asking  
20 you -- I presume you do not dispute her, do you?

21 **MS. CHRISTA BIG CANOE:** I'm not sure if  
22 that's -- can we stop the time?

23 **Dre RENÉE BRASSARD:** Non, la plupart des  
24 Inuits de Montréal qui viennent... que j'ai rencontrés à  
25 Montréal, dans le contexte de Montréal, parlaient anglais,

1 très rarement le français.

2 **MS. BETH SYMES:** Okay. Fair enough.

3 **Dre RENÉE BRASSARD:** Le français est leur  
4 troisième langue et ça pose beaucoup de problèmes avec les  
5 rencontres, notamment au niveau de la police et tout ça.

6 **MS. BETH SYMES:** And, did you use English  
7 speaking researchers then, to ask the questions?

8 **Dre RENÉE BRASSARD:** Mais, bien sûr. Oui.  
9 Et même, dans certains cas, je n'ai pas hésité, quand la  
10 femme inuite ou l'homme inuit ne parlait pas bien  
11 l'anglais ou ne maîtrisait pas bien l'anglais, de faire...  
12 de me servir des interprètes et de traduire.

13 **MS. BETH SYMES:** And, that would be  
14 interpretation from Inuktitut?

15 **Dre RENÉE BRASSARD:** Oui. Du Nunavik, oui.

16 **MS. BETH SYMES:** Yes, that particular  
17 dialect. Okay.

18 **Dre RENÉE BRASSARD:** Oui. Oui.

19 **MS. BETH SYMES:** Now, as Ms. Miller said,  
20 we received your materials electronically yesterday and  
21 first got to read them last night. But, as we have looked  
22 through exhibits 37 to 49, I do not see where you have  
23 referenced the research and reports of Saturviit about  
24 these issues.

25 **Dre RENÉE BRASSARD:** De Saturvik?



1                   **MS. BETH SYMES:** Saturviit, the Inuit Women  
2 of Nunavik. Are you aware of their research and  
3 reports ---

4                   **Dre RENÉE BRASSARD:** Non, je ne les ai pas..  
5 je ne les ai pas rencontrées.

6                   **MS. BETH SYMES:** And, you are not aware of  
7 the research and the reports that they have written?

8                   **Dre RENÉE BRASSARD:** Non.

9                   **MS. BETH SYMES:** Are you aware of the  
10 research and reports that Pauktuutit, the national  
11 organization that represents Inuit women ---

12                   **Dre RENÉE BRASSARD:** Oui, le projet  
13 Pauktuutik (sic) auquel Mylène Jaccoud a participé. Je  
14 viens tout juste de l'avoir.

15                   **MS. BETH SYMES:** Okay.

16                   **Dre RENÉE BRASSARD:** Parce que ça fait à  
17 peine quelque... quelque temps qu'il a été terminé là,  
18 Ponktituk (sic) là.

19                   **MS. BETH SYMES:** Yes, that's the 2018  
20 report. But, have you read their past reports on Inuit  
21 women in corrections and...

22                   **Dre RENÉE BRASSARD:** Non. Non. Non.

23                   **MS. BETH SYMES:** Now, I was really struck  
24 last night by the story of Chad in Exhibit 38 at page 293.  
25 Remember the story of Chad? It must have happened in a

1 bar. His girlfriend or his spouse's cell phone kept  
2 ringing. Chad told you that he ripped her cell phone in  
3 two. And then he said, well, she told me that I then hit  
4 her with a glass. And then he said, of course I have no  
5 recollection of that.

6 **Dre RENÉE BRASSARD:** Mm-hmm.

7 **MS. BETH SYMES:** You wrote that story;  
8 right? That story is in your research?

9 **Dre RENÉE BRASSARD:** Oui. Oui.

10 **MS. BETH SYMES:** Okay. And, of course that  
11 very conveniently enabled him to avoid taking any  
12 responsibility for his actions for what he had done?

13 **Dre RENÉE BRASSARD:** C'est une forme  
14 d'interprétation, mais, oui. C'est pas... c'est pas  
15 impossible d'interpréter les choses comme ça.

16 **MS. BETH SYMES:** And, what is so  
17 interesting, Professor Brassard, is that no where in that  
18 do you record what happened to the woman. She is just  
19 missing.

20 **Dre RENÉE BRASSARD:** Mm-hmm.

21 **MS. BETH SYMES:** You don't know -- you did  
22 not record whether she went to the hospital, she had  
23 facial laceration, she needed surgery?

24 **Dre RENÉE BRASSARD:** Vous avez tout à fait  
25 raison. Le découpage actuel de la littérature, des

1 recherches qui existent en matière de violence conjugale  
2 ou familiale ne prend jamais en compte l'ensemble des  
3 points de vue d'une situation. Et à la limite, je pourrais  
4 renchérir en vous disant : non seulement on n'a pas le  
5 point de vue, par exemple, de la femme, ou encore de  
6 l'autre côté, l'homme aussi, hein, vous le savez, y'a eu  
7 de nombreuses recherches qui ont été réalisées à partir de  
8 l'expérience et que du point de vue des femmes. Donc, on  
9 pourrait, ce même raisonnement-là, s'il est juste, ben, il  
10 pourrait être juste de l'autre côté lorsqu'il s'agit d'une  
11 recherche portant sur les hommes. Effectivement, y'a  
12 toujours un côté manquant.

13 Mais, cela dit, y'a aussi d'autres acteurs  
14 qui peuvent être en présence parce que, vous savez, le  
15 surpeuplement des logements fait en sorte que, ben, oui,  
16 y'a des évènements qui se font dans l'intimité, mais y'a  
17 aussi des évènements qui se produisent alors que, ben,  
18 voilà, peut-être qu'une cousine est près, ou voilà, un  
19 enfant ou n'importe quoi. Donc, il est tout à fait vrai,  
20 ce que vous dites, que le type de découpage... en fait, mon  
21 idéal, l'idéal serait de faire des entrevues avec les  
22 membres des familles qui vivent des situations où chacun  
23 pourrait s'exprimer sur les évènements et apporter sa  
24 propre représentation, par exemple, et perception des  
25 évènements.

1                   **MS. BETH SYMES:** Well, Professor Brassard,  
2                   the Inquiry has been across the north, they have been in  
3                   Whitehorse, Yellowknife, Rankin Inlet, Happy Valley Goose  
4                   Bay and Montreal, and heard heart wrenching stories of  
5                   murdered Inuit women from mothers, fathers, sisters,  
6                   children. And, in almost all of those cases, murder was  
7                   not the first thing that happened in that relationship,  
8                   but it was a case of escalating violence over time.

9                   And, I guess I want to put to you in  
10                  fairness, what was so concerning was Chad's story with no  
11                  sense of the desperate need to intervene in such  
12                  situations where a woman's life is at risk if this  
13                  violence escalates. And, surely, we both want to prevent  
14                  murders. So, what is your response?

15                  **Dre RENÉE BRASSARD:** Ma réaction sur le  
16                  verbatim de la situation?

17                  **MS. BETH SYMES:** No. To saying that, so I  
18                  blacked out, I was drinking too much, so I take no  
19                  responsibility in what clearly is probably going to be an  
20                  escalating situation of violence with a bad ending.

21                  **Dre RENÉE BRASSARD:** Mm-mm. Oui.

22                  **MS. BETH SYMES:** So, here is your chance to  
23                  redeem yourself.       **Dre RENÉE BRASSARD:** Oui.

24                  **MS. BETH SYMES:** So here's your chance to  
25                  redeem yourself.

1                   **Dre RENÉE BRASSARD:** Non, je ne suis pas  
2 certaine de bien, je ne sais pas si... Je ne me défile pas,  
3 pourtant, habituellement, mais là, je ne suis pas certaine  
4 de bien saisir. Si on parle de la situation, par exemple,  
5 où certains hommes me disent que : « Bon, voilà, j'ai un  
6 blackout dans la soirée ou tout ça » puis ça correspond à  
7 l'évènement d'une violence, qu'est-ce que...? Je ne sais pas  
8 s'il y a un problème de compréhension, mais je ne suis pas  
9 certaine de bien saisir ce qu'on me demande ici.

10                   **MS. BETH SYMES:** I am out of time, and so  
11 except with exception ---

12                   **MS. CHRISTA BIG CANOE:** If you could  
13 clarify the question so that she can answer it.

14                   **Dre RENÉE BRASSARD:** Là, j'aimerais  
15 comprendre au moins la question.

16                   **MS. BETH SYMES:** What I am trying to  
17 explore with you, if the goal is to eliminate violence  
18 against Indigenous women, do you not agree with me that it  
19 is crucial to examine the situations like Chad, because  
20 escalating domestic violence ---

21                   **Dre RENÉE BRASSARD:** Mais oui, il faut en  
22 tenir compte, bien sûr qu'il faut en tenir compte. On ne  
23 doit pas l'ignorer. Même si c'est un blackout, on doit en  
24 tenir compte aussi.

25                   **MS. BETH SYMES:** Thank you.

1                   Dre RENÉE BRASSARD: Merci.

2                   MS. CHRISTA BIG CANOE: Thank you. Next,  
3 we would like to invite up the Families for Justice. Ms.  
4 Suzan Fraser will have 10 minutes.

5                   --- CROSS-EXAMINATION BY MS. SUZAN FRASER:

6                   MS. SUZAN FRASER: Bonjour collègues!  
7 Bonjour Renée!

8                   Dre RENÉE BRASSARD: Bonjour!

9                   MS. SUZAN FRASER: Je m'appelle Suzan  
10 Fraser, je viens de Toronto, mais je suis née à Trois-  
11 Rivières, mais je ne peux pas poser mes questions en  
12 français! (rires)

13                   Dre RENÉE BRASSARD: C'est correct!

14                   MS. SUZAN FRASER: --- because we left  
15 when I was one and a half, so -- but I am very happy to be  
16 here on Huron-Wendat territory, which I have visited many  
17 times over the years and I always feel at home here.

18                   I am very grateful to Pénélope for caring  
19 for us so much this week and I found great comfort in what  
20 she has told us. I also want to acknowledge Rebecca and  
21 the gulliq. In my culture, which has a Scottish heritage,  
22 we have an expression of good tidings that is, lang may  
23 yer lum reek, which means may there always be smoke in  
24 your chimney, and I think it is a parallel about the  
25 importance of the fire and the importance of heat in

1 northern culture. So, thank you to everybody and the  
2 Commissioners.

3 I represent, Renée, a group of 20 wonderful  
4 loved ones of women who have disappeared or have been lost  
5 to us, and I am carried here by those families who have  
6 trusted me to come here with their stories, so I am  
7 grateful to them as well. I want to speak to you a little  
8 bit about some of the issues you have raised today about  
9 expertise and what we call in English as lived experience.

10 **Dre RENÉE BRASSARD:** Mm-hmm. Mm-hmm.

11 **MS. SUZAN FRASER:** Okay?

12 **Dre RENÉE BRASSARD:** Mm-hmm.

13 **MS. SUZAN FRASER:** Often, you will agree  
14 that when a program is funded, the funders will say that  
15 the program has to be evidence based?

16 **Dre RENÉE BRASSARD:** Oui.

17 **MS. SUZAN FRASER:** Okay. So, in order for  
18 something to be evidence based, it has to be studied,  
19 backed up by research, which usually comes from academia?

20 **Dre RENÉE BRASSARD:** Dans une démarche  
21 scientifique, oui.

22 **MS. SUZAN FRASER:** Yes. Okay. So, you  
23 need statistics behind what you are proposing for your  
24 program?

25 **Dre RENÉE BRASSARD:** Pas uniquement des

1           statistiques; on peut très bien avoir des démonstrations,  
2           par exemple, qualitatives, où c'est des passages, des  
3           extraits d'entrevues qui servent de données probantes.

4                   **MS. SUZAN FRASER:** Yes. And so, often  
5           though, it takes time for that research to catch up to  
6           what people who are in need of services are telling  
7           service providers, is that fair?

8                   **Dre RENÉE BRASSARD:** Oui. Oui. Oui.  
9           Absolument.

10                   **MS. SUZAN FRASER:** And, I think you have  
11           spoken today about the expertise that people who are  
12           living the experience have and that they are the true  
13           experts?

14                   **Dre RENÉE BRASSARD:** Mm-hmm.

15                   **MS. SUZAN FRASER:** Okay. And, often, it  
16           will be a number of years before the research catches up  
17           to what women are saying about what they need, is that  
18           fair?

19                   **Dre RENÉE BRASSARD:** Des fois, la recherche  
20           est un peu en retard sur ce qui expriment les femmes ou  
21           les groupes sociaux, mais aussi parfois la recherche, elle  
22           est porteuse d'idées, aussi, qui peuvent être avant-  
23           gardistes, qui peuvent aussi permettre de voir le  
24           développement de certains phénomènes, oui - pas toujours à  
25           leur remorque, mais je vous dirais que oui,



1           habituellement, il y a une réalité vécue puis notre  
2           rapport, c'est d'aller explorer cette réalité-là en  
3           utilisant la recherche scientifique.

4                   **MS. SUZAN FRASER:** Yes. Okay. Thank you.  
5           And so, just thinking about that and what it means,  
6           sometimes if you want to have your funding approved, you  
7           have to go to ethics, you have to get your grant  
8           proposals, you have to get funding for that in order to  
9           get the evidence to support a particular program. It can  
10          take years, is that fair?

11                   **Dre RENÉE BRASSARD:** Oui.

12                   **MS. SUZAN FRASER:** Okay. And, at the same  
13          time, we know that in terms of what we are doing in  
14          corrections, I think what you have told us today is that  
15          we know that it is not working; is that right?

16                   **Dre RENÉE BRASSARD:** Oui.

17                   **MS. SUZAN FRASER:** Okay. So, that we are  
18          funding in very large dollars a system that does not  
19          produce us results; is that right?

20                   **Dre RENÉE BRASSARD:** Mm-hmm. Oui.

21                   **MS. SUZAN FRASER:** Okay. So, would you  
22          agree that, to a large extent, what we need to do is to  
23          look to the self-identified needs of a community and fund  
24          those self-identified needs and let the research catch up  
25          afterwards?

1                   **Dre RENÉE BRASSARD:** Oui.

2                   **MS. SUZAN FRASER:** Okay. Because the  
3 people that you have met in the course of your research  
4 need assistance now; right?

5                   **Dre RENÉE BRASSARD:** Oui, depuis hier.

6                   **MS. SUZAN FRASER:** Okay. And, for the  
7 families who have children, five years, ten years to  
8 establish something that might work, that is a childhood;  
9 right?

10                  **Dre RENÉE BRASSARD:** Oui. Oui.

11                  **MS. SUZAN FRASER:** Okay. And so, is there  
12 a framework within academia that you can help us with,  
13 that would allow this to happen? Is there a model that  
14 you know of that would help us move in this direction, or  
15 does it just mean that we have to change our mind to do  
16 things in this particular way?

17                  **Dre RENÉE BRASSARD:** En fait, c'est tout un  
18 système à transformer, si on veut aller sur cette voie-là,  
19 donc, d'être plus en adéquation entre la recherche et les  
20 réalités vécues, par exemple, ou soutenir les expériences  
21 vécues plus rapidement, de manière, en corolaire avec la  
22 recherche scientifique. Il faudrait changer l'ensemble des  
23 règles, parce qu'il y a un alourdissement de plus en plus  
24 grand, il y a des règles de plus en plus nombreuses qui  
25 nous sont prescrites avant même de commencer.

1                   Donc oui, il y a un alourdissement  
2                   incroyable, de part et d'autre qui fait en sorte que ça  
3                   maintient ou ça permet d'agrandir, si on veut le décalage,  
4                   l'adéquation entre les expériences vécues et la recherche.

5                   **MS. SUZAN FRASER:** Okay. Thank you. And,  
6                   the longer we wait for these things, those will -- are  
7                   likely to enhance the structural inequalities, is that  
8                   fair?

9                   **Dre RENÉE BRASSARD:** Oui.

10                  **MS. SUZAN FRASER:** Okay. I am going to  
11                  change direction because I want to speak a little bit  
12                  about the actuarial tools and the problems with them.

13                  **Dre RENÉE BRASSARD:** O.k.

14                  **MS. SUZAN FRASER:** Okay? So, my background  
15                  is doing work for psychiatric in-patients in Ontario who  
16                  are subject to some of the tools that Mr. Ewart (phonetic)  
17                  was...

18                  And so, if I understand what you have told  
19                  us today, that most of these actuarial tools look at a  
20                  number of different factors that are correlated with an  
21                  increased level of violence or recidivism, and try to  
22                  assign a particular risk to an individual?

23                  **Dre RENÉE BRASSARD:** Oui, voilà.

24                  **MS. SUZAN FRASER:** Okay. So, some of these  
25                  factors are what are called static factors, and some of

1 the factors are dynamic factors; is that right?

2 **Dre RENÉE BRASSARD:** Oui.

3 **MS. SUZAN FRASER:** Okay.

4 **Dre RENÉE BRASSARD:** Oui.

5 **MS. SUZAN FRASER:** So, the static factors  
6 are the things that we can't change. I was born in a  
7 particular place. My parents separated at a particular  
8 time. There's a whole range of things, poverty ---

9 **Dre RENÉE BRASSARD:** Oui.

10 **MS. SUZAN FRASER:** --- and different tools  
11 use different factors.

12 **Dre RENÉE BRASSARD:** Mm-hmm.

13 **MS. SUZAN FRASER:** Okay. And then there  
14 are the dynamic factors in terms of what's happening with  
15 me in the moment. Those are the things that I can change;  
16 is that right?

17 **Dre RENÉE BRASSARD:** Mm-hmm.

18 **MS. SUZAN FRASER:** Okay. So, different  
19 tools rely more heavily on dynamic factors than they do on  
20 the static factors?

21 **Dre RENÉE BRASSARD:** They do.

22 **MS. SUZAN FRASER:** Okay. They do. Okay.  
23 So, I'm not familiar with the LSI/CI, but what I  
24 understood you to say, if you come from a community where  
25 everybody in that community would share all of those

1 static factors, and you compare it, for example, with,  
2 like, a community in Westmount, Quebec where you don't  
3 have poverty, where there's more stability because of the  
4 wealth and the social privilege, that community won't have  
5 all of those factors.

6 **Dre RENÉE BRASSARD:** Voilà.

7 **MS. SUZAN FRASER:** Okay. So, if you come  
8 from the first community, you're going to be at a  
9 disadvantage?

10 **Dre RENÉE BRASSARD:** Oui. Voilà

11 **MS. SUZAN FRASER:** Okay. So, we have to be  
12 very careful. These are not about the use of those tools  
13 because of the inherent biases built into them?

14 **Dre RENÉE BRASSARD:** Voilà. C'est ce à quoi  
15 je réfèrais quand je parlais de traitement ou  
16 d'utilisation d'outils de manière équitable. Donc,  
17 l'équité, il faut faire attention parce que c'est de  
18 présupposer que toutes les franges de la population sont  
19 du même niveau et ce n'est pas vrai.

20 **MS. SUZAN FRASER:** D'accord. Merci  
21 beaucoup.

22 **Dre RENÉE BRASSARD:** Je vous remercie.

23 **MS. CHRISTA BIG CANOE:** Thank you, Ms.  
24 Fraser. This concludes the cross-examination portion of  
25 today's testimony with Professor Brassard. I do have a --

1       sorry, I'm being told I'm not speaking loud enough. I do  
2       have a few questions in re-direct. I do not anticipate it  
3       will take the 20 minutes, but as per normal, I will  
4       request the time is set.

5       **--- RE-DIRECT BY MS. CHRISTA BIG CANOE:**

6                   **MS. CHRISTA BIG CANOE:** Professor Brassard,  
7       I know that you haven't had a chance to speak too much  
8       with me today, but we have been listening and watching  
9       your testimony, even when we weren't in the room.

10                   As you know from Maître Jacob, I'm one of  
11       his colleagues. I only have a couple questions for you,  
12       if I might ask them?

13                   **Dre RENÉE BRASSARD:** Mm-hmm. Absolument.

14                   **MS. CHRISTA BIG CANOE:** Yeah. Lorsque vous  
15       complétez vos recherches avec les femmes autochtones et  
16       leurs expériences avec le système de justice pénale, est-  
17       ce que vous pouvez expliquer la manière dont vous tenez  
18       compte de leurs traumatismes et expériences? Et comment  
19       est-ce que vous assurez que les participantes ne sont pas  
20       traumatisées davantage?

21                   **Dre RENÉE BRASSARD:** C'est une question à  
22       laquelle j'ai déjà répondu, mais je vais le faire à  
23       nouveau, dans la mesure qu'on s'assure que lors de la  
24       réalisation des entretiens, par exemple, si jamais il y  
25       avait des contenus traumatiques, par exemple, qu'on

1 réveillait des malaises, par exemple...

2 Vous savez, parler... moi, je n'ai pas des  
3 objets de recherche où c'est très facile, donc tout peut  
4 se produire, dans la mesure où quand on parle d'évènements  
5 comme ça... Donc, effectivement, on prévoit toujours qu'il y  
6 ait quelqu'un sur place qui puisse intervenir, parce que  
7 je ne suis pas une intervenante et mon rôle est très bien  
8 précisé en début de démarche. Donc, je m'assure toujours  
9 que les gens puissent bénéficier d'un intervenant ou de  
10 services - je ne laisse pas aller les gens comme ça, en  
11 pleurs, en disant : « Merci beaucoup pour ton vécu, ciao  
12 bye! » Ce n'est pas du tout comme ça qu'on procède. Donc,  
13 on a une préoccupation très grande pour ces gens qui se  
14 confient.

15 Mais vous savez, il y a quelque chose, au  
16 delà de l'éthique de la recherche, que j'aimerais  
17 souligner : il m'est aussi arrivé de recevoir des plumes  
18 d'aigle, après une entrevue - puis ça, on n'en parle  
19 jamais. Il m'est aussi souvent arrivé que des gens  
20 viennent me remercier puis disent : « Écoute, ton  
21 verbatim, est-ce que tu pourrais me l'envoyer? Parce que  
22 la prochaine fois qu'un juge me donne une sentence, je  
23 vais lui montrer ma vie. »

24 Il y a beaucoup d'entrevues de recherche  
25 qui permettent à des gens, aussi, de guérir par la parole.

1 J'ai souvent plus été en contact avec ça que le contraire.

2 **MS. CHRISTA BIG CANOE:** Je change en  
3 anglais, merci!

4 The question, actually, that my colleague  
5 is talking to you about, she referenced the *Yourt*  
6 (phonetic) case, and you had spoken about it earlier as  
7 well, particularly as she was talking about recognizing  
8 the inherent bias and discrimination that exists when  
9 you're looking at that static factors, and you responded  
10 in relation to the equity issues and the failure sometimes  
11 to recognize some of the issues are on the fringes.

12 And, I'm just guessing. My colleague might  
13 have asked a couple of further questions but I'm not  
14 actually knowing what she asked, but it triggered for me,  
15 when we're talking about the dynamic factors that are  
16 changeable, how do we increase the dynamic factors  
17 compared to those static ones, when you look at a  
18 community that is disadvantaged, to benefit the  
19 disadvantage so we can increase better outcomes?

20 **Dre RENÉE BRASSARD:** En fait, ça serait  
21 l'idéal, d'avoir plus de facteurs dynamiques. Mais encore  
22 là, je reviens à la logique interne des outils actuariels,  
23 qui sont des modèles hybrides, donc qui tiennent à la fois  
24 compte... il y a des tendances lourdes, vous savez. Dans le  
25 domaine de la criminologie, on sait très bien que le taux



1 de récidive passé 50 ans est nul. Pour certaines  
2 catégories d'infractions, que ce soit un homicide, par  
3 exemple, que taux sont nuls; que la réitération de  
4 l'homicide conjugal est quasi inexistante dans l'histoire  
5 même... depuis qu'on a une justice.

6                   Donc, il y a de ces facteurs-là qui sont  
7 plus statiques (rires), c'est ça un peu l'ironie, mais qui  
8 sont plus statiques, qui sont plus... à partir desquels on  
9 contrôle mieux, on connaît mieux la récidive. Mais  
10 évidemment, il y a une grande partie, plus de la moitié de  
11 cette récidive-là, qui se cache dans des facteurs dits  
12 dynamiques.

13                   En fin de compte, c'est qu'on essaie de... et  
14 c'est ça qui est très intéressant, dans le cas qui nous  
15 oppose, c'est qu'on essaie de nous faire croire que la  
16 récidive est contrôlable. Et ça, ça répond à des  
17 impératifs populistes : on sait quoi faire, vous allez  
18 voir, on connaît les récidivistes. Donc, ça permet de  
19 donner une impression générale qu'un phénomène un peu  
20 gluant ou sur lequel on a de la difficulté à prédire, à  
21 avoir une logique prédictive, qu'on contrôle les  
22 paramètres.

23                   Et ce système-là, malheureusement, voilà,  
24 le Canada l'a adopté depuis 1996, parce que c'était la  
25 tendance clinique de l'heure et ça permettait aussi

1 d'abreuver aussi toutes sortes d'étapes de l'appareil de  
2 justice pénale, dans la mesure où cet outil-là est très  
3 intéressant, parce que ça permet à l'admission de dire à  
4 quelqu'un : « Tu vas dans tel, tel, tel établissement. »  
5 Donc, un rôle prépondérant au niveau du classement des  
6 détenus.

7 Une fois qu'on a classé les détenus, on  
8 fournit tous un outil qui fournit le rationnel des  
9 pratiques correctionnelles, aussi ; une fois que vous êtes  
10 rattaché à un établissement avec une cote qui est  
11 numérique, dans ce cas-ci, vous avez le fardeau de l'aide  
12 ou encore de la réduction du risque est renvoyé à la  
13 personne et non pas à l'État dans une logique de service  
14 et de prise en charge.

15 Donc, ça devient... c'est la personne qui est  
16 responsable de gérer son risque individuel. Et ça, c'est  
17 ce qu'on appelle la nouvelle pénologie ; c'est le risque  
18 et la responsabilisation individuelle dans une idéologie  
19 très individualiste où l'État se retire de la prise en  
20 charge des gens et redonne le fardeau et la responsabilité  
21 de gérer le risque aux personnes.

22 Vous savez, c'est un peu la même logique...  
23 avant, que les assurances : donc, ce sont des modèles  
24 actuariels qui ont été importés, en fait, de la logique  
25 comme les assurances, vous savez. « Madame, vous venez de

1 faire quatre réclamations en deux ans, ça va vous coûter  
2 plus cher. » Donc, voilà, ce sont des systèmes de  
3 classification jusqu'à un moment donné, interdire à  
4 certaines personnes d'être assurées parce qu'elles ont un  
5 trop grand nombre, voyez-vous? C'est la même logique ...et  
6 c'est incroyable de gérer des humains comme on gère des  
7 pertes matérielles ou des pertes dans le cadre d'assurance  
8 et on le dénonce.

9 Et envers les Autochtones, je me souviens  
10 très bien au-delà de moi-même les travaux de la Torontoise  
11 Kelly Hannah-Moffat qui est certainement une des sommités  
12 dans le domaine de la criminologie au Canada qui a  
13 travaillé dans le cadre de la Commission de Louise Arbour  
14 et qui a dénoncé ce système actuariel qui s'inscrit dans  
15 la nouvelle pénologie depuis presque son apparition.

16 Mais vous savez, au-delà des... on n'a pas  
17 tant de pouvoir que ça au final. Y en a des choses qui  
18 ont été dites. Tout a été dit sur bien des questions mais  
19 encore faut-il des volontés politiques mais aussi des gens  
20 pour mettre en place ces constats-là. On peut toujours y  
21 croire au point de les réitérer au cinq, 10 ans, mais un  
22 moment donné aussi, ben voilà, on passe à autre chose.

23 **MS. CHRISTA BIG CANOE:** Thank you because  
24 that does explain a little bit in terms of -- I like the  
25 comparison you've just given of we wouldn't use -- it's

1 not a good method to use tools we use ---

2 **Dre RENÉE BRASSARD:** Absolument pas.

3 **MS. CHRISTA BIG CANOE:** --- or objects to  
4 humans. And what seems to really be missing in any of the  
5 actuary tools is the fact that ---

6 **Dre RENÉE BRASSARD:** Et peut-être pour la  
7 suite des choses, si je peux me permettre, Madame la  
8 commissaire en chef, là vous avez un système auquel...  
9 actuariel en matière clinique mais y a d'autres éléments  
10 du système aussi qui procèdent... qui procèdent de la même  
11 façon. Y a une espèce de déshumanisation-là des services  
12 de plus en plus grande au profit de la sécurisation et  
13 tout ça et du populisme... du populisme. On voit de plus  
14 en plus aussi des procès... des procès publics se faire  
15 qui viennent un peu influencer le cours des choses. Et ça  
16 ce sont aussi de nouveaux phénomènes auxquels je pense on  
17 doit se préoccuper collectivement.

18 **MS. CHRISTA BIG CANOE:** And so you'd agree  
19 that without balancing -- because in these tools, you're  
20 taking into consideration the static and the dynamic you  
21 had said to us. Without balancing the disadvantage, we're  
22 basically putting into place tools that aren't going to  
23 ever have a positive impact on -- particularly when  
24 talking about humans, particularly talking about survivors  
25 or victims, as well as people who have perpetuated harm or

1 crime against them.

2 **Dre RENÉE BRASSARD:** Voilà. Jusqu'à  
3 maintenant, y a absolument rien qui m'amène à conclure ou  
4 à penser que ç'a été positif dans le cas des Autochtones  
5 en particulier, loin de là, au contraire.

6 **MS. CHRISTA BIG CANOE:** Those are my  
7 questions. I thank you for the opportunity to ask you  
8 more questions in redirect.

9 I would like now to offer the Commissioners  
10 an opportunity to ask questions.

11 **CHIEF COMMISSIONER MARION BULLER:**  
12 Commissioner Robinson will start.

13 **MS. CHRISTA BIG CANOE:** Thank you,  
14 Commissioner Robinson.

15 **--- QUESTIONS BY/QUESTIONS PAR COMMISSIONER QAJAQ**  
16 **ROBINSON:**

17 **COMMISSIONER QAJAQ ROBINSON:** I always get  
18 accused of speaking too softly, so I have to put it right  
19 in front of my face, Sean. So this is for you.

20 Thank you. Merci. I have a few questions  
21 and I want to thank you for your presentation.

22 For the most part, I think a lot of the  
23 questions that I had have been answered and I think one of  
24 my -- I have a bit of a comment or an observation I guess  
25 is there's been a lot of discussion about healing but what

1 -- and it's a very important step. And from families and  
2 survivors, we've heard the importance of healing but what  
3 families and survivors have also shared with us is they  
4 want accountability, responsibility to be taken.

5 And I'm not sure if this is something that  
6 you can comment on but in terms of the approaches that  
7 you've identified or have brought forward in your research  
8 and the focus needing to change towards more of a healing  
9 perspective, where is accountability and justice in this?

10 **Dre RENÉE BRASSARD:** À l'heure actuelle,  
11 prendre la responsabilisation ou la responsabilité de  
12 quelque chose c'est participer collectivement aux  
13 changements à tout le moins, à voir se modifier les  
14 choses, et je pense qu'on va devoir dépasser largement des  
15 excuses publiques. On va devoir prendre acte. On va  
16 devoir agir, agir, urgence d'agir, urgence d'agir parce  
17 que sincèrement là ça commence à être un peu trop de  
18 « history repeating », o.k.

19 Et on va perdre des joueurs. Si on joue  
20 toujours la même pièce de théâtre-là, un moment donné y a  
21 des joueurs qui... on n'a pas les moyens de perdre un seul  
22 allié, à mon avis. Considérant le poids politique,  
23 considérant toute la joute politique, on n'a pas les  
24 moyens de perdre personne comme allié pour mettre ces  
25 actions en place.

1                   Donc pour moi, il est bien clair, pis c'est  
2 pas la recherche scientifique qui va leader ça. C'est les  
3 volontés politiques. On va devoir dépasser les excuses.  
4 On va devoir... ne serait-ce que le temps, ne serait-ce  
5 que d'accorder le temps. Prendre une responsabilité de  
6 quelque chose là comme état, c'est aussi donner le temps  
7 aux gens, pis la notion de temps qui peut avoir un sens  
8 complètement différent que le nôtre.

9                   J'ai cru comprendre que cette présente  
10 Commission avait demandé plus de temps. Elle en a eu dans  
11 les prérogatives de l'état. Alors pour moi, je sais pas  
12 si on est dans la question de la prise de la  
13 responsabilité. On pourra faire toutes sortes de discours  
14 sur la reddition de comptes, vous aurez toujours des gens  
15 qui vont venir jouer la carte de la reddition de comptes.

16                   Je sais pas si c'est la voie de l'avenir ou  
17 la voie à prendre de mettre les gens en situation de  
18 justification parce que derrière ces gens-là ou ces  
19 postes-là, la plupart du temps ce sont des champions de la  
20 justification et de l'intellectualisation. Donc c'est un  
21 puit sans fond. On va être ici encore dans 100 ans.

22                   **COMMISSIONER QAJAQ ROBINSON:** You're  
23 sending me possibly into a conversation we don't have time  
24 for. I think I was more -- what I'm more speaking about  
25 is I've heard from women that when the Circuit Court comes

1 in and the plane leaves, at least they've got a reprieve.  
2 They've got some piece from the violence and I absolutely  
3 appreciate the importance of, you know, keeping people  
4 closer to the community.

5 But what families want, what survivors  
6 want, those facing this violence is peace and safety and  
7 there is -- you know, go the comment sections of different  
8 media outlets and you have people say, oh, just fill the  
9 sweat lodge and let them heal and healing is not -- you  
10 know, it's cheated with indifference but -- or I think  
11 minimized and dismissed, trivialized.

12 But you also hear from families -- we've  
13 heard from families that, yes, so we're hearing the system  
14 is broken but the families want accountability and safety.  
15 So we'll talk about the accountability of governments.  
16 I'm talking about accountability in relationships within  
17 community, within families, within those that have  
18 experienced violence, and those who have perpetuated the  
19 violence.

20 And my concern is and we've heard it from  
21 others is that this -- you know, dismantle the broken  
22 system and there's terror in what the alternative could be  
23 because, you know, I don't want to answer for you but  
24 there's been so much disruption of the existing Indigenous  
25 measures of accountability and justice that the fear is,



1 from what I've been told, is that we could tell the state  
2 shut them down but what they'll do is delegate and  
3 offload.

4 And there needs to be that piece of work of  
5 understanding which you've done in your research, we're  
6 doing in this, but then there will be the policy legal and  
7 political reform, this grey area is terrifying.

8 **Dre RENÉE BRASSARD:** M'hm.

9 **COMMISSIONER QAJAQ ROBINSON:** I think for  
10 some -- and I want to acknowledge that and hear your  
11 thoughts on what are the steps to ensure safety.

12 **Dre RENÉE BRASSARD:** Je pense que dans tout  
13 ce qu'on mettra en place comme type de système ou comme  
14 pluralisme juridique, que ça soit de la médiation sociale  
15 jusqu'à l'intervention de la justice pénale, dans ces..  
16 disons ces pratiques les plus traditionnelles, il faudra  
17 toujours se préoccuper je pense de la sécurité et de  
18 respecter ce besoin-là d'avoir un espace de paix des gens.  
19 Et ça je pense que si y a quelque chose qui doit nous  
20 guider c'est certainement ça.

21 Cela dit, quand vous réferez à votre  
22 analogie de quand l'avion part ça soulage aussi une  
23 certaine catégorie de personnes, pour avoir... pour disposer  
24 de cet espace-là de paix, oui, effectivement. Mais  
25 écoutez, je... il faut cet espace-là, mais cet avion-là peut

1           aller à plein de destinations aussi, pas nécessairement la  
2           prison ou tout ça.

3                       Donc, moi je pense que dans les actions qui  
4           seront mises en place, il faudra avoir un respect suprême  
5           des acteurs des communautés. Et je vous dis,  
6           indépendamment de la nation d'appartenance de la  
7           communauté, parce qu'on sait très bien que chaque  
8           communauté a sa propre dynamique. Mais au moins je  
9           souhaite que chacune de celles-ci puissent avoir cette  
10          occasion de mettre les actions qui elles considèrent mais  
11          avec les gens, pas nécessairement juste les représentants,  
12          avec les gens, les familles auxquelles vous référez si  
13          bien. Ces familles-là auront un mot à dire dans ce  
14          qu'elles veulent pis ce qui apaisera aussi leur âme et  
15          leur cœur.

16                      **COMMISSIONER QAJAQ ROBINSON:** My final  
17          question (off mic) political will. And I think that we  
18          cannot ignore the fact that the politicians are elected,  
19          so it's public will.

20                      **Dre RENÉE BRASSARD:** M'hm.

21                      **COMMISSIONER QAJAQ ROBINSON:** And we are  
22          dealing with not only systemic racism and discrimination,  
23          we're dealing with individual people ---

24                      **Dre RENÉE BRASSARD:** Oui.

25                      **COMMISSIONER QAJAQ ROBINSON:** --- who are

1 racist and discriminatory in this country and they vote --  
2 -

3 **Dre RENÉE BRASSARD:** Oui.

4 **COMMISSIONER QAJAQ ROBINSON:** --- and they  
5 vote in the people that create the system and maintain the  
6 system.

7 **Dre RENÉE BRASSARD:** Oui.

8 **COMMISSIONER QAJAQ ROBINSON:** How do we  
9 reach the public and change the public will? No small  
10 task, but I want your thoughts.

11 **Dre RENÉE BRASSARD:** M'hm. Je pense que  
12 l'ensemble des évènements qui ont conduit... qui a conduit  
13 la tenue de la présente Commission des femmes autochtones  
14 assassinées et disparues constitue, de mon humble avis, un  
15 évènement qui a été cherché du capital humain, pas juste  
16 autochtone.

17 Vous savez, y a des... y a des mouvements  
18 sociaux dans l'histoire des autochtones qui ont mobilisé  
19 ou on permit de mobiliser un certain nombre de groupes  
20 autochtones. Mais je pense que les femmes autochtones... ça  
21 aura pris du temps, je le sais, ça pris du temps tsé, mais  
22 c'est pas moi qui est responsable de l'agenda et tout ça,  
23 mais je pense que les femmes autochtones assassinées ou  
24 disparues ont... ces évènements-là ont... sont allés chercher  
25 aussi du capital humain allochtone, peut-être pas assez,

1 peut-être pas ce qui suffit pour... pour mettre une pression  
2 politique, mais on peut pas nier ce fait-là. Je pense que  
3 en 2018 il faut, comme vous dites, soit être raciste,  
4 complètement ignorant ou indifférent totalement pour ne  
5 pas se préoccuper de cet évènement-là qui se passe chez  
6 nous, dans notre pays.

7 **COMMISSIONER QAJAQ ROBINSON:** Thank you.  
8 Merci for your time and for sitting in the hot seat all by  
9 yourself. Merci.

10 **Dre RENÉE BRASSARD:** Oui, pis là je vais  
11 m'entourer des gens qui m'aiment ce soir si vous le  
12 permettez. C'est très difficile aussi d'être ici.

13 **--- QUESTIONS BY COMMISSIONER BRIAN EYOLFSON:**

14 **COMMISSIONER BRIAN EYOLFSON:** Professor  
15 Brassard, thank you very much for coming here and sharing  
16 your evidence and talking about your research with us  
17 today. I think a lot of helpful questions have been  
18 asked. And I don't really have any further questions for  
19 you, so I just want to take this opportunity to thank you,  
20 and I'll pass the microphone on to my colleague  
21 Commissioner Audette who I think has some questions for  
22 you.

23 **Dre RENÉE BRASSARD:** Je vous remercie de  
24 votre bienveillance.

25 **--- QUESTIONS PAR LA COMMISSAIRE MICHÈLE AUDETTE:**

1                   **COMMISSAIRE MICHÈLE AUDETTE:** Professeur  
2 Brassard, Renée, je t'aime beaucoup, Renée.

3                   **Dre RENÉE BRASSARD:** C'est la première fois  
4 que tu m'appelle Professeur Brassard.

5                   **COMMISSAIRE MICHÈLE AUDETTE:** Oui, je suis  
6 commissaire quand même là, come on.

7                   **Dre RENÉE BRASSARD:** M'hm.

8                   **COMMISSAIRE MICHÈLE AUDETTE:** Sérieux, je  
9 suis honorée là de porter les mocassins de commissaire.  
10 Puis je veux juste te dire avant que je pose mes  
11 questions, je t'ai trouvée courageuse de recevoir  
12 l'énergie que t'as reçue, c'était pas nécessaire, c'est ce  
13 que je pense moi, parce que cette énergie que tu reçois,  
14 on l'a reçu tout au long du mandat.

15                   **Dre RENÉE BRASSARD:** M'hm.

16                   **COMMISSAIRE MICHÈLE AUDETTE:** Mais on a  
17 reçu aussi beaucoup d'amour par ces mêmes personnes-là...

18                   **Dre RENÉE BRASSARD:** M'hm.

19                   **COMMISSAIRE MICHÈLE AUDETTE:** ...par ces  
20 mêmes situations. Donc, ça fait partie de la dynamique  
21 pis ça fait partie pour moi du processus de guérison. Et  
22 ce matin...

23                   **Dre RENÉE BRASSARD:** M'hm.

24                   **COMMISSAIRE MICHÈLE AUDETTE:** ...t'as ouvert  
25 une valve.

1                   **Dre RENÉE BRASSARD:** M'hm.

2                   **COMMISSAIRE MICHÈLE AUDETTE:** Après 62 ans  
3 de silence par ma mère, elle a réalisé des choses...

4                   **Dre RENÉE BRASSARD:** M'hm.

5                   **COMMISSAIRE MICHÈLE AUDETTE:** ...suite à ton  
6 témoignage. C'est une femme qui est en processus de  
7 guérison depuis 40 ans puis peut-être plus.

8                   **Dre RENÉE BRASSARD:** M'hm.

9                   **COMMISSAIRE MICHÈLE AUDETTE:** Et elle m'a  
10 expliqué tout à l'heure que sa souffrance elle l'a  
11 retrouvée dans tes mots parce qu'elle pouvait pas mettre  
12 des mots avant, parce qu'on l'a empêchée de mettre des  
13 mots. Alors je te remercie pour ce bout-là en tant que  
14 fille, pas en tant que... son nom, est capable, elle ira te  
15 le dire si elle veut te le dire. C'est elle qui m'a fait,  
16 fait qu'est capable.

17                   Fait que je pense aussi à toutes ces  
18 femmes...

19                   **Dre RENÉE BRASSARD:** M'hm.

20                   **COMMISSAIRE MICHÈLE AUDETTE:** ...qu'on n'a  
21 pas entendues dans le cadre de l'enquête, des femmes  
22 incarcérées, ça ça me brise le cœur. Qajaq peut t'en...  
23 elle peut le confirmer, mes collègues aussi, les femmes  
24 que Maître Taillé (phon.) représente qu'on a pas  
25 entendues, les travailleuses du sexe...

1                           **Dre RENÉE BRASSARD:** M'hm.

2                           **COMMISSAIRE MICHÈLE AUDETTE:** ...et bien  
3 d'autres groupes là à travers le Canada. Donc, la  
4 chandelle que j'ai allumée c'est pour elles, c'est pour  
5 elles. Pis je vais essayer de te le dire avec beaucoup  
6 d'amour, Renée, o.k.

7                           Tu m'as fait réfléchir, j'ai réagi, j'ai  
8 pensé, parce que on travaille avec des femmes en 2016,  
9 2017, 2018 qui ont perdu un être cher parce que le voisin  
10 dans la communauté, le conjoint ou l'ex-conjoint de cette  
11 même communauté va avoir tué cette femme-là. On va  
12 entendre beaucoup de témoignages et c'est à cause d'elles  
13 qu'on est ici aujourd'hui, faut se rappeler pourquoi on  
14 fait ce travail-là, c'est à cause que les familles ont  
15 lutté pendant des décennies. Et là j'essaie de  
16 comprendre, parce que te connais pis je sais que t'as un  
17 bon cœur. Et la traduction elle a été difficile, j'invite  
18 les gens à lire les verbatims. J'invite les gens parce  
19 que ça vaut la peine. Mais rassure-moi ou explique-moi -  
20 parce que j'ai pas le droit de t'influencer - quand une  
21 femme autochtone n'a pas eu justice...

22                           **Dre RENÉE BRASSARD:** M'hm.

23                           **COMMISSAIRE MICHÈLE AUDETTE:** ...le système  
24 n'a pas été là, Commissaire Robinson l'a dit, le système  
25 les a abandonnées ou n'était pas là, puis que pour elles,

1 la guérison passerait justement par enfin il a été reconnu  
2 coupable, enfin on sait que c'est lui qui a pris ma fille  
3 puis que justice soit faite, la culture imposée, on se  
4 l'avoue, dans ce contexte-ci. On peut plus retourner en  
5 arrière où est-ce qu'on avait, oui, une forme de justice  
6 communautaire, une justice autochtone. Il n'y avait pas  
7 de l'hyper sexualisation à cette époque-là. Il n'y avait  
8 pas le problème de drogues, de boisson, des cas  
9 résidentiels. Donc, il y a plusieurs facteurs, n'est-ce  
10 pas, qui arrivent?

11 Alors, aujourd'hui, comment faire en  
12 sorte... c'est quoi ta position ou tes idées face à ça, à  
13 des femmes qui souffrent veulent une justice, mais elles  
14 ne l'ont pas?

15 Et en écoutant certains paragraphes... pas  
16 paragraphes, mais aspects de ta recherche auprès des  
17 hommes, il y a un contexte derrière, mais on a juste pris  
18 des petit bouts parce que le temps est fait comme ça et  
19 c'est comme si on déresponsabilisait les hommes de leurs  
20 actes criminels, et ça, ç'a fait réagir des mamans, des  
21 frères, des sœurs qui ont perdu un être cher.

22 Je commencerais avec ça, Renée.

23 **Dre RENÉE BRASSARD:** Je pense que...  
24 évidemment je suis tout à fait d'avis que la  
25 reconnaissance de la responsabilisation, de la culpabilité



1 de quelqu'un qui a assassiné un être cher ça fait partie  
2 du processus de guérison. Je serai pas dans mon binder,  
3 là. Je serai pas dans mes résultats de recherche. Je  
4 sais que ça fait partie du processus. Des fois ça  
5 enclenche. Des fois ça permet d'avancer et de faire des  
6 grands bonds, mais certainement pas, c'est pas suffisant.  
7 C'est pas suffisant à guérir. Ça fait partie du  
8 processus.

9 En l'absence d'une telle reconnaissance  
10 pour toutes sortes de motifs, notamment parce qu'il n'y a  
11 pas eu justice, il n'y a pas eu présence d'acteurs, il n'y  
12 a pas eu d'intervenants, il y a eu aussi... c'est pas une  
13 question de présence, mais il y a eu une non action, une  
14 non considération. Il y a même des endroits où on a su  
15 des mois après, des années après. Donc, on a fait des  
16 fois... on a affaire à toutes sortes de choses là-dedans,  
17 qui fait en sorte qu'ils nous conduisent tous au même  
18 endroit, celui du sentiment de non justice.

19 Mais ça, je pense, c'est le plus grand  
20 drame de cette cause-là, de femmes, dans ce cas-ci, de  
21 femmes autochtones qui n'ont pas eu droit à la justice.  
22 Ça fait que c'est pas juste ces femmes-là qui ont été  
23 assassinées ou qui sont disparues. Des fois c'est des  
24 réseaux entiers de gens qui sont morts aussi, dont une  
25 partie d'eux-mêmes sont morts avec ces femmes-là. Il y a

1 eu un arrêt de quelque chose dans leur vie. Il y a des  
2 femmes qui n'ont jamais été capables de dépasser cet  
3 événement-là. Il y a des familles qui n'ont jamais été  
4 capables.

5 C'est des questions de moralité. Je trouve  
6 que c'est vraiment des questions de moralité parce que le  
7 sentiment de justice, voilà, je sais très bien que ça fait  
8 partie aussi de la guérison.

9 D'un autre côté, on a aussi des faits, des  
10 faits qui nous montrent que, bien, voilà, on l'utilise  
11 peut-être trop, peut-être mal aussi. On l'utilise pas  
12 quand il faut. C'est ça le problème, c'est qu'on  
13 l'utilise pas quand elle est bienvenue. On l'utilise, au  
14 contraire, quand souvent elle n'est pas bienvenue.

15 Et là ça sera de doser tout ce rapport-là  
16 qu'on entretient avec ce système parce que, t'as tout à  
17 fait raison, il y a des gens qui ne veulent pas retourner  
18 en arrière et qu'on devra écouter aussi et qui sont  
19 confortables avec cette logique vindicative qui est au  
20 cœur de notre système de justice, mais il y a des gens qui  
21 ne le sont pas. Et c'est pour ça que je dis, mais voilà,  
22 chacun a sa propre guérison. On va porter notre propre  
23 guérison et parfois ça sera dans une voie. Pour d'autres,  
24 ça sera d'autres éléments. Il n'y a pas personne sur  
25 cette terre-là qui a l'autorité de prescrire quels sont

1 les éléments de guérison pour chacun et chacune de nos  
2 âmes. C'est aux personnes de décider.

3                   Donc si ne serait-ce qu'on avait une  
4 société qui pouvait leur permettre d'aller vers là où  
5 elles peuvent guérir, ça serait déjà faire preuve d'un  
6 plus grand respect envers nous.

7                   **COMMISSAIRE MICHÈLE AUDETTE:** Merci  
8 beaucoup.

9                   Dans toute ton expérience de recherche, je  
10 peux témoigner à une certaine époque, il y a eu des  
11 collaborations avec des individus ou des groupes  
12 autochtones, mais mon court passage à Femmes autochtones  
13 du Québec, les conditions qu'une recherche se fasse avec  
14 Femmes autochtones du Québec, il y avait tout ce principe-  
15 là de PCAP.

16                   Et à partir de ce moment-là, Docteure Susie  
17 Bazile nous a préparé ce protocole-là. Alors, ça, je suis  
18 fière de dire que c'est une femme autochtone qui a fait ce  
19 protocole-là pour guider la recherche au sein de Femmes  
20 autochtones du Québec.

21                   Tes autres collègues des autres  
22 universités, ou toi aussi comme chercheure, est-ce que  
23 c'est difficile d'accepter que les groupes autochtones ou  
24 les mouvements autochtone désirent avoir ce contrôle-là,  
25 cet accès-là ou donner à la recherche et ainsi de suite,

1 et surtout le suivi après que le projet soit terminé?

2 **Dre RENÉE BRASSARD:** Bien sûr que c'est  
3 difficile. Mais bien sûr que c'est difficile. C'est  
4 compréhensible, mais bien sûr que c'est difficile, parce  
5 que c'est comme si on me disait, et on me le dit à  
6 certains égards, à différentes occasions, mais c'est  
7 correct aussi.

8 Je donne un exemple. Je suis en processus,  
9 moi aussi, de réflexion, pas de guérison... je remercie le  
10 Créateur... mais je suis en processus d'évolution, ça  
11 c'est sûr, et de réflexion aussi. Je suis rendue à une  
12 étape de ma vie où ça fait 20 ans que je fais de la  
13 recherche autochtone. À part Madame Lévesque au Québec,  
14 il n'y a pas grand monde qui peut se vanter d'être là  
15 depuis 20 ans, parce qu'il y a un tournus incroyable pour  
16 toutes sortes de considérations.

17 Et dernièrement, j'ai... en fait, un des  
18 articles que j'ai publié, c'est super intéressant. Moi,  
19 je trouve ça intéressant. Dans une des plus grandes  
20 revues mondiales, *The British Journal of Criminology*, dans  
21 le *Ranking Review*, tu fais ça une fois dans ta vie. Je  
22 l'ai fait. Le premier commentaire des évaluateurs que  
23 j'ai eu a été le suivant : « Are you Aboriginal? » Non.  
24 Non. Je n'utiliserai pas non plus mon nom de baptême  
25 spirituel, Onanakashe Oyoeshkwo (phonétique), pour me

1       prétendre n'importe qui. Je suis ce que je suis. Moi,  
2       j'ai trouvé ça difficile. Si tu veux ma réponse, j'ai  
3       trouvé ça difficile.

4                   C'est difficile aussi de voir s'ériger,  
5       puis c'est normal aussi de voir s'ériger des règles qui  
6       jouent... pas qui jouent, mais qui prennent place et qui  
7       montrent, en fait, qui indiquent clairement des voies de  
8       passage et des voies d'interdiction.

9                   Moi, vous savez, la journée où on va me  
10      dire que parce que mon origine ethnique étant celui d'être  
11      allochtone ne m'autorise plus, je vais quitter et c'est  
12      correct. Je vais respecter cela. Je n'ai pas d'autre  
13      choix. Je ne vois pas quel choix j'aurais.

14                  Maintenant, voilà, et je le souhaite aussi  
15      parce que ça va permettre aussi, dans l'histoire de  
16      l'évolution des connaissances, de mieux contrôler des  
17      savoirs, de s'approprier, puis enfin les cadres, de  
18      s'approprier et enfin, les cadres, les idéologies, peut-  
19      être, qu'on essaie... des groupes de lobbying sociétal,  
20      peut-être qu'ils vont disparaître et que vous allez  
21      produire quelque chose d'autre? Je le souhaite ardemment.  
22      Et si c'est ce qu'il faut pour y arriver, qu'on le fasse.

23                  Je voudrais que pour l'heure... évidemment,  
24      il y a plus de relève dans l'ouest; on a un problème  
25      aussi, en termes de relève. Si on peut occuper une place

1           actuellement qui comble ce manque de relève là, ma place..  
2           je ne suis pas enracinée, je ne suis pas un arbre, je peux  
3           bouger. Mais quand je ne serais plus bienvenue, je vais  
4           partir et je vais continuer mon exploration et mon  
5           interprétation des réalités humaines et ma curiosité, je  
6           vais...

7                                Mais comme je dis toujours à mes  
8           partenaires autochtones : « Voilà, c'est le fun,  
9           travailler ensemble, on a du plaisir, on met des choses à  
10          jour, on travaille sur des actions, on contribue, à ma  
11          façon. » Je n'ai pas les réponses à tout, bien entendu -  
12          loin de moi de prétendre ça. Mais c'est correct, c'est  
13          correct si c'est ça. Et ça sera arrivé dans mon existence  
14          à moi (rires), qu'est-ce que vous voulez que je vous dise?

15                           **COMMISSIONNER MICHÈLE AUDETTE:** Un phénomène  
16          qu'on retrouve beaucoup, depuis qu'on traverse le grand  
17          territoire qu'on appelle le Canada, on va rencontrer de  
18          façon formelle et informelle des gens d'universités, du  
19          milieu académique, dans nos vies personnelles et  
20          professionnelles. Et on remarque qu'au Québec, on a moins  
21          de chercheurs autochtones versus les autres provinces.  
22          Donc ça, c'est un objectif, pour ma part, comme  
23          commissaire, de s'assurer qu'on ait une relève, aussi.

24                           **Dre RENÉE BRASSARD:** Absolument.

25                           **COMMISSIONNER MICHÈLE AUDETTE:**           Est-ce

1 que dans ton travail, je pense que tu as parlé de  
2 formation, assurer qu'il y ait des autochtones?

3 **Dre RENÉE BRASSARD:** Oui, effectivement,  
4 puis tu as raison, parce que l'université, c'est une  
5 autorité. Ce sont des poids différenciés que l'on accorde  
6 à la science, hein? Là, on a eu un gouvernement  
7 conservateur qui n'en avait rien à cirer de la science  
8 puis là, on a un retour aux Libéraux qui, voilà, la  
9 science, c'est tout pour eux puis peut-être que demain, ça  
10 sera autre chose. Donc, c'est une géométrie variable.

11 Mais oui, tu as raison, l'université,  
12 c'est... mais en attendant, moi, je regarde, je continue à  
13 faire de la recherche au Québec, mais je n'attendrai pas  
14 qu'il y ait un professeur à l'École de travail social de  
15 criminologie autochtone, parce que ce n'est pas demain la  
16 veille. Mais en attendant, par exemple, je peux participer  
17 aux capacités autochtones.

18 Donc, mes assistants de recherche... et ça,  
19 c'est tout un système qui... est pernicieux, en quelque  
20 sorte, parce que vous savez, quand on fait de la  
21 recherche, puis ça n'a rien à avoir avec le fait que je  
22 légitime ou que je rationalise ma pratique de recherche,  
23 mais les bailleurs de fonds m'obligent à produire des  
24 mémoires et des thèses de doctorat - c'est une obligation,  
25 avec les fonds publics. Je dois contribuer à produire des

1           mémoires et des thèses de doctorat.

2                           Ça, ça invalide le fait que je puisse  
3           engager un autochtone dans une communauté, comme salarié,  
4           que je puisse l'initier à ma grille d'entrevue puis lui  
5           dire : « Tu es bien mieux que moi! » Et souvent, j'y  
6           arrive de plus en plus avec mes recherches en disant :  
7           « Vous êtes bien plus expérimentés que moi, experts que  
8           moi dans ces domaines-là. Allez faire le terrain, allez  
9           rencontrer les gens, vous connaissez le contexte beaucoup  
10          mieux que moi! »

11                           Mais ça, ce sont des règles qui tantôt nous  
12          l'interdisent et tantôt, c'est un espèce de jeu de pouvoir  
13          aussi, où j'espère que les autochtones auront aussi une  
14          prise, une meilleure prise, une poigne, si on veut. Donc  
15          oui, mais ce n'est pas demain la veille.

16                           Je suis allée passer une partie de mon  
17          année d'études et de recherche en Alberta et ici, on n'en  
18          a pas, de Native Studies ; on n'a pas de Alberta Native  
19          Studies, de Faculty of Native Studies. Je suis allée à  
20          l'Université de l'Alberta à Edmonton ; il y a des classes  
21          de doctorants autochtones. On n'a pas ça, au Québec! On  
22          est à des années-lumière de ça.

23                           Donc, si ça interdit la production de  
24          savoir avec et pour les peuples autochtones sans être par  
25          les peuples autochtones au Québec puis qu'on peut se



1 priver de 20 ans de savoir, en attendant, il y a des  
2 choses qui peuvent se produire là-dedans. Je me dis :  
3 pourquoi ne pas travailler en alliance en attendant? Mais  
4 un moment donné, oui, je l'espère, je le souhaite.

5 **COMMISSIONNER MICHÈLE AUDETTE:** Merci  
6 beaucoup! On pourrait parler de ça beaucoup, juste le  
7 monde de la recherche.

8 Revenir au fait pourquoi tu es une experte  
9 aujourd'hui dans le cadre de l'Enquête nationale au niveau  
10 des femmes incarcérées ; as-tu des exemples de femmes, des  
11 trajectoires de vies dans tes recherches, que depuis sa  
12 naissance, c'est difficile, se retrouve incarcérée, mais  
13 qu'après, elle devient... l'*empowerment* est au rendez-vous,  
14 elle devient un modèle, elle s'est sortie du cycle? As-tu  
15 rencontré des femmes comme ça?

16 **Dre RENÉE BRASSARD:** Non.

17 **COMMISSIONNER MICHÈLE AUDETTE:** Ouf!

18 **Dre RENÉE BRASSARD:** Je travaille avec la  
19 misère noire du monde. Puis mon dernier projet, le seul  
20 mot qui me venait en tête pour ne pas périr dans cette  
21 situation-là, c'était le mot « espoir. » Puis je me suis  
22 promise que pour les cinq prochaines années, j'allais  
23 travailler sur l'espoir, parce que c'est un peu lourd,  
24 aussi, à porter.

25 Non, je te dirais que c'est le contraire ;

1 les femmes que j'ai rencontrées, de nombreuses sont mortes  
2 ou sont aussi disparues. Elles sont disparues du VIH-Sida,  
3 elles sont disparues d'overdose, elles sont disparues  
4 d'épuisement. Je ne sais pas si, dans la définition, on  
5 les compte, ces femmes-là, qui n'ont pas été assassinées  
6 par personne d'autre, que la vie a assassinées, que leurs  
7 conditions d'existence les a conduites à disparaître  
8 aussi, à mourir. Et c'est plus celles-là auxquelles je  
9 réfère et que je rencontre que les autres.

10 **COMMISSIONNER MICHÈLE AUDETTE:** Dans la  
11 vie... c'est fort, ce que tu dis, l'État a un rôle et une  
12 responsabilité ; la communauté a un rôle et une  
13 responsabilité. La municipalité qui va vivre ou la ville  
14 avec ces femmes-là a un rôle et une responsabilité.

15 Ma question, pour terminer : on doit  
16 développer des recommandations pour assurer que ces  
17 femmes-là ne deviennent plus de grandes oubliées? Oui?

18 **Dre RENÉE BRASSARD:** Oui. Mais au-delà de  
19 proposer des recommandations...

20 **COMMISSIONNER MICHÈLE AUDETTE:** Dans le  
21 cadre du mandat de l'Enquête.

22 **Dre RENÉE BRASSARD:** ... il faut les mettre en  
23 action. Parce qu'on aura bien beau produire des cartables  
24 de recommandations, si ces cartables-là restent... bien  
25 voilà, non utilisés et que ça ne se traduit pas en

1           financement, en soutien, en accompagnement... voilà. Le  
2           temps est à l'action.

3                           **COMMISSIONNER MICHÈLE AUDETTE:**           Merci  
4           Renée. Pour ma part, quand je serai mocassins libres, je  
5           m'assurerai que les recommandations restent vivantes et  
6           honorées. Merci.

7                           **Dre RENÉE BRASSARD:** Merci.

8                           **COMMISSIONNER MICHÈLE AUDETTE:**           Merci à  
9           toutes les membres dans la salle. Thank you.

10                          **CHIEF COMMISSIONER MARION BULLER:** Thank  
11           you. First of all, Professor, thank you very much for  
12           coming today and speaking about some very difficult  
13           subjects.

14                           The questions I have for you, and I hope  
15           not too many, are in the context of legal pluralism. And,  
16           I'll start off by giving a simple, I hope, example. You  
17           and I are cousins, and we're at a family gathering, and we  
18           fight. We disagree and we fight. All of us at this  
19           gathering have a choice. Like I said, this is an example.  
20           We have a fight, and all of us in the room at the time  
21           have a choice. We can call the police or not call the  
22           police. It's a choice that we make collectively and  
23           individually.

24                           We can decide to call the police, the  
25           police come, somebody in the room, probably me, will be

1 charged with a crime. Or, the people in the room can say,  
2 "You're not calling the police. We're going to deal with  
3 his amongst ourselves, and we're going to resolve this  
4 dispute in a way that makes sense to our family." So,  
5 that's my example.

6 So, earlier in your testimony today, you  
7 described about how earlier on before contact people,  
8 Indigenous people in their communities managed their own -  
9 - managed and resolved their own problems in their own  
10 way.

11 Then, there was the wave of colonizers who came with  
12 systems, with beliefs, with rules, with laws, and in order  
13 to enforce all that, provided police. Now, this was the  
14 foreign system. I know I'm, as they say, preaching to the  
15 choir here. This was a foreign system. I think we can  
16 all accept that the criminal justice system has not worked  
17 for Indigenous people, or there's some people who say it  
18 has worked too well. "Look at all of the people in jail."  
19 It depends on how you want to characterize it.

20 I think that we're coming to the conclusion  
21 that the criminal justice system, as it exists, will never  
22 work for Indigenous people. I understand that there are  
23 people who would say otherwise. I want to keep this at  
24 the 40,000-foot level. So, if we accept the system as it  
25 exists now will never work, then, again, we may be coming

1 to the conclusion that fixing is perhaps a waste of time.

2 So, let's go back to the original scenario  
3 of you and I having a fight and our family in the room,  
4 and how are we going to resolve this? Isn't there still  
5 the opportunity for Indigenous people to say we're not  
6 going to call the police; we're going to deal with this  
7 our own way. We don't need anyone's permission to not  
8 call the police. It's our choice.

9 I don't want to get off and decide about  
10 safety and things. Let's assume it's a safe resolution.  
11 The context of legal pluralism, isn't there still the  
12 option of not calling the police from a criminologist's  
13 perspective?

14 **Dre RENÉE BRASSARD:** Bien... la question, elle  
15 est variable, en fait. Parce que oui, dans certains cas et  
16 non, dans d'autres. Par exemple, le caractère explosif,  
17 par exemple, le gravité, la gravité de l'infraction ; un  
18 moment donné, ça nous oblige à appeler la police. Là, il  
19 n'y a plus de choix, il n'y a plus de pluralisme. Donc, le  
20 pluralisme se joue à un certain... jusqu'à un certain  
21 niveau.

22 Mais un moment donné, si l'acte... on parle  
23 d'homicide, par exemple ou d'un tueur de masse dans une  
24 collectivité ou de quelqu'un qui abuse successivement une  
25 série de personnes, je pense que le choix n'existe pas, il

1 n'est pas là.

2 Mais ça, ce sont des cas graves ;  
3 évidemment, ce sont tous des cas graves, auxquels vous  
4 vous préoccupez et chaque cas est grave. Mais là où ils  
5 ont... oui, ils ont une marge... les autochtones ont une marge  
6 de manœuvre pour un certain nombre de différends. Mais  
7 dans le cas de la gravité objectif, par exemple, non, ce  
8 choix-là ne s'impose plus.

9 Donc, si je reviens à votre exemple, on se  
10 chicane, on est toujours cousines et un moment donné, on  
11 peut prendre le choix, d'un commun accord que... et c'est là  
12 que le pluralisme juridique, à tout le moins, pourrait  
13 être plus présent dans les collectivités, pourrait être  
14 fourni, en fait, des voies... qu'on fournisse plus de voies  
15 diversifiées, de manière généralisée.

16 Donc, la personne, les personnes ou les  
17 clans familiaux pourraient très bien prendre cette  
18 décision-là, dire : « On se connaît tous et on sait qui on  
19 est et voilà, notre histoire », parce que c'est de ça dont  
20 il est question aussi souvent, on se connaît. On pourrait  
21 prendre une décision plus éclairée, je pense, de faire  
22 appel. Mais il y a un seuil, je pense, au niveau des mœurs  
23 ou au niveau... que ce soit de la sécurité, par exemple, de  
24 tous et chacun en général que là, le choix sera toujours  
25 celui d'appeler la police.

1 ---QUESTIONS BY THE CHIEF COMMISSIONER MARION BULLER:

2 **CHIEF COMMISSIONER MARION BULLER:** I agree  
3 with you that there are times when the police must  
4 intervene in very serious cases. Of course. That's to be  
5 expected. But, I'm thinking now of the less serious  
6 charges that seem to bring Indigenous women in particular  
7 into the criminal justice; the shoplifting, the breaking  
8 into a home, what we call simple assault of maybe pushing  
9 someone rather than causing physical -- no physical injury  
10 but more maybe emotional shock than anything.

11 And, these types of crimes or offences, as  
12 I'm sure you know, bring women into the system and they  
13 stay in the system for a variety of other reasons. So, if  
14 we can hive off those lesser serious offences and say,  
15 "No, we're not going to call the police anymore about  
16 these types of offences because it will do more harm to us  
17 than good," isn't that going to keep women in particular  
18 out of jail? And, isn't that a type of legal pluralism  
19 where there is consensus?

20 **Dre RENÉE BRASSARD:** Mais bien sûr, bien  
21 sûr! Tout à l'heure, je réfèrais, un peu plus tôt, au fait  
22 d'agir en amont, hein ; donc, comment agir avant même  
23 l'entrée de l'appareil de justice pénale? Parce que là, on  
24 est comme en mode réactionnel, on essaie de changer un  
25 système qui est déjà en action et qui a déjà fait ses

1 effets, produit ses effets. Si on essaie d'agir,  
2 effectivement... mais dans le domaine de la criminalité,  
3 vous serez assez d'avis avec moi qu'il y a toujours une  
4 marge de risque... et surtout une très grande possibilité de  
5 dérive intellectuelle.

6                    Quand on parle de crimes, d'agressions  
7 sexuelles, on ne parle pas uniquement des infractions. On  
8 touche aux frontières des mœurs et de la moralité, hein?  
9 Donc, comme criminologue, c'est 100 fois plus difficile  
10 (rires) de présenter, je pense, des résultats de recherche  
11 sur ces thématiques-là, même si on consent que c'est  
12 essentiel.

13                   C'est comment contrôler la dérive, parce  
14 que bon, quelqu'un va sortir, évidemment, le point de vue  
15 des victimes : voyons donc, je ne peux toujours pas être  
16 contre les victimes! Un autre va me sortir la sécurité  
17 publique : vous ne pouvez pas être contre la sécurité  
18 publique! Il y a toujours des arguments qui font que je  
19 suis comme sur une planche, vous savez?

20                   Mais dans le domaine de la criminalité, si,  
21 pour les infractions moins graves, nous ne faisons pas  
22 intervenir l'appareil de justice pénale conventionnelle  
23 que l'on connaît, il y a fort à parier, Madame, est-ce  
24 qu'on a affaire aussi à un pluralisme idéologique? Que  
25 certains groupes vont nous accuser, okay, de ne pas avoir



1           agi lors des premiers signes d'une gradation, par exemple?  
2           Donc, on ne sait par où prendre cette espèce de monstre à  
3           100 têtes, à 1000 têtes.

4                           Et c'est ça qui rend la chose complexe ;  
5           c'est qu'il y aura toujours un lobby, quelque part, pour  
6           s'emparer de l'idée puis de dire : « Ah ha! Voilà! Vous  
7           n'êtes pas sensible à telle affaire, telle affaire et  
8           telle affaire. » Et là, il y a plusieurs groupes qui  
9           coexistent, je vous dirais, autour de cette réalité-là,  
10          juste ce petit exemple-là, en apparence. Mais c'est plus  
11          complexe que ça.

12                           Et là, ça pourrait nous amener à nous  
13          rétracter et dire non, systématiquement, grave ou pas  
14          grave, on ne peut plus, parce qu'on est accusés, voyez-  
15          vous, de ne pas tenir compte des premiers incidents qui  
16          conduisent vers une trajectoire de gradation criminelle.

17                           C'est très difficile, ce n'est pas évident;  
18          on est dans le domaine de la criminalité, on est dans le  
19          domaine du passage à l'acte, on arrive très mal à le  
20          prédire, à le contrôler. Ce sont des comportements humains  
21          et voilà, ça prend toutes sortes... ça heurte, on n'est  
22          jamais capables de prédire où ça va... qui sera atteint par  
23          les vagues.

24                           Puis on est au cœur de la complexité des  
25          phénomènes sociaux, je pense. Mais ce n'est pas parce

1 qu'on n'y met pas d'efforts.

2 **CHIEF COMMISSIONER MARION BULLER:** If it  
3 was simple, we wouldn't be here.

4 **Dre RENÉE BRASSARD:** Voilà, voilà, voilà.

5 **CHIEF COMMISSIONER MARION BULLER:** Well,  
6 thank you very much. I promise if you're my cousin I  
7 wouldn't hit you.

8 **CHIEF COMMISSIONER MARION BULLER:** Those  
9 are all the questions I have for you today. Having said  
10 that, I want to thank you very much, I know it has been a  
11 horribly difficult day for you. You have presented  
12 different perspectives that are very important to our  
13 work, ones we do not always want to look at, but are still  
14 important to our work. And so, what you have done today  
15 has, by weathering this storm, made a difference to the  
16 work that we do and I am very grateful for that. I know  
17 what it is like to be assailed in public.

18 **Dre RENÉE BRASSARD:** Merci Madame Buller.

19 **CHIEF COMMISSIONER MARION BULLER:** So,  
20 thank you. The Commissioners and I are very grateful for  
21 your knowledge, your experience and your time today. And,  
22 because you have given those gifts of time, experience and  
23 knowledge, we have gifts for you, one you have referenced  
24 earlier, and that is the eagle feather. We appreciate how  
25 hard it is to do the work that you do, we are grateful for

1 the work that you do. And so, we hope that the eagle  
2 feather will hold you up on the days you need holding up,  
3 and I know there are those days, and hopefully it will  
4 help you move onto new heights that you have not imagined  
5 yet. We also have tobacco for you out of respect for the  
6 work that you do. So, Professor, thank you very much for  
7 the hard work that you do, the hard work you have done  
8 today and I think the hard work you are going to be doing  
9 in the future as well. Our sincere thank you.

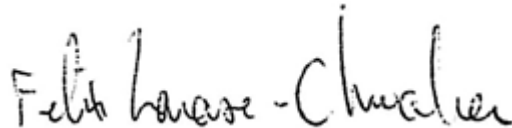
10 **Dre RENÉE BRASSARD:** Merci.

11 **CHIEF COMMISSIONER MARION BULLER:** And,  
12 with that, we are adjourned.

13 --- Upon adjourning at 16:56

14 LEGAL DICTA-TYPIST'S CERTIFICATE

15  
16 I, Félix Larose-Chevalier, Court Transcriber, hereby  
17 certify that I have transcribed the foregoing and it is a  
18 true and accurate transcript of the digital audio provided  
19 in this matter.

20  
21  
22   
23

24 Félix Larose-Chevalier

25 Sep 20, 2018

26